

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAÏA  
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET  
DES SCIENCES DE GESTIONS

DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES  
OPTION : MONNAIE BANQUE ET ENVIRONNEMENT  
INTERNATIONAL

# Mémoire de fin de cycle

*Thème*

*Contribution des banques étrangères au  
développement de l'activité bancaire en Algérie.  
Enquête auprès des directions des banques  
étrangères*

Réalisé par :

Melle. BELBACHIR Amel

Melle. TABTA Sara

Encadré par : Mr. AGGOUNE Karim

Membres de jury :

Présidente : BELKADI Ghania

Rapporteur : AGGOUNE Karim

Examineur : SOUMANE Md Ouidir

Promotion 2016 / 2017

# *Remerciement*

*Nous tenons à remercier en premier, le Bon DIEU de nous avoir donné la force, le courage et la patience pour réaliser ce travail dans des bonnes conditions.*

*Nous tenons à remercier aussi bien vivement :*

- *Notre promoteur Mr AGGOUNE Karim.*
- *Nous mères et pères ainsi que toutes nos familles.*
- *Nous amis(es), pour leurs bienveillances affectueux, leurs encouragement et leurs soutien.*

*A toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à l'élaboration de ce mémoire.*

**T.SARA**

**B.AMEL**

## *Dédicaces*

*Grace à Dieu le miséricordieux qui m'a donnée la volonté, la force et le courage pour réaliser ce modeste travail.*

*Aux personnes devant lesquelles tous les mots de l'univers sont incapables d'exprimer mon amour et mon affectation pour eux, «Mes très chers parents Abdelmadjid & Nacera» qui sont ma fierté et qui ont payé vingt ans d'années de sacrifices le prix de ma façon de penser, en guise pour leurs amours et leurs soutiens qui n'ont pas cessé de m'apporter depuis ma naissance à nos jours. Je pris le dieu le tout puissant de les protéger.*

*A mes chères et adorables sœurs : Meriem, Naoual, Yasmin, Amina, Nadjat et notre petite Sarah.*

*A mes grands-parents*

*A mes très chères tantes, oncles, cousins et cousines son exceptions.*

*A mon cher fiancé Amirouche qui m'a vraiment aidé durant ma carrière universitaire, ainsi que toute sa famille.*

*A Yacine que je le considère comme un frère, ainsi que sa petite famille.*

*A mon cher binôme Sara, ainsi que toute sa famille.*

*Aussi mon entière sympathie à tous mes amis(es) : Rosa, Wassila, Dihya, Célia, Nacera, Thiziri, Hamidouche et Ghiles*

*Que dieu vous garde*

*Amel*

# *Dédicaces*

*Grace à Dieu le miséricordieux qui m'a donnée la volonté, la force et le courage pour réaliser ce modeste travail.*

*Aux personnes devant lesquelles tous les mots de l'univers sont incapables d'exprimer mon amour et mon affectation pour eux, «Mes très chers parents Djamel & Salîha», qui ont payé vingt ans d'années de sacrifices le prix de ma façon de penser, en guise pour leurs amours et leurs soutiens qui n'ont pas cessé de m'apporter depuis ma naissance à nos jours. Je pris le dieu le tout puissant de les protéger.*

*A mes chers frères : Hanî, Karîm, et notre petit Yanîs.*

*A la mémoire de mes grands-parents.*

*A mes oncles et mes tantes ainsi que leurs familles.*

*A mes cousins et mes cousines ainsi que leurs petites Mîmîh, Ghîllas, Sara, Moumouh, Amîne, Massî, Rayane, Aya et Maya*

*A lyes qui m'a vraiment aidé par ses sacrifices, son soutien moral et son profond attachement.*

*A mon Binôme Amel, ainsi que toute sa famille.*

*A tous mes amies :*

*Nedjma, Wassîla, Meriem, Celia, Nacera, Djedjîga, Fériâl, Nawel, Thîzîrî.*

*Que dieu vous gardes.*

*Sara.*

# LISTE DES INITIALISMES

**ABC** : Arab Bank Corporation

**AGB** : Algeria Gulf Bank

**ALC** : Arab Leasing Corporation

**BA** : Banque d'Algérie.

**BADR**: Banque d'Agriculture et de Développement Rurale.

**BCR** : Banca Commercialia Roumana

**BCIA**: Banque Commercial et l'Industrie d'Algérie

**CA** : Chiffre d'Affaire.

**CMC** : Conseil de la Monnaie et de Crédit

**DA** : Dinars Algérien.

**EAU** : Emirats Arab Unis.

**PDG** : Président Directeur Général.

**PME/PMI** : Petites et Moyennes Entreprises/ Petites et Moyennes Industries.

**R.N** : Résultat Net.

**FMI** : Fond Monétaire International

**HSBC** : Hong Kong and Shanghai Banking corporation

**LMC** : Loi sur la Monnaie et le Crédit

**MLT** : Moyen et Long terme

**OMC** : Organisation Mondiale du Commerce

**PAS** : Programme d'Ajustement Structurel

**PME** : Petite et Moyenne Entreprise

**PMI** : Petite et Moyenne Industrie

**PNB** : Produit Net Bancaire

**SBA** : Système Bancaire Algérien

**SGA** : Société Générale Algérie

**SPA** : Société Par Action

**TBA** : Trust Bank Algérie

# ***SOMMAIRE***

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 01 : Fondements théoriques de la relation entre les banques étrangères et le financement de l'économie.....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>Section 01: Fondements théoriques de l'activité bancaire.....</b>	<b>3</b>
<b>Section 02 : L'internationalisation bancaire.....</b>	<b>10</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>27</b>
<b>CHAPITRE 02 : Ouverture financière et implantation des banques étrangères en Algérie.....</b>	<b>28</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>28</b>
<b>Section 01 : Rappel historique du système bancaire et financières Algérien.....</b>	<b>28</b>
<b>Section 02 : L'ouverture financière en Algérie.....</b>	<b>33</b>
<b>Section 03 : Implantation des banques étrangères en Algérie.....</b>	<b>45</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>66</b>
<b>CHAPITRE 03 : La part des banques étrangères dans le financement de l'économie algérienne.....</b>	<b>67</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>67</b>
<b>Section 01 : La part des banques a capitaux étrangers dans le système bancaire algérien.....</b>	<b>67</b>
<b>Section 02 : Les activités des banques étrangères implantées en Algérie.....</b>	<b>73</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>90</b>
<b>CHAPITRE 04 : Analyse micro-économique de la contribution des banques étrangères au financement de l'économie algérienne.....</b>	<b>91</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>91</b>
<b>Section 01 : Présentation de l'enquête et la démarche méthodologique.....</b>	<b>91</b>
<b>Section 02 : Présentation et Analyse des résultats de questionnaire.....</b>	<b>93</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>106</b>
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>107</b>

# ***INTRODUCTION GENERALE***



## INTRODUCTION GENERALE

Le secteur bancaire est un acteur indispensable à toute économie, vue les facilités qu'il permet d'offrir à la gestion de l'économie à partir de son implication dans les investissements, la création de richesse, l'exploitation, ainsi que le maintien des moyens de production qui prend en plus la place dans l'activité bancaire. Dans la théorie économique, la régulation du système bancaire est l'ensemble des mécanismes mis en place par l'Etat afin de préserver la cohérence globale de secteur, orienter l'activité bancaire dans le sens de l'intérêt générale de l'économie, et elle s'impose pour garantir l'accomplissement des fonctions du système bancaire.

Depuis l'indépendance jusqu'aux années 80, le système bancaire Algérien était un instrument au service de l'Etat pour réaliser ses objectifs planifiés en plus il avait un rôle passif dans l'intermédiation financière et il fonctionnait en dehors de toutes logiques commerciale et de tout critère de rentabilité et l'efficacité économique. Cependant, dans cette période, le système bancaire algérien est caractérisé par une faible couverture de demande de service bancaire.

L'Algérie a vécu pendant trente (30) ans dans un système économique basé essentiellement sur les fondements du socialisme, mais elle a décidé d'ouvrir son économie, son territoire et s'intégré aux processus mondiaux. L'intégration de l'économie algérienne à l'économie mondiale est désormais une évidence qui fait l'unanimité. Le dynamisme de cette intégration a été rendu possible par les réformes qu'ont été déclenchées à partir de 1986, dans ce sens l'Algérie s'est engagée dans un vaste processus de réformes économiques et financières, en vue de mettre en place un environnement financier et économique favorable à l'attractivité des entreprises internationales en générale et les banques multinationale en particulier. La multinationalisation bancaire reste une problématique qui intéresse une grande partie des acteurs financiers et des régulateurs économiques. Elle soulève de nombreuses interrogations sur ses bienfaits réels sur les pays d'accueil.

La libéralisation du système financier est l'une des mesures prise, et cela à travers l'ouverture du marché bancaire algérien aux banques étrangères qui est concrétisé par le biais de la promulgation de la loi 90-10 de 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit (LMC). Dans les mesures les plus déterminantes portant sur l'autonomie des banques et l'ouverture de l'activité bancaire au capital privé national, mais aussi étranger. Cette loi devrait donc aboutir à une meilleure bancarisation de l'économie, diversifier les sources de financement des agents économiques et encourager l'implantation bancaire étrangère.

En effet, l'importance de l'implantation des banques étrangère trouve sa justification dans sa capacité à rendre les échanges internationaux plus simple et rapide et dans l'effet bénéfique qu'elle apporte pour le pays d'accueil, par l'enrichissement de son secteur bancaire, l'implication dans le financement des différents acteurs de l'économie local, la création de l'emploi, le transfert de compétences en matière de gestion, etc.

Plusieurs banques étrangères sont installées en Algérie qui ont peu à peu étendu leurs réseaux pour atteindre certaines localités qui représentent les dynamiques économiques. Cet ensemble de banques étrangers peut contribuer directement ou indirectement au financement

de l'économie nationale marquant à ce fait la volante d'ouverture de secteur bancaire Algérien à la concurrence étrangère. Cette ouverture aux investisseurs étrangers s'est traduite par l'introduction de plusieurs banques étrangères en provenance de pays différents après avoir obtenu l'agrément de la banque d'Algérie. Au fait l'implantation des banques étrangères en Algérie s'est renforcée à partir de l'année 1991 au ces banques ont élargi leur réseaux à travers plusieurs wilaya du pays.

L'intérêt de notre travail est de contribuer à la réflexion sur l'activité des banques étrangères et leur contribution au financement de l'économie algérienne. Nous essayons à travers ce travail d'apporter une réponse à la problématique suivante :

### **Quel est le degré de contribution des banques étrangères implantées en Algérie au financement de l'économie Algérienne ?**

De cette question principale dérivent les sous questions suivantes :

- Est-ce que le processus de réformes du système bancaire algérien (SBA) entamé depuis les années 90 a permis une dynamique dans le financement de l'économie ?
- Quelles sont les conditions d'installation des banques étrangères en Algérie ?
- Quelles sont les particularités de l'activité des banques étrangères en Algérie ?

Pour mener à bien notre travail et répondre à toutes les questions précédemment évoquées, notre méthode d'approche reposera à la fois sur une approche conceptuelle, et une approche empirique. Et en fonction des données disponibles, nous avons subdivisé notre travail en quatre chapitres :

Le premier chapitre sera consacré aux fondements théoriques de la relation entre les banques particulièrement les banques étrangères et le financement de l'économie.

Le second portera sur l'ouverture financière et l'implantation ou bien la création des banques étrangères en Algérie, dans ce chapitre nous intéressons aux conditions que la banque d'Algérie exige afin qu'une banque puisse s'installer et s'intégrer dans le système bancaire algérien.

Le troisième chapitre sera consacré à l'évaluation de la part détenue par les banques algériennes étrangères dans le financement de l'économie ainsi que leurs rentabilités, il fera aussi l'objet d'une présentation des principales activités de chaque banque étrangère et nous essayerons d'exposer les différents effets de ces acteurs sur le financement et le développement de l'économie algérienne.

Enfin, le dernier chapitre sera consacré à la présentation de l'enquête et sa démarche méthodologique, et il fera l'objet d'analyse des résultats de questionnaire et mettre la lumière sur les contraintes et les perspectives de l'activité des banques étrangères en Algérie.

## ***PREMIER CHAPITRE***

***Fondements théoriques de la relation  
entre les banques étrangères et le  
financement de l'économie***

## **CHAPITRE 01 :**

# **FONDEMENTS THEORIQUES DE LA RELATION ENTRE LES BANQUES ETRANGERES ET LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE**

Le secteur bancaire occupe une place importante dans l'économie des pays développés et en développement. Il est toujours au cœur de l'économie en permettant la circulation des fortunes et le financement des différentes activités économiques. Grâce à ce rôle important du secteur bancaire, il a fait l'objet de grandes vagues de nationalisations notamment après la deuxième guerre mondiale. Cependant, comme c'était le cas dans d'autres secteurs de l'économie, la propriété publique du secteur bancaire a laissé son empreinte négative sur la performance de ce secteur important. Sous la pression des effets négatifs résultants de la propriété publique du secteur bancaire et du désir d'amélioration de la performance du secteur bancaire pour affronter la forte concurrence internationale découlant du phénomène de la libéralisation financière et de la grande évolution dans l'industrie des services financiers, les gouvernements de la plupart des pays développés et en développement ont été orientés vers la privatisation des banques ou bien l'internalisation bancaire.

Donc ce premier chapitre sera divisé en deux sections : la première abordera les fondements théoriques de l'activité bancaire, la deuxième montera l'internalisation bancaire et les facteurs du choix de la forme organisationnelle de la représentation bancaire à l'étranger.

## **SECTION 01 : FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ACTIVITE BANCAIRE**

L'activité bancaire est une industrie en rapide évolution, les attentes des clients changent et évoluent, les pratiques financières s'alignent sur les meilleures pratiques internationales, et l'on constate à la nécessité pour les banques de s'adapter rapidement. Plus que jamais le discours des banques, essentiellement celle des pays industrielle et occidentaux, se concentre sur la satisfaction des clients et leur fidélisation. La qualité de la prestation constitue un enjeu pour la réalisation de ces objectifs. Désormais, il ne suffit plus pour une banque de s'intéresser uniquement à son chiffre d'affaires, il faut également porter une grande attention à celui qui contribue à la formation de son chiffre d'affaire, à savoir le consommateur (le client). Les banques jouent un rôle important dans l'économie d'un pays quel que soit le régime politique suivi, elles sont devenues des véritables entreprises, elles sont évoluées et évoluent encore dans leurs modes de fonctionnement dans le rôle qu'on leur attribue.

Dans cette section, nous expliqueront c'est quoi le système bancaire ainsi que son rôle dans l'économie et nous partons d'une présentation globale de la banque, ses rôles et fonctions, les différents types de banques et nous basent particulièrement sur la banque

étrangère mais avant nous allons donner une définition pour le secteur bancaire et son rôle dans l'économie.

### **1-1- Définition de système bancaire**

L'ensemble des banques d'une même zone monétaire forme un système bancaire piloté par une banque particulière appelée banque centrale qui contrôle l'ensemble des banques assure l'émission des billets et définit la politique monétaire. Le secteur bancaire est le secteur économique qui regroupe les établissements de crédits ainsi que les banques.

La banque est aussi le secteur économique qui regroupe les activités de conception, de production et de commercialisation des services offerts par elle-même. Donc le système bancaire peut être défini par l'ensemble des règles bancaires liées entre elles et formant un secteur bancaire organisé dans son fonctionnement et ses activités.

### **1-2- Le rôle de système bancaire**

Le rôle du système bancaire dans l'activité économique peut être diversement appréhendé. Toutefois, sa contribution au niveau de la croissance économique et partant du développement d'un pays a fait l'objet d'une attention particulière. Ainsi, Schumpeter (1912), soulignait déjà la grande importance des banques dans le fonctionnement du système économique, et leur apport bénéfique à la croissance à travers le financement de l'innovation. Adam Smith (1991) montre qu'une bonne gestion du risque de liquidité par le système bancaire permet d'augmenter la part de l'épargne allouée aux placements davantage productifs tout en gardant un niveau d'épargne constant. Ces auteurs établissent par là et de façon théorique une relation positive entre le secteur bancaire et la croissance économique. D'une manière générale, les travaux théoriques présentés par Crane et Merton (1995) identifient six fonctions qui à leur sens mettent en exergue le rôle du secteur bancaire dans une économie.

#### **1-2-1- Système bancaire comme moyen de règlement**

Le système bancaire est un mécanisme de règlement des transactions dans la mesure où il constitue un moyen d'échange essentiel au bon fonctionnement d'une économie basée par exemple sur la spécialisation des tâches. En effet, si la monnaie est l'unité de valeur commune, les formes sous lesquelles elle est échangée se sont multipliées : numéraire, chèque, carte de crédit, carte de débit, transfert électronique de fonds, dépôts directs et retraits pré-autorisés.

#### **1-2-2- Système bancaire : un système d'agrégation de l'épargne**

Le système bancaire est un moyen d'agrégation d'épargne dans la mesure où la nécessité d'agrégation de l'épargne prend origine dans le besoin qu'expriment les entreprises d'opérer en une taille qui minimise leurs coûts de transaction. De ce fait, on peut considérer l'agrégation de l'épargne comme une fonction très importante du secteur bancaire. D'ailleurs, cette agrégation bénéficie tant aux fournisseurs qu'aux utilisateurs de capitaux.

### **1-2-3- Système bancaire : un procédé de transfert de ressources**

Le système bancaire est un procédé de transfert des ressources intersectoriel, intertemporel et interrégional. Cette fonction permet aux particuliers (ménages) de compenser les différences entre leur profil de revenus issus du travail et leur profil de consommation durant leur vie. Au plan macroéconomique, il est à noter que tous les secteurs économiques ne font pas tous face aux mêmes opportunités. En effet, certains font face à des déclin, alors que d'autres sont en pleine croissance. Il est donc important que via le secteur bancaire, les ressources sous forme de dettes ou de capital actions se déplacent vers les entreprises ou les régions les plus performantes.

### **1-2-4- Système bancaire comme système de gestion de risques**

Le système bancaire est un mécanisme de gestion des risques car il permet via les actifs disponibles (polices d'assurances, produits dérivés, etc.) de réduire les risques. En outre, il permet aussi à ceux qui sont prêts à supporter plus de risques d'augmenter leur espérance de revenu. La diversification des risques et/ou la redistribution du risque résiduel attestent ainsi le rôle de gestion de risque par le système bancaire (Cihak and Erlend, 2009).

### **1-2-5- Système bancaire : un réducteur des coûts lié à l'asymétrie d'information**

Le système bancaire réducteur des asymétries d'information dans la mesure où il offre aux agents économiques des moyens pour minimiser les coûts liés à l'asymétrie d'information. Une de ces fonctions importantes réside dans le fait qu'il met à la disposition des agents économiques des instruments permettant de réduire l'impact des ces difficultés. A l'analyse de ces arguments, il ressort que le rôle du système bancaire est de faciliter notamment la mobilisation des ressources bloquées dans le secteur traditionnel de l'économie, et les transférer au secteur moderne qui peut promouvoir la croissance en assurant leur affectation aux projets les plus performants. Telle serait donc la contribution de tout secteur financier et bancaire au processus de développement.

## **1-3- Rôle et fonctions de la banque**

La finance indirecte accorde à la banque un rôle primordial en tant qu'intermédiaire financier ; elle collecte les dépôts des détenteurs de capitaux (prêteur ultime) et les accordent aux emprunteurs ultimes. La rémunération des banques correspond aux écarts du taux entre celui qu'elle octroie aux prêteurs et ce lui qu'elles prélèvent aux emprunteurs, ces écarts doivent lui permettre de couvrir ses frais de fonctionnement, d'assurer le risque de défaut de remboursement et de dégager un résultat positif. La banque se trouve ainsi au centre de l'activité financière et peut se forger une réelle compétence dans le traitement de l'information sur la solvabilité des emprunteurs, mais au même temps elle assure le risque de crédit<sup>1</sup>. Du point de vue légal, la banque est définie par les missions qu'elle remplit ; les opérations de banque

---

<sup>1</sup> DOV Gien, « pratiques des marchés financiers », édition DUNOD, Paris, 1990.

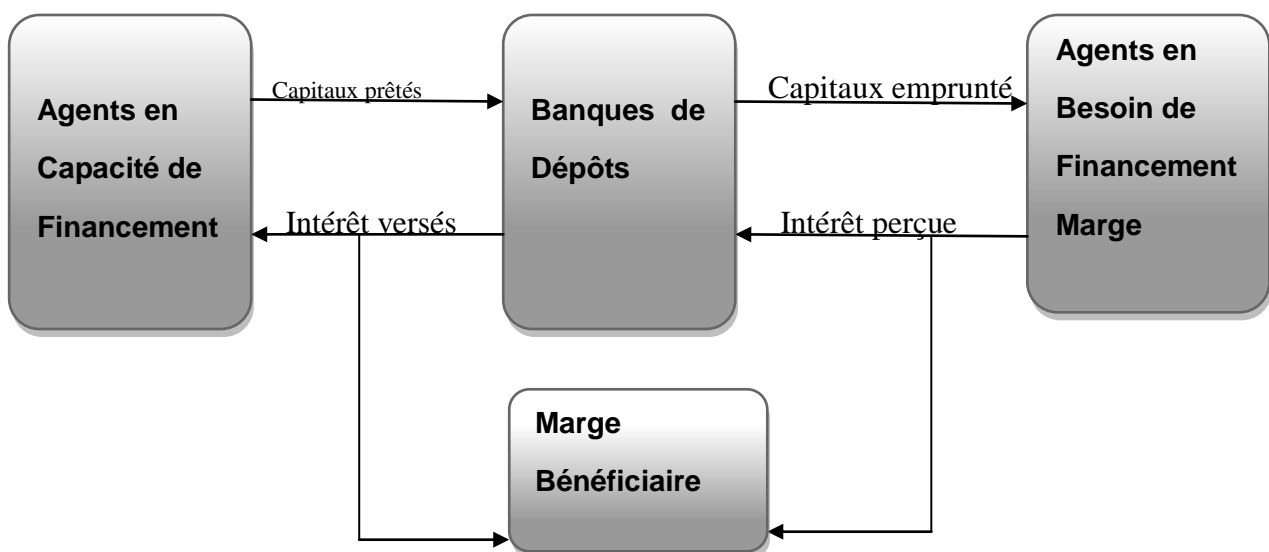
## Chapitre 01 Fondements théoriques de la relation entre les banques étrangères et le financement de l'économie

comprennent la réception des fonds du public, les opérations de crédit, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiements et la gestion de ceux-ci. Elle effectue aussi les opérations de change et de commerce extérieur et assure la gestion des moyens de paiements.

Donc, les banques ont habituellement pour rôle : la gestion de l'argent et des flux monétaires, la facilité d'accès aux marchés financiers, la répartition de l'argent entre les acteurs en fonction de leurs perspectives économiques, la conversion des devises ou de leur obtention et la création monétaire. Ces rôles revendiquent la présentation des principales fonctions attribuée à la banque. Telles qu'il les a présenté Frédéric Lobe<sup>2</sup>, elles sont au nombre de cinq :

- **La mission de gestion des moyens de paiement** : elle présente une fonction essentielle accomplie par les banques, encore présente à l'heure actuelle avec les banques virtuelles et directes, elles gèrent le système comptable, permettant l'enregistrement des flux monétaires.
- **La mission d'intermédiation** : l'essence même de l'activité bancaire, la banque en facilitant la rencontre des détenteurs de fonds disponibles et des emprunteurs, effectue de l'intermédiation, elle ajuste les comportements financiers des agents économiques. Les banques assistent à l'émergence du concept de désintermédiation qui lui les obligé à transférer les risques de crédit de leurs bilan vers les marchés financiers et donc à développer une offre de services sur les marchés tel que la gestion de portefeuilles, titres, introductions en bourse, émission de titre... afin de faire face a la concurrence.

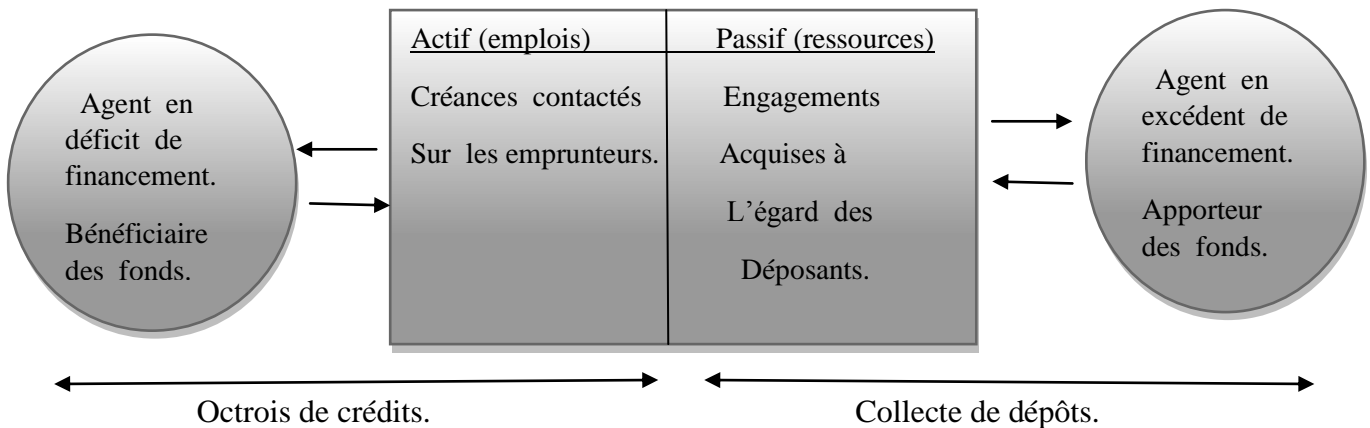
### Schéma n°1.1 : L'intermédiation bancaire



Source: <http://www.Cours-PFEG.-le-rôle-de-les-banque-dans-l'economie-2010/2011.chapitre.13.html>.

<sup>2</sup> Lobe<sup>2</sup>. L, « Banques et marché du crédit », Edition PUF, 1997, P7, quant à Mikdashi il est réduit à trois : la fonction d'intermédiation, la fonction de liquidité et en fin la fonction relationnel voir Mikdashi, « Les banques à l'ère de la mondialisation », Edition Économica, 1998, P1-7.

Schéma n°1.2 : L'intermédiation financière



Source : CHERIEF.K.D, «Le financement bancaire des PME/PMI», mémoire fin d'étude, école supérieure de banque, promotion 2008, P 5.

- **La mission de conseil :** cette mission répond aux nombreuses sollicitations de la part des clients face à la complexité des opérations financières, les anciens comme les éventuels clients font appel aux conseils et à l'avis des experts financiers de la banque, cette fonction est devenue indispensable non seulement à cause de la multiplication et la complexité des offres bancaires mais plus encore, elle est devenue un outil concurrentielle, toutes les banques offrent les mêmes produits, la différence se présente aujourd'hui dans ce partenariat que la banque propose à sa clientèle par le biais de ses conseillers.
- **La mission d'assurance :** le métier du banquier est d'évaluer et maîtriser le risque, et ce dernier est un élément rejeté du vocabulaire du métier de la banque, cette mission d'assurance s'exerce donc vis-à-vis des clients de la banque afin de faire face au risque d'insolvabilité, la banque intervient lorsque ce risque fait défaut ou l'objectif de cette mission est d'éviter la rupture de la relation commerciale entre la banque et le client.
- **La mission politique :** nous pouvons préciser que la banque joue un rôle central dans l'économie d'un pays, dans le cadre de sa mission politique les banques interviennent comme un levier essentiel de la politique monétaire, que celle-ci soit axée sur un contrôle quantitatif ou sur un contrôle par les taux d'intérêt

#### 1-4- Les différents types des banques

Toutes les banques ne sont pas identiques. Selon leur structure juridique, la nature de leurs activités, ou encore leurs rayonnement géographique, elles se distinguent les unes des autres



## Chapitre 01 Fondements théoriques de la relation entre les banques étrangères et le financement de l'économie

et rentrent dans des catégories différentes, parmi elles il est important de citer aussi la place et le rôle des banques islamiques<sup>3</sup> dans le marché mondiale.

Nous présentons dans ce tableau une classification des banques selon ses différents critères :

**Tableau n°1.1 : La classification des banques selon ses différents critères.**

Critère de classification	Types de banque	Définitions
Structure juridique	Banque publique	Son capital appartient à l'Etat.
	Banque privée	Son capital appartient à une ou des personnes privé.
	Banque mixte	Son capital appartient à l'Etat et des personnes privées.
La nature de leur principale activité	Banques commerciales	Elles ont une activité d'intermédiation entre agents à capacité de financement et agents à besoin de financement <sup>4</sup> .
	Banques d'affaires	Elles sont spécialisées dans les prises de participation dans des sociétés <sup>5</sup> .
	Banque hypothécaire	Elles spécialisées dans les Hypothèques sur immeubles et près aux collectivités locales.
Leurs rayonnements géographiques (nombre et répartition géographique des guichets)	Banque régionale	Concentrent leurs activités dans une région déterminées
	Banque locale	Elles ne possèdent qu'un ou deux sièges d'exploitation.

**Source :** réaliser par nous-mêmes.

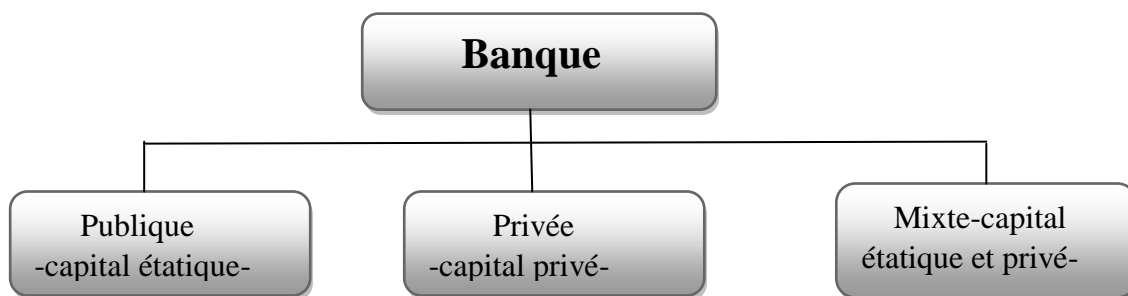
<sup>3</sup> Le développement des banques islamiques remonte surtout au début des années 1980. La finance islamique représente environ 1000 milliards de dollars sur le marché mondiale, les banques dans le monde tentent d'introduire, et surtout de capter un nouveau segment de clientèle. Pour en savoir plus voir <http://salamfaty.unblog.fr/2007/11/02dou-viennent-les-banques-islamiques>.

<sup>4</sup> Elles effectuent cette activité grâce à un réseau d'agence plus au moins dense. Elles travaillent principalement avec une clientèle de particuliers (ménages, très petites entreprises) et de professionnels (entreprises de plus grandes tailles). Elles recueillent des dépôts (épargne de ménages) et accordent des crédits (crédits immobiliers, financement de projets d'investissement, crédits à la consommation).

<sup>5</sup> Consiste à souscrire à des parts dans le capital d'une entreprise afin de devenir un associé ou un actionnaire. Ces prises de participation sont souvent réalisées dans des sociétés à fort potentiel de croissance et de retour sur investissement, les investisseurs en générale n'apportent pas seulement leur capital mais aussi leurs réseaux et leurs expériences. Au niveau mondial, les grandes banques d'affaires ont pour nom **Goldman Sachs, Meryll Lynch, Lazard**, et sa si a la suite de la crise de 1929, le Glass-Steagall Act (1933) à imposé aux Etats-Unis une séparation entre activité de banque de détail et activité de banque d'affaire afin de garantir la stabilité bancaire et financière, la déréglementation financière a battu en Brèche cette séparation et permis l'émergence grandes banques universelles (Citigroupe et Bank of America aux Etats-Unis et BNP et la société générale en France..)

- **La banque mondiale :** La banque mondiale manifeste une certaine spécificité par rapport aux autres types de banques. Elle regroupe cinq institutions qui œuvrent sur le plan international. À savoir, la banque internationale pour la reconstruction et le développement, l'association internationale de développement, la Société financière internationale, l'agence multilatérale de garantie et le centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements. Ces institutions ont pour rôle de fournir des aides financières, notamment aux pays en voie de développement, de lutter contre la pauvreté, d'intervenir dans certaines opérations d'investissement à l'échelle internationale et de régler les éventuels conflits y afférents.
- **La banque centrale :** La classification selon la structure juridique ou bien l'apport de capitale nous intéresse plus dans notre étude, donc on va expliquer les trois catégories, (banque publique, banque privées et banques mixte) mais particulièrement nous basent plus sur la banque privée a capitaux étrangers.

**Schéma n°1.3 : La classification des banques selon la structure juridique**



Source : réalisé par nous-mêmes.

- I. Une banque publique:** Une banque publique est une société bancaire dont l'État ou des acteurs publics sont propriétaires. Elle détient le monopole des opérations bancaires, son rôle est le financement de l'économie suivant les objectifs des pouvoirs publics. Elle se distingue d'une banque commerciale par son type d'actionnariat, mais aussi souvent par certaines missions qui lui sont confiées par la puissance publique.
- II. Une banque privée :** le capital d'une banque privée appartient soit aux privés nationaux ou étrangers (capitaux étrangers), elle offre des services personnalisés et étendus. Elle est surtout spécialisée dans la gestion des portefeuilles financiers et du patrimoine. Historiquement, les banques privées étaient des banques familiales. Aujourd'hui, une banque privée peut être une banque spécialisée ou être un département à part d'une banque généraliste. Elle offre des services haut de gamme à ses clients en ce qui concerne la gestion de leur patrimoine. Elles peuvent être des sociétés isolées mais souvent, elles constituent un service supplémentaire des banques commerciales

Une banque privée peut être orientée vers une clientèle :

- de particuliers ;
- d'entreprises ;

- internationale.

### **III. Banques mixte**

C'est une banque dont le capital est mixte, national et étranger.

## **SECTION 02 : L'INTERNATIONALISATION BANCAIRE**

L'activité bancaire internationale s'est mondialisée. Certaines banques, au lieu d'accepter des dépôts dans un pays pour prêter dans un autre, ont adopté une stratégie consistant à collecter des fonds et octroyer des crédits (à la consommation, au logement et aux entreprises) à l'intérieur de divers marchés nationaux, grâce à une implantation locale. D'autres ont axé leur développement sur les marchés financiers, cherchant également à financer localement leurs portefeuilles de titres locaux. Qu'ils optent pour un modèle mondial de banque de détail ou d'activités de gros, les établissements de crédit s'efforcent de plus en plus de répondre aux besoins de leur clientèle par le biais d'une présence et d'un financement locaux. L'ambition mondiale (ou multinationale) ainsi définie est différente du concept de banque internationale, reposant sur la réception de dépôts dans un pays pour financer des prêts dans un autre.

Dans cette section nous essayons d'évoquer le phénomène de la mondialisation qui puisse ses origines depuis l'antiquité, les formes et les facteurs d'implantation bancaire à l'étranger, et nous présenterons la présence des banques étrangère dans certain pays.

### **2-1- La mondialisation de l'économie**

La mondialisation est définie par certains économistes, ainsi que par le FMI comme suite :

#### **2-1-1- Définition de la mondialisation**

Le terme de mondialisation a été adopté par les économistes pour désigner la mondialisation de l'économie, cette dernière constitue l'un des sujets les plus vastes et plus complexe, une définition de la mondialisation peut difficilement comprendre l'ensemble du phénomène. Nous nous limitons de citer quelques définitions inspirées de quelques auteurs : Pour **J. Stiglitz**, donne une présentation de la mondialisation comme suite : « la mondialisation est l'intégration sans cesse plus étroite des peuples du monde qui ont réalisés la baisse continue des couts du transport et des communications, et la réduction des internationales, qui font circuler au-delà des frontières des capitaux, des produits et des technologies mais elle porte également sur les échanges de savoir et permet le développement d'une société civile mondiale. La mondialisation n'est donc pas seulement un phénomène économique. Ces aspects politiques sociaux et culturel sont tous aussi important »<sup>6</sup>. **Antoine Ayoub**, selon lui, la mondialisation peut être définie comme étant la « propagation de la libre circulation des biens, des services, des capitaux, et des idées entre tous les pays en faisant abstraction des frontières politiques qui les séparent ». Selon **le FMI** « la mondialisation est

---

<sup>6</sup> Durroussel. M « la mondialisation de l'économie », Edition Marketing, Paris, 1994

l'indépendance économique croissante de l'ensemble des pays du monde, qui est provoquée par l'augmentation du volume et de variété des transactions transfrontières des biens ainsi des flux internationaux de capitaux au même temps que la diffusion accélérée et généralisée de la technologie »<sup>7</sup>.

La mondialisation ne peut se définir uniquement par les échanges commerciaux (biens et services), elle doit inclure l'internationalisation de la production (les firmes multinationales vendent et achètent à l'étranger mais aussi répartissent leur production dans différents pays en fonction des avantages divers qu'ils leur procurent) et l'internationalisation des marchés financiers: les firmes peuvent se procurer des "eurodollars" (ce terme signifiait la création de dollars par une banque européenne, donc sans contrôle de la banque centrale européenne, mais qui aujourd'hui inclut d'autres monnaies). La mondialisation est donc le fait que les marchés nationaux de biens, services, capitaux et la production sont liés entre eux : il ya une interdépendance entre les marchés nationaux.<sup>8</sup>

### **2-1-2- Le processus de mondialisation**

La mondialisation est un processus d'internationalisation des activités productives, marchandes et financières qui se déroule en trois étapes : l'internationalisation, la transnationalisation et la globalisation

- **La transnationalisation :** La mondialisation constitue un processus d'extension progressive du capitalisme à l'ensemble du monde. Il débute au XVI<sup>e</sup> siècle avec les grandes découvertes qui mettent en relation l'ancien monde et le nouveau monde. L'Espagne et le Portugal construisent de vastes empires, Madrid et Lisbonne deviennent les centres du monde et l'Océan Atlantique remplace la Méditerranée comme lieu essentiel des échanges. Cette première vague de mondialisation est celle du capitalisme marchand, c'est-à-dire que les échanges commerciaux s'effectuent à l'échelle mondiale et non plus à l'échelle régionale.
- **L'internationalisation :** Au XIX<sup>e</sup> siècle, en lien avec la colonisation et l'industrialisation européennes, débute la deuxième phase de la mondialisation qui est celle de la mondialisation du capitalisme industriel. Londres et le Royaume-Uni deviennent le centre d'une première économie-monde. Les échanges augmentent en volume et se met en place une première division internationale du travail entre les pays colonisés fournissant les matières premières et les pays industrialisés transformant ces matières premières en produits manufacturés qu'ils commercialisent ensuite dans le monde.
- **La globalisation :** Après 1945, débute une troisième phase, celle de la mondialisation financière, c'est-à-dire que le secteur financier domine les autres secteurs de

---

<sup>7</sup> Baudrond. V, Gérard. M H, « comprendre la mondialisation », Edition Bréal, PARIS, 2006

<sup>8</sup> <http://www.ac-nice.fr/ses/javascript/scripts/mond1.htm>

l'économie. Le centre du monde se déplace vers les Etats-Unis qui deviennent la nouvelle économie-monde. Après 1990, cette mondialisation financière s'accélère avec l'effondrement du bloc soviétique et l'affirmation de puissances émergentes dans une économie-monde devenue multipolaire.

Le développement de la mondialisation est dû à différents facteurs. Tout d'abord, ces trois phases de la mondialisation ont bénéficié de révolutions dans les transports et dans les moyens de communication qui ont progressivement contracté l'espace-temps et l'espace-coût.

## **2-2- L'internationalisation bancaire**

L'internationalisation bancaire est une procédure qui correspond au développement important des échanges internationaux de biens et de services. L'essor du commerce international s'est accompagné de l'annulation des contrôles des changes et de l'internationalisation de plusieurs institutions bancaires, l'internationalisation est facilitée par la libéralisation des mouvements des capitaux et des services financiers.

- **La banque internationale** : La banque internationale est une banque qui entretient des activités internationales à partir de son pays d'origine, autrement dit, ce type de banque finance des actifs étrangers sans s'établir physiquement dans leurs pays. Ces banques proposent leurs produits et services dans plusieurs pays, elles permettent d'ouvrir des comptes bancaires à l'étranger, obtenir des cartes bancaires et effectuer des virements internationaux.
- **La banque multinationale** : La multinationalisation bancaire est un état dont les structures et les opérations bancaires se sont internationalisées de telle manière que les banques puissent être qualifiées de multinationales. La multinationalisation bancaire désigne également un processus : celui qui conduit les banques mono nationales à devenir multinationales<sup>9</sup>. La banque multinationale est une entreprise qui produit et/ou offre ses produits dans différents pays sans s'avoir autant de véritables liens soit économiques, industriels ou bien commerciaux entre les implantations de chacun des pays<sup>10</sup>. La banque multinationale est un établissement financier qui collecte des dépôts et accorde des crédits grâce à des entités localisées dans plus d'un pays. Elle réalise ainsi un investissement direct dans plusieurs pays, à travers la création, l'acquisition totale ou partielle d'une banque dans le pays d'accueil.

## **2-3- Passage historique du développement de la multinationalisation bancaire (les phases d'internationalisation)**

Jusqu'au début des années 1980, les relations économiques entre les pays étaient caractérisées par l'internationalisation.

L'internationalisation de secteur bancaire en particulier s'est déroulée en trois phases :

---

<sup>9</sup> RUFFINI PB, « les banques multinationales », Edition PUF, Paris, 1983.

<sup>10</sup> Nekhili Mehdi et Karyotis Catherine : « stratégies bancaires internationales » ; Edition Economica, 2008, p73

### **2-3-1- La première phase**

Cette phase se situerait durant la décennie qui précède la Première Guerre Mondiale. Selon Jones (1990), cette période débute dès le 19<sup>ème</sup> siècle et plus précisément dans les années 1830. Elle trouve ses origines en raison du développement rapide des exportations et le développement des investissements directs à l'étranger industriels et commerciaux d'où la nécessité pour les banques de suivre leur clientèle à l'étranger donc l'implantation bancaire à l'étranger liée au financement du commerce international n'est pas un phénomène nouveau. Les banques anglaises seront les premières à déclencher cette vague, notamment dans les colonies. Elles seront rejointes plus tard par les autres banques européennes, notamment par les banques espagnoles et françaises qui s'installent en Afrique du Sud, et Amérique Latine. L'internationalisation bancaire s'accélère par la concurrence bancaire qui commence à apparaître à l'échelle mondiale et la croissance rapide du marché des eurodevises, celui-ci permet aux firmes multinationales de financer plus le développement de leurs activités à l'étranger.

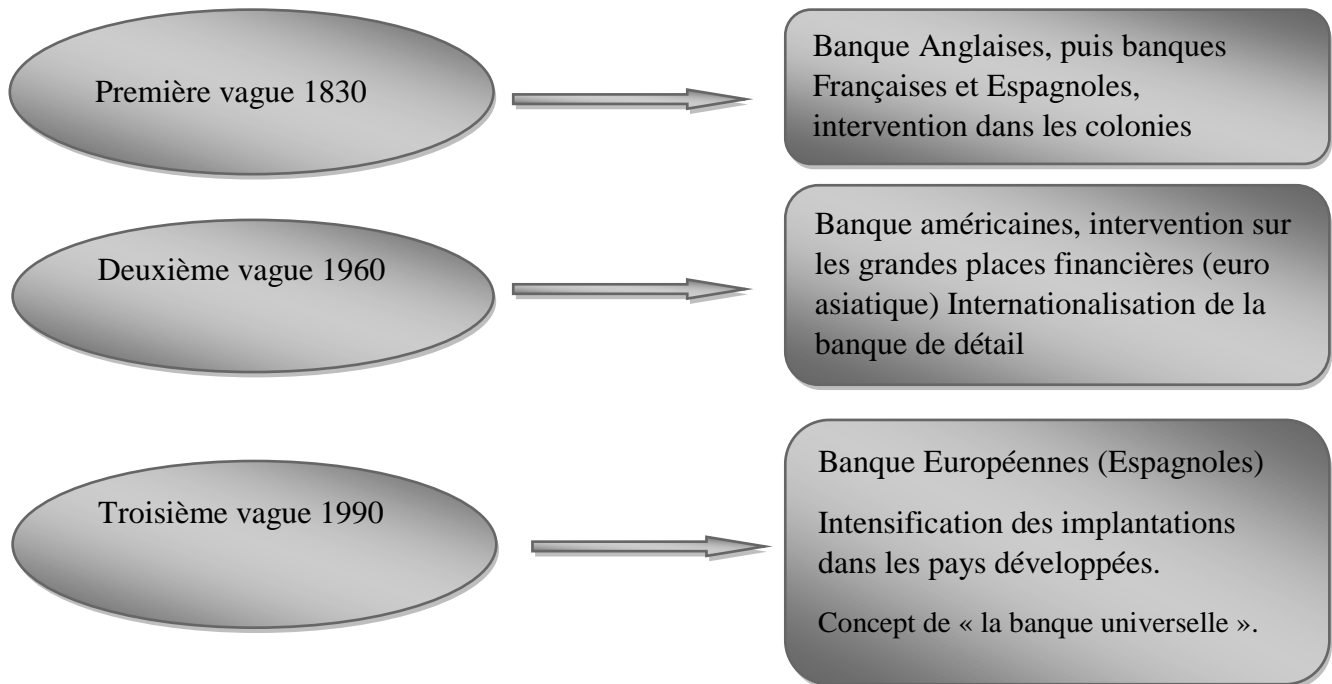
### **2-3-2- La seconde phase**

La seconde phase d'internationalisation bancaire se situe dans les années 1960. Cette seconde phase elle a été lancée par les banques américaines. Les banques s'intéressent aux grandes places financières qui ont vu le jour, telles que celles du marché eurodollar à la fin des années 1950 et la place financière asiatique dans les années 1970. Ce qui diffère dans la deuxième phase d'internationalisation est le choix géographique. En effet, les banques commencent à se focaliser sur d'autres pays développés. Aussi, les banques américaines s'intéressent activement aux marchés européens, et les banques japonaises et européennes aux marchés américains.

### **2-3-3- La troisième phase**

La troisième phase d'internationalisation bancaire pourrait également être détectée au cours des années 1990. Les banques européennes sont à l'origine de cette troisième vague, notamment les banques espagnoles. La particularité de cette troisième vague est que l'environnement économique et juridique est à cette période en plein bouleversement. En France, la loi bancaire de 1984, entraînant ainsi le décloisonnement, la déspecialisation, et déréglementation du système bancaire et financier, amène le concept de « banque universelle ». Ces banques universelles se sont intéressées au marché de la banque de détail. Depuis cette nouvelle vague d'internationalisation, la participation des banques étrangères dans les systèmes bancaires locaux dans de nombreux pays émergents a significativement augmenté, dans certains pays, Les banques étrangères contrôlent plus de la moitié des actifs bancaires. La participation des banques étrangères dans les systèmes bancaires de nombreux pays émergents a significativement augmenté.

Schéma n°1.4 : Les vagues d'internationalisation bancaire



**Source :** Jessy TROUDART : « analyse et comparaison des stratégies d'internationalisations des banques » université Montesquieu - bordeaux IV ; France 2012 ; p 36

Le métier bancaire exporté était essentiellement la banque de détail, dans la première phase d'internationalisation bancaire, et la troisième phase semble redéfinir une stratégie d'internationalisation des métiers dans la mesure où, la banque universelle et la gestion d'actif se révèlent être des créneaux porteurs. Ces trois vagues ont été accompagnées de plusieurs événements marquants dans la vie économique et financière. La déréglementation financière d'une part, et l'avènement de la monnaie unique d'autre part.

- La déréglementation financière est opérée dans un cadre de mondialisation et de libéralisation financière intense. Cette déréglementation financière des années quatre-vingt a conduit à l'explosion des innovations entraînant une très forte diversification des produits d'épargne et de financement.
- L'introduction de la monnaie unique en Europe a conduit les banques à faire face à de nouveaux défis. Les menaces pour ces banques résident dans un risque de perte de compétitivité dans la mesure où la monnaie unique a balayé une grande partie des profits que les banques d'affaire réalisaient sur les activités de gros (change, banque commerciale). Des écarts de compétitivité sont apparus entre les banques des pays membres de l'Union Economique et Monétaire et les autres institutions financières. Mais le plus inquiétant est l'impact qu'a eu l'Union Européenne sur les activités de la banque de gros, à savoir les opérations de change ou encore les activités des banques commerciales.



**Chapitre 01 Fondements théoriques de la relation entre les banques étrangères et le financement de l'économie**

---

**Tableau n°1.2 : Les premières implantations étrangères des banques multinationales**

<b>1855</b>	Bank of Egypt (Grande Bretagne)
<b>1856</b>	Crédit Mobilier (France)
<b>1864</b>	Seligman Brothers (USA)
<b>1869</b>	Crédit Foncier (France)
<b>1870</b>	Nederlandsche Crédit (Pays-Bas)
<b>1872</b>	Berliner Handelgesellschaft (Allemagne)- Crédit Lyonnais (France)- Société Générale (France)- Banque de Paris et Pays-Bas (France)
<b>1875</b>	Dresdner Bank (Allemagne)
<b>1877</b>	Lazard (France ; USA)
<b>1883</b>	Diskontogesellschaft (Allemagne)
<b>1887</b>	Javis Corklin Mortgage Trust (USA)
<b>1892</b>	De neuflize (France)
<b>1895</b>	Société Générale de Belgique (Belgique)-Warschaner (Allemagne)- National fur Deutschland (Allemagne)
<b>1896</b>	Crédit du Nord (France)
<b>1897</b>	J.P Morgan (USA)-Bleichroder (Allemagne)
<b>1901</b>	International Banking Corp. (USA)-Rouvier (France)
<b>1902</b>	Comptoir d'Escompte de Mulhouse (France)
<b>1903</b>	Crédit Industriel et Commercial (France)
<b>1904</b>	Schaaffhausen 'cher Bankverein (Allemagne)
<b>1906</b>	Société Marseillaise de CIC (France)
<b>1910</b>	Banque de l'union Parisienne (France)
<b>1911</b>	Bénard-Jarisloxsley (France)

**Source :** PASTRE Olivier, ANDREFF Wladimir, « la genèse des banques multinationales et l'expansion du capital international », séminaire CEREM-Nanterre, Novembre 1970, sous la direction de Michalet Charles-Albert, Internationalisation des Banques et des Groupes Financiers, Edition du C.N.R.S, Paris, 1981, P62.



## **2-4- Les formes organisationnelles de la représentation bancaire à l'étranger**

Plusieurs formes d'implantation des banques étrangères ont été adoptées dans le processus d'internationalisation. Ces formes est regroupées en deux catégories : la première est constituée du bureau de représentation et de succursale, les deux formes dépendantes de la banque-mère ; la deuxième constituée du la filiale et la banque affiliée qui sont deux structures juridiquement autonomes.

### **2-4-1- Les formes juridiquement dépendantes de la banque mère**

Les formes dépendantes de la banque-mère sont des formes qui détiennent une part importante dans le capital de l'entité.

On compte deux formes d'implantations dépendantes à savoir :

- **Le bureau de représentation** : Le bureau de représentation ou le bureau de liaison est un organisme quelle qu'en soit sa dénomination (bureau d'accueil, délégation de résultat etc.), son rôle essentiellement est de représenté la banque mère. Il permet de créer un lien avec la population locale afin de prospecter de nouveaux clients et de se renseigner sur le marché du pays d'accueil. Aucune activité bancaire n'est exercée dans ce type d'entité. Il sert essentiellement de relais de publicité pour la maison mère<sup>11</sup>. Pour Blandon (1998) et Heinkel et Levi (1992) cette forme d'implantation permet à la banque mère de mener des études approfondies sur le pays visé et de développer des relations d'affaires avec les clients locaux. Pour Sautter (1982) cette entité est installée dans un pays qui représente pour la banque mère un fort potentiel de croissance.
- **La succursale** : La succursale n'est pas autonome par rapport à la banque mère. Elle est installée à l'étranger avec le propre nom de la banque mère. La succursale peut jouer un rôle de relais pour la banque qui désire s'intégrer dans le pays et y imposer son cachet. Cette forme d'implantation n'est pas évidente et comporte de nombreux inconvénients. Les démarches administratives sont conséquentes et l'entité est soumise à une contrainte de demande d'autorisation du gouvernement local. Pour une partie de la littérature, cette forme d'entité est complexe et pourrait changer la structure du bilan de la banque. De plus, la succursale est tenue de respecter les limitations de crédits imposés par le pays où elle est implantée, ce qui ne prend pas en compte le poids réel de cette entité.

### **2-4-2- Les formes juridiquement autonomes de la banque mère**

Les formes juridiquement autonomes de la banque mère sont des institutions indépendantes et soumises à la législation du pays d'accueil. Parmi les formes d'implantations autonomes on retrouve :

---

<sup>11</sup> Jessy TROUDART : « Analyse et comparaison des stratégies d'internationalisation des banques » ; thèse de doctorat en science de gestion ; université Montesquieu – Bordeaux IV, France ; 2012 ; p84.

## Chapitre 01 Fondements théoriques de la relation entre les banques étrangères et le financement de l'économie

- **La banque affiliée** : Les affiliée est une banque dans laquelle la banque mère détient une participation moins de 50% du capital. C'est une entité juridiquement autonome. Cette participation financier au capital peut être réalisée de trios façon<sup>12</sup> :
- L'ouverture de capital social de la banque mère en prenant des nouvelles parts dans le capital de la banque affiliée ;
  - Le rachat des titres détenus par d'autres actionnaires tout en maintenant intact son capital social ;
  - L'engagement de la banque mère dans des nouvelles activités dans le pays d'accueil, invitant d'autres banques ou établissements financiers pouvant être eux-mêmes étrangers, à la joindre.

En général, les banques affiliées possèdent des dirigeants originaires du pays d'accueil. Cette forme d'organisation apparaît complexe dans la mesure où la gestion d'une telle entité relève d'un système de partenariat. D'autant plus, que les activités de cette banque sont soumises à la législation locale.

**Tableau n°1.3 : Quelques exemples de banques affiliées**

Banques affiliées	Banque mères	Pays d'accueil	Part du capital (%)
Banco Del Desarrolo	Crédit Agricole	chili	23.66
BICI Gabon	BNP Paribas	Gabon	46.67
Banque Saudi Fransi	Calyon	Arabie saoudite	31.10
Korean French Banking Corp	Société Générale	Coré du sud	41.45
PT Bank Permata Tbk	Standard Chartered	Indonésie	31.55
BIA Niger	Banque Belgolaise	Niger	35.00
Bank of Hungarian Savings	DZ Bank AG	Hongrie	30.00

**Source** : Boubacar Hamouda, « internationalisation bancaire : déterminant du choix de la performance des formes d'implantation bancaire à l'étranger », thèse de doctorat en science de gestion, Reims ; 2007 ; France ; p39.

- **La filiale** : La filiale est la forme la plus autonome des implantations. C'est une personnalité morale qui peut être la résultante d'une acquisition d'une banque locale ou d'une création. La banque mère possède au minimum 50% du capital. Le choix d'une telle implantation est lié au désir d'intégrer de manière importante le marché bancaire local. Il représente un moyen de pénétration de marché très complet. Pour Blandon (1998) la

<sup>12</sup> BOUBACAR .H et NEKHILI.M ; « le contrôle par les banques multinationales de leurs filiales et de leurs succursales à l'étranger », article de laboratoire EUROP de l'université de Reims Champagne-Ardenne, Reims France, 2005.p 5. Disponible sur le site In [www.univ-orleans.fr](http://www.univ-orleans.fr).

## Chapitre 01 Fondements théoriques de la relation entre les banques étrangères et le financement de l'économie

filiale est le moyen pour la banque mère de s'implanter dans le pays d'accueil à travers plusieurs activités. Cette forme d'implantation est totalement indépendante de la banque mère aussi bien pour l'élaboration des stratégies commerciales que pour sa gestion administrative.<sup>13</sup>

**Tableau n°1.4 : Quelques exemples de filiales.**

Filiales	Banques-mères	Pays d'accueil	Part du capital (%)
Banque Indosuez MER Rouge	Clayon	Djibouti	100
Banque malgache de L'O.I	BNP Paribas	Madagascar	75
Banque SG Vostok	Société Générale	Russie	95.34
BNP Paribas Egypte	BNP Paribas	Egypte	95.20
Crédit du Maroc SA	Crédit Agricole SA	Maroc	52.62
Emporiki Bank of Grèce SA	Crédit Agricole SA	Grèce	71.96
Bank Polska Kasa Opieki SA	Unicredito italiano	Pologne	52.93
Banka koper dd	Sanpaolo IMI	Slovénie	63.94
BancoABN AMRO Real SA	ABN Amro Bank	Brésil	86
ING Bank Salski SA	ING Bank	Pologne	75
Barclays Bank of Kenya	Barclays	Kenya	68.5
HSBCBank Poloska SA	HSBC Bank	Pologne	100
HSBC France	HSBC Bank	France	99.99
Crédit Suisse International	Crédit Suisse	Royaume-Uni	56
Citibank Zambia Limited	Citibank NA	Zambie	100
Bank of Nova Scotia Jamaica	Scotiabank	Jamaïque	70
Kredyt Bank SA	KBC Bank	Pologne	80

**Source :** Boubacar. Hamouda « internationalisation bancaire : déterminant du choix et de la performance des formes d'implantation bancaire à l'étranger », thèse de doctorat en sciences de gestion, Reims ; 2007 ; P41.

<sup>13</sup> Jessy TROUDART : op.cit ; p84.

## **2-5- Les facteurs du choix de la forme d'implantation bancaire à l'étranger**

Les facteurs relatifs à l'environnement économique et institutionnel des pays d'origines et des pays d'accueil jouent un rôle prépondérant dans les processus de l'internationalisation bancaire. Les indicateurs économiques et financiers (PIB, taux d'inflation, importation et l'exportation...), sont des facteurs principaux déterminants du choix de la forme organisationnelle de représentation bancaire à l'étranger. Parmi ces facteurs on peut citer :

### **2-5-1- La situation économique et institutionnelle de pays d'origine**

L'environnement économique et financier du pays d'origine est une caractéristique qui favorise l'internationalisation des activités bancaires. Les banques des pays développés comme la France, Belgique, Italie, Espagne forment l'essentiel des établissements bancaires en quête de nouvelles opportunités d'expansion à l'étranger. En effet, elles ont l'avantage d'être plus compétitives sur les marchés étrangers<sup>14</sup>, grâce aux savoir-faire et aux compétences distinctives acquis sur leurs marchés nationaux. Les banques originaires des secteurs bancaires développés sont plus aptes à exporter des nouvelles connaissances technologiques vers d'autres pays. Ces résultats corroborent la thèse de l'avantage compétitif avancée pour expliquer l'internationalisation des banques, Selon laquelle les banques deviennent multinationales pour exploiter les avantages économiques à domicile sur les marchés étrangers et ce à des coûts moins élevés. Ces avantages se résument en : compétences en management, savoir faire, l'image de la banque, réputation, nouveaux produits et services, faibles coûts du capital etc. La réglementation bancaire du pays d'origine peut influencer, négativement ou positivement, l'internationalisation des établissements bancaires. Ainsi, si l'absence totale de restrictions constitue un atout que les banques peuvent exploiter à l'étranger, le manque de souplesse réglementaire peut constituer une source de désavantages pour les banques multinationales. Le cas des banques américaines qui choisissent de s'implanter dans les pays autorisant les pratiques bancaires de type universel, la forme organisationnelle de représentation préférée est la filiale qui permet à la banque étrangère, au même titre que les banques locales, d'entreprendre plusieurs activités bancaires et non bancaires.

### **2-5-2- La situation économique et institutionnelle de pays d'accueil**

Le banquier dans son choix de la forme organisationnelle de représentation bancaire à l'étranger prend en compte plusieurs caractéristiques de l'environnement économiques et institutionnelles du pays d'implantation. Les caractéristiques les plus intentionnelles sont : opportunités d'affaires, taille du marché, différence culturelle et cadre légal et réglementaire. La réglementation bancaire en vigueur dans le pays d'accueil est un paramètre déterminant dans le choix du mode de représentation bancaire à l'étranger.

Certains pays comme le Royaume-Uni et Suisse ont élaboré des lois bancaires sur le principe de la réciprocité. Cela signifie qu'une banque étrangère ne peut s'implanter dans ces pays que

---

<sup>14</sup> Boubacar H, Nekhili M « le choix organisationnel de représentation bancaire à l'étranger » ; 2004.

lorsque son pays d'origine accueille des banques suisses ou anglaises sous les mêmes conditions. Au Canada, jusqu'à une époque récente la réglementation n'autorise pas les banques étrangères d'ouvrir des succursales entièrement dépendantes des banques mères.<sup>15</sup>

Chaque pays d'accueil pose des conditions sur le capital minimum requis à l'ouverture d'une succursale et d'une filiale ; l'ensemble des restrictions que se soit sur le capital et sur le régime d'imposition en vigueur dans le pays d'accueil contraignent les banques étrangères dans leur choix de la forme organisationnelle de représentation.

### **2-5-3- La taille et l'expérience en matière d'internationalisation de la banque mère**

Pour certains caractères tels que la taille et l'expérience internationale de la banque sont en effet des facteurs déterminants du choix de la forme organisationnelle de représentation à l'étranger. L'expérience en matière d'internationalisation est mesurée par le nombre d'années pendant lesquelles la banque est présente à l'étranger, L'effet qu'exerce l'expérience en matière d'internationalisation sur le choix de la forme de représentation à l'étranger a été au centre de nombreux travaux sur les banques multinationales, Ainsi l'expérience internationale est une variable qui peut justifier le choix de la forme « actuelle et future » de représentation à l'étranger<sup>16</sup>.

La taille renvoie à la capacité financière et à la capacité en ressources humaines de la banque mère. Les banques doivent justifier d'une certaine taille pour être capable de s'internationaliser et tenir face à la concurrence des banques opérant sur les marchés d'accueil<sup>17</sup>. Les coûts d'établissement constituent un critère de choix entre les différentes formes organisationnelles de représentation à l'étranger, car les grandes banques possèdent des ressources humaines et financières suffisantes qu'elles peuvent allouer à la succursale dont l'ouverture nécessite plus de moyens que l'installation de bureau de représentation.

### **2-6- Le contrôle des banques étrangères par l'autorité réglementaire**

Les succursales et les filiales des banques étrangères ont été soumises aux différents types de contrôle, ce dernier appelé le contrôle prudentiel effectué par les autorités bancaires du pays d'origine et de pays d'accueil. Ce contrôle porte sur certains indicateurs financiers (solvabilité, liquidité, risques)

#### **2-6-1- Le contrôle de la solvabilité**

La répartition des responsabilités en matière de contrôle de la solvabilité des établissements des banques à l'étranger entre autorités d'origine et autorités d'accueil dépendra de la catégorie des établissements en question.

---

<sup>15</sup> Boubacar H, Nekhili M : « le choix organisationnel de représentation bancaire à l'étranger » ; 2004.

<sup>16</sup> Idem

<sup>17</sup> BOUBACAR Hamadou : « les déterminants des formes d'implantation bancaire à l'étranger » ; 2008.

- Pour les succursales, la solvabilité ne peut se différencier de celle de la maison mère dans son ensemble. Ainsi, que l'autorité d'accueil est, généralement, responsable du contrôle de la solidité financière des succursales étrangères, le contrôle de la solvabilité incombe au premier chef à l'autorité d'origine. Les «dotations de capital» imposées par les autorités de certains pays d'accueil aux succursales étrangères opérant dans leur pays n'infirmement pas ce principe. Elles sont destinées, en premier lieu, à obliger les succursales des banques étrangères qui font des opérations dans ces pays à y effectuer et à y maintenir un minimum d'investissements et, en second lieu, à aider à mettre les succursales étrangères et les banques nationales dans les mêmes conditions de concurrence.
- Pour les filiales, la responsabilité du contrôle de la solvabilité incombe conjointement aux autorités d'accueil et aux autorités d'origine. Les autorités d'accueil exercent une responsabilité dans le contrôle de la solvabilité de toutes les filiales étrangères opérant sur leur territoire. Leur approche de la fonction de contrôle de ces filiales se fonde sur le fait que ces établissements sont des entités distinctes, constituées selon la législation du pays de l'autorité d'accueil. Dans le même temps, les autorités d'origine doivent, dans le cadre du contrôle consolidé des banques mères, déterminer si la solvabilité des banques mères est affectée par les opérations de leurs filiales à l'étranger<sup>18</sup>.

Le contrôle par les autorités d'origine sur une base consolidée s'impose pour deux raisons:

- D'une part, il n'est pas possible d'évaluer de manière adéquate la solvabilité des banques mères sans tenir compte de l'ensemble de leurs établissements à l'étranger;
- D'autre part, les banques mères ne peuvent pas se désintéresser de la situation de leurs filiales à l'étranger.

### **2-6-2- Le contrôle de la liquidité**

Le contrôle de la liquidité des banques étrangères, n'est pas fait référence aux fonctions de prêteur en dernier ressort des banques centrales, mais à la responsabilité qui oblige aux autorités de contrôle de surveiller les systèmes et procédures de contrôle établis par leurs banques et leur permettant de remplir leurs obligations au moment où elles se présentent ainsi que, si besoin est, celles de leurs établissements à l'étranger. La répartition des responsabilités du contrôle de la liquidité des établissements bancaires à l'étranger entre autorité d'origine et autorité d'accueil dépendra, comme pour la solvabilité, de la catégorie de l'établissement en question. L'autorité d'accueil est responsable du contrôle de la liquidité des établissements de la banque étrangère dans son pays et l'autorité d'origine du contrôle de la liquidité du groupe bancaire dans son ensemble.

---

<sup>18</sup> BASEL COMMITTEE ON BANKING SUPERVISION : « Principes pour le contrôle des établissements des banques à l'étranger » ; 1983.

- Pour les succursales, le contrôle de la liquidité est effectué par l'autorité d'origine via le contrôle de la maison mère. Celle-ci sera souvent mieux à même de contrôler la liquidité dans la mesure où elle a trait aux usages et règlements locaux et au fonctionnement du marché monétaire national.

L'autorité d'origine se préoccupera toujours dans une certaine mesure de la liquidité de toutes les succursales à l'étranger, puisque la liquidité d'une succursale est souvent contrôlée directement par la banque mère et ne peut être appréciée indépendamment de celle de la banque dont elle fait partie. L'autorité d'origine doit être informée des systèmes de contrôle des banques et tenir compte des appels pouvant être adressés aux ressources des banques mères par leurs succursales à l'étranger. L'autorité d'accueil et l'autorité d'origine devraient toujours se consulter dans des cas où un doute existe sur la répartition des responsabilités du contrôle de la liquidité des succursales à l'étranger.

- Pour les filiales, la responsabilité du contrôle de la liquidité devrait incomber au premier chef à l'autorité d'accueil. L'autorité d'origine devrait tenir compte de toute facilité «stand-by» ou autre accordée par les banques mères à ces établissements, ainsi que de tout autre engagement qu'elles auraient pris à l'égard de ces établissements. L'autorité d'accueil devrait informer son homologue du pays d'origine de l'importance qu'elle attache à ces facilités et engagements, pour s'assurer qu'il en est pleinement tenu compte dans le contrôle de la banque mère. Dans les cas où l'autorité d'accueil éprouve des difficultés pour contrôler la liquidité, notamment en monnaies étrangères, des filiales des banques à l'étranger, elle sera tenue d'en informer l'autorité d'origine, et il conviendra de se mettre d'accord sur les dispositions requises pour assurer un contrôle adéquat<sup>19</sup>.

## **2-7- Le contrôle des filiales et succursales par la banque mère**

Le contrôle consiste essentiellement à réguler les activités d'une organisation, dans le but d'avoir ses objectifs préalables. La maison mère effectue et exerce ce contrôle, sur chaque implantation à l'étranger, soit succursale ou filiale par le biais du résultat à travers l'élaboration du budget, et par le biais de l'expatriation des ménages.

### **2-7-1- Le contrôle par le résultat**

Le contrôle par le résultat revient à l'évaluation des individus par rapport à un objectif prédéterminé, ce contrôle passe par plusieurs phases :

- Le choix d'un indicateur de performance ; (on prenant l'exemple de budget qui considéré comme un moyen permettant de contrôler les comportements des individus dans une organisation).

---

<sup>19</sup> BASEL COMMITTEE ON BANKING SUPERVISION, op, cit.



- La fixation d'un objectif à l'aide de cet indicateur de performance ;( l'exemple de maximiser le chiffre d'affaire et minimiser les couts).
- La mesure de performance réalisée ;( l'écart positifs ou négatifs).
- L'attribution d'une récompense ou une sanction à personne contrôlé.

### **2-7-2- Le contrôle par l'expatriation des ménages**

C'est un contrôle qui consiste à placer des dirigeants venant de pays d'origine « les managers expatriés » aux succursales et filiales, les managers expatriés à pour objectif de s'ouvrir et d'adapté une attitude positive envers d'autres nationalités et d'autre culture, le manager pour pouvoir accomplir sa mission de contrôle, il doit s'intégré dans les filiales et succursales implantés à l'étranger, parler la longue locale et s'adapter à l'environnement et à la culture du pays d'accueil. Les banque multinationales doivent respecter les indicateurs de solvabilité, de liquidité et de risque pour ne constitue pas des menaces pour le système bancaire et financier dans son ensemble.

### **2-8- La présence des banques étrangères dans le monde**

A fin de bénéficier des gains de la mondialisation et suivre les mutations financières, les grandes banques des pays développés, en particulier, se sont lancées dans des stratégies d'internationalisation de leurs activités bancaire. Apres l'ouverture des systèmes financiers émergents aux capitaux étrangers ces pays sont devenus actuellement la destination préférée des banques multinationales.

On va citer quelques exemples des banques étrangères dans des différents pays de monde :

**2-8-1- Les banques étrangères en France :** La présence des banques étrangères en France existe depuis longtemps. En 1860, la Hongkong and Shanghai s'installait à Lyon. En 1968, la Morgan Guaranty Trust of New York lui emboitait le pas, à pais cette fois, suivie peu après du Banco Bilbao en 1902<sup>20</sup>. Depuis, le nombre des banques étrangères n'a cesse de croitre en France, jusqu'à atteindre le chiffre de 181 en 1996<sup>21</sup>. La modernisation des marchés et la supervision des contraintes telles que l'encadrement de crédit, le contrôle d'échange dans le cadre des réformes financières engagées a partir de 1984,ont accru la notoriété internationale de la place de paris et incité un nombre significatif de nouveaux établissements à s'y installer. En 2002, on constate que, 154 succursales et filiales appartenant à des banques étrangères dont l'origine est communautaire venant de l'Espace Economique Européen (EEE), soit des pays hors l'EEE. Ces implantations sont représentées sous forme de succursales, filiale et bureau de représentation. Au cours de la dernière décennie, le nombre de banques étrangères originaires de l'EEE a continué de s'accroitre alors que celui des banques issues des pays tiers a connu une diminution. Cette situation est la

---

<sup>20</sup> ZIANI.L, « contribution à l'étude de l'apport de l'implantation des banques étrangères en matière de financement des investissements en Algérie », thèse de magistère, université de Bejaia, 2006.

<sup>21</sup> BASSOUAMINA. Jean-Marie, « les déterminants de la présence bancaire étrangère en France », ATER à l'IUT du Havre. Laboratoire d'accueil : CERENE.



conséquence de « l'euro-périsation » du système bancaire et le passage à la monnaie unique qui a été un signal encourageant les banques européennes à s'implanter librement dans les pays de l'union. Cette progression des banques européennes en France a été effectuée à travers la création d'autant de filiales que de succursales. Parallèlement, on remarque que les banques originaires des pays tiers s'implantent en France plus à travers les succursales que les filiales.

**2-8-2- Les banques étrangères aux Etats Unis :** Les banques étrangères s'établissent aux Etats-Unis sous différentes formes organisationnelles soit par, le bureau de représentation, l'agence, la succursale et la filiale qui constituent les principaux choix de localisation. Depuis 1997, le nombre des établissements bancaires étrangers note une baisse sur le sol américain due à la conjoncture économique et aux mouvements de fusion et acquisitions internationaux. Les renforcements des lois de supervision et de contrôle des activités des banques multinationales ont également contribué à cette décadence de la présence des banques étrangères. Malgré une baisse du nombre de succursales qui était de 358 en 1991 à 237 en 2003, cette baisse du nombre de succursales étrangères est compensée par l'évolution constante et positive du total des actifs détenus par celle-ci. L'évolution par pays d'origine montre que, sept pays ont une forte présence bancaire aux Etats-Unis. Après le Canada, Japon et l'Allemagne, la France se classe la quatrième avec 35 représentation bancaires de toutes formes, et la banque française la mieux implantée aux Etats Unis est la BNP Paribas avec une agence, trois bureaux de représentation, deux filiales et six succursales. Ensuite viennent le crédit lyonnais et la société générale.

**2-8-3- Les banques étrangères au Canada :** De 1997 à 2004, les banques étrangères ont lentement accru leur part du marché au sein du secteur canadien des institutions de dépôts<sup>22</sup>. En 1997, les filiales et les succursales de banques étrangères à service complet représentaient 5,7% de la valeur des services produits dans le secteur. Cette proportion a enregistré une tendance à la hausse, pour s'établir à 7,9% en 2004. Les grandes banques canadiennes ont continué de dominer en ce qui a trait aux services offerts par la banque, les sociétés de fiducie, les caisses populaires ainsi que les coopératives de crédit. Au métier de la part du marché, les gains réalisés par les intervenants étrangers se sont traduits par des pertes relativement faibles pour les banques canadiennes et les sociétés de fiducie. Les banques canadiennes ont également enregistré une croissance intéressante en raison de l'acquisition d'autres fournisseurs de services financiers au Canada et de l'intensification de leurs activités à l'étranger.

**2-8-4- Les banques étrangères en Amérique Latine :** La présence des banques étrangères en Amérique latine est particulièrement importante où les crédits accordés en monnaie locale par les filiales et les succursales des banques étrangères dépassent 65% des

---

<sup>22</sup> HINCHLEY.Christine, « les banques étrangères sur le marché canadien », publication autorisée par le ministre responsable de statistique Canada. Ministère de l'industrie, 2006

prêts. Les pays d'Amérique latine sont des pays qui attirent le plus de flux d'investissements directs après l'ouverture de leurs systèmes bancaires, leur part s'est concrétisée par 58 milliards de dollars durant la période 1991 à 2005, soit 48% des investissements directs étrangers du secteur financier dans le monde. En 2004, la part des banques étrangères dans les actifs bancaires Mexicaines est évaluée à 82%, en Argentine à 48% et en Chili à 42%. L'examen de l'origine des banques étrangères implantées en Amérique latine met en évidence la dominance des banques espagnoles, suivies par les banques américaines et anglaises.

**2-8-5- Les banques étrangères en Turquie :** Pendant la deuxième moitié de la décennie 1980, l'existence des banques étrangères en Turquie est devenue significative. L'amplification des entrées des banques étrangères au marché turc est expliquée par divers facteurs. La libéralisation des entrées dans le secteur était au premier rang. La mutation de politique publique s'est concrétisée par une simplification de la procédure d'agrément en 1980. En fait, l'ouverture de l'économie sur l'extérieur et l'augmentation du commerce international sont des principales causes de la mondialisation du système bancaire. En ce qui concerne la performance des banques étrangères, sa rentabilité est très élevée, donc les banques turques ne peuvent pas être mises en question, à cause de leurs opérations très modérées dans les opérations internationales. Pendant l'année 1990, cette rentabilité élevée a disparu, puisque les banques turques sont devenues concurrentielles dans les opérations internationales. Cependant l'activité des banques étrangères est toujours soutenue par trois phénomènes récents : les investissements directs étrangers, le développement des marchés financiers et la coopération avec les banques turques. Avant 1990, il y avait 19 nouvelles entrées sur les 23 banques étrangères installées en Turquie. L'augmentation de la concurrence a réduit les coûts pour les consommateurs. En 1991, il existe 44 implantations des banques étrangères, dont 20 agences, 3 banques d'investissement et 21 banques commerciales. En 2003, la part des banques étrangères, qui représente moins de 7 % des actifs totaux, reste très limitée, elle augmente à 16 % en 2007.

**2-8-6- Les banques étrangères en Roumanie :** La législation qui a réglementé la privatisation du secteur bancaire a été élaborée durant l'année 1998. Le déclenchement du processus de la privatisation des banques roumaines a été incité par la vente de 51% de « Romanian development bank » à la société Générale en 1999. La même année 45% de « Banc post » est achetée par « General Electric Capital » et « Banco Portugues do investimento ». Ainsi, la banque française a acheté initialement 41% des actions de la Banque Roumaine pour le Développement ayant la valeur de 135 million USD, et la banque américaine et portugaise ont acquis 45% des actions de Banc Post pour la somme de 43 million USD. En Avril 2001 les parts majoritaires de « Banca Agricola » sont rachetées par « Raffeisen Zentral Bank ». En Octobre 2002, l'Etat vend 17% de ses parts de « Banc Post » à Grec's EFG Eurobank Ergasias. La première étape de privatisation de « Banca Commercialia Roumana » (BCR), leader

du marché bancaire roumain a eu lieu en Octobre 2003 avec la vente de 25% des parts à EBRD (12,5%) et IFC (12,5%) d'une valeur 220 millions USD. Les parts de marché des banques étrangères ne cessent de croître à la suite des multiples privatisations satisfaisantes, elles représentent 60% en 2004, 89% en 2007 contre 20% du total de l'actif en 1998. En termes de capital, les parts de marché des investisseurs étrangers à la fin 2003 étaient de 65,4% dont 81,6% sont détenus par des membres de l'UE. (Autriche 38,6%, Grèce 14,5%, et France 10,9%).

**2-8-7- Les banques étrangères en Bulgarie :** Le currency board établi en 1997, a réussi à inciter la stabilité macroéconomique et la crédibilité nécessaires pour le bon fonctionnement du système monétaire. Durant la période de transition, le système était très fermé à la concurrence étrangère. En 1996, les parts de marché des banques étrangères représentent 9,5% de l'actif total pour 32,3% de l'actif total en 1998 (date de la sortie de la crise). Cette attitude négative à l'égard des institutions de crédit étrangères tend à disparaître à la suite de la crise économique et bancaire. Par la suite, le gouvernement a reconnu que des consolidations bancaires et la présence des investisseurs étrangers sont nécessaires et indispensables pour le développement d'un secteur bancaire indépendant et efficace. De ce fait, à partir de l'année 1999, la totalité des actions de deux banques de taille moyenne (SG Express Bank et Bulgarian Post Bank) a été effectivement vendue à des investisseurs étrangers. En 2000, deux autres banques (Bulbank et Hebrosbank) ont été vendues quasiment intégralement aux investisseurs étrangers. Au cours de la même année, un autre investisseur étranger a acheté 90% des actions de la banque UBB, privatisée antérieurement. A la fin de l'année 2000, moins de 20% des actifs du secteur bancaire détenus par l'État, tandis que les investisseurs étrangers en détenaient environ 74%. Rugraff (2003), conclut que les banques étrangères jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la performance des systèmes bancaires et qu'au-delà de l'effet prix, les effets qualitatifs sont particulièrement importants, puisqu'entre les établissements étrangers et les banques locales certaine compétition se engendré. En 2007, plus de la moitié des actifs bancaires est concentrée dans trois établissements, 3% des actifs du secteur bancaire détenus par l'État, alors que les banques étrangères détenaient environ 73%.

**2-8-8- Les banques étrangères en Tunisie :** En Tunisie, quelques banques étrangères ont des bureaux de représentation, tel le Crédit Lyonnais ou la Banco Di Roma. Le système bancaire tunisien compte relativement peu d'actionnaires étrangers et de ce fait, l'agence de notation Fitch estime que l'ouverture du marché tunisien à la concurrence internationale ne devrait pas à moyen terme constituer une menace pour les banques locales. Les banques françaises sont les plus présentes dans le secteur des banques commerciales, reflétant les liens historiques qui unissent les deux pays. Les plus importants de ces dernières banques ont des stratégies de développement actives dans les pays de l'Afrique du Nord. Ces stratégies sont fondées sur des perspectives de marges plus élevées, d'existence de flux d'affaires importants et d'un usage commun de la langue française.

## **Conclusion**

Les banques constituent le premier partenaire de l'entreprise, vue leurs rôles importants dans le financement de l'économie, elles servent d'intermédiation bancaire et financière, et elles jouent un rôle important sur le marché financier, en particulier les banques étrangères, c'est dernières sont des banques qui cherchent à s'implanter dans des différents pays afin de saisir les opportunités de profit et elles sont attirées par des perspectives de rendement et de croissance économique élevée. A cet effet, plusieurs formes organisationnelles de représentation bancaire à l'étranger sont valables pour ces banques (bureau de représentation, banque affiliée, filiale, succursale) différentes les unes des autres en terme de coûts d'établissement, d'organisation, de contrôle et d'implication dans le secteur bancaire du pays d'accueil.

Pour chaque pays qui ouvre son système bancaire aux autres banques étrangères, il doit être vigilant, car il y a certaines conséquences, c'est-à-dire une entrée massive de ses banques peuvent avoir le contrôle du système bancaire.

## ***DEUXIEME CHAPITRE***

***Ouverture financière et implantation  
des banques étrangères en Algérie.***

## **CHAPITRE 02 :**

### **OUVERTURE FINANCIERE ET IMPLANTATION DES BANQUES ETRANGERES EN ALGERIE**

Le secteur bancaire algérien a connu de nombreux changements depuis l'indépendance, et il s'est amélioré plus depuis la promulgation de la loi de monnaie et de crédit en 1990, avant l'économie algérienne été une économie administrée dans la quel les banques sont considérés comme de simple guichets de collecte et de distribution des fonds. En effet ces changements on été le fruit de l'adaptation des banques au nouvel ordre des marchés financiers marqué par une ouverture de système bancaire qui s'est traduit par une accentuation de la concurrence. Cette ouverture a été concrétisée par la création des banques à capitaux privés nationaux et étrangers, après la crise financières qui a connue le secteur bancaire algérien et la faillite de plusieurs banques et établissements financières, il ne reste actuellement que des banques privées étrangères et des banques publiques algériennes.

Dans ce chapitre, nous tenterons de rappélé l'historique du système bancaire Algérien dans la première section, et l'ouverture financière en Algérie dans la deuxième section ou on va traiter la privatisation et les investissements privés, enfin les conditions, les objectifs d'implantation ou bien la création des banques privées étrangères en Algérie dans la troisième section, ainsi que l'apport des nouvelles technologies sur le système bancaire algérien.

#### **SECTION 01 : RAPPEL HISTORIQUE DU SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIERES ALGERIEN**

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie pour affirmer sa volonté d'Independence économique et de souveraineté nationale a opté pour plusieurs reformes et procédé au développement sociale par la mise en place d'un secteur public dominant et mettre en œuvre une stratégie de développement. L'évolution de système bancaire et financière algérien se répartie en trois périodes :

- La période entre 1962 et 1985.
- La période de 1986 jusqu'à fin de 1990.
- La période de 1990 a nos jours.

##### **1-1- Le système bancaire algérien de l'indépendance à 1985**

En vue de reprendre le contrôle sur le pays, les autorités nationales ont procédé dès l'indépendance à des meneurs relative a la constitution de l'économie qui étaient concrétisées par l'édification d'un système bancaire propre a l'Algérie. Après la création de la première institution financière le trésor public en Aout 1962, les efforts sont axés sur la récupération de la souveraineté monétaire entière, et son droit régalien d'émettre de la monnaie par la création d'un institut d'émission spécialement algérien : La Banque Centrale d'Algérie et le Dinar Algérien comme monnaie nationale. Les trois principales étapes qui ont marqué le système bancaire algérien durant cette période seront les suivantes :

### **1-1-1- La récupération de la souveraineté nationale et la création de l'institut d'émission (1962-1964)**

Dès l'Indépendance, l'Algérie a récupérée sa souveraineté monétaire et le droit d'émettre sa propre monnaie, en créant son propre institut d'émission dénommé «Banque Centrale d'Algérie », qui a été créée par la loi n°62-144 de 13/12/1962, ce la se traduit par la création d'une monnaie national, le Dinar Algérien son exercice est lié à l'existence d'une unité monétaire propre ainsi le 10 avril 1964, le Dinar Algérien<sup>1</sup> fut introduit dans tout le pays en vue de remplacer le franc algérien. La création de la Banque Centrale d'Algérie (BCA) a pour mission de maintenir dans le domaine de la monnaie du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie ; Elle exerce les fonctions classiques dévolues à toutes banque centrale a savoir : La fonction<sup>2</sup> de la banque des banques, la fonction de banque de l'Etat et la fonction de banque des changes.

### **1-1-2- La mise en place du système bancaire national (1963-1967)**

Pour aboutir a l'indépendance économique, il a fallu la création d'un organisme national et financé le développement économique du pays et cela par la création de la Caisse Algérienne de Développement (CAD), qui a était crée par la loi n°63-165 du 07/05/1963, a partir de la Caisse d'Equipement et de développement de l'Algérie (CEDA) et l'autre de la mobilisation de l'épargne, la Caisse Nationale de l'Epargne et de Prévoyance (CNEP) par la loi n°64-227 du 10/08/1964. Dans une seconde étape, a partir de 1966, l'édification du système bancaire national sera complétée par la transformation des banques privées étrangères en banques nationales, à savoir la Banque Nationale d'Algérie (BNA) créée par l'ordonnance n°66-178 du 13/06/1966, Crédit Populaire Algérien (CPA) créée par l'ordonnance n°66-366 du 29/12/1966 et la Banque Extérieure d'Algérie (BEA) par l'ordonnance n°67-204 du 01/10/1967.ces dernier reprennent les activités des banques étrangers ayant cessé d'activer en Algérie et bénéficié du patrimoine et des structures des banques étrangers.

### **1-1-3- Le système bancaire et la planification financière (1968-1985)**

Malgré les améliorations apportées par apport à la période antérieure et à la mise en place de système bancaire national, la charge de financement de l'économie supporté par les banques demeure faible en faisant de trésor public le véritable intermédiaire financière de pays. Cette situation a amené les autorités algériennes a instaurer un mode de gestion de l'économie basé sur la planification, consistant a l'adaptation des plans de développement permettant la réorganisation et l'orientation des composants de système bancaire vers le financement de l'ensemble de l'économie.

L'objectif qui consiste a instaurer une planification financière en adéquation avec la planification physique implique une redéfinition des rôles des différentes composantes du système bancaire pour atteindre les objectif fixés par le premier plan quadriennal (1970-

<sup>1</sup> Code de finance ; La loi n°64.11 du 10/04/1964 instituant l'unité monétaire nationale.

<sup>2</sup> NAAS.A « Le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché », édition Maisonneuve et Larose, Paris, 2003, page 192.



1973). Pour consolider l'action de la planification, deux organes à caractère consultatif<sup>3</sup>, sont mise en place à savoir :

- Le conseil de crédit est un organe consultatif a pour rôle de formuler des avis, recommander et observer en matière de monnaie et de crédit.
- Le comité technique des institutions bancaires qui joue le rôle d'une commission de contrôle du système bancaire, chargé tout particulièrement de la rationalisation et l'uniformisation de la gestion des institutions financières.

A partir de 1980, les autorisées algériennes ont mise en ouvre une nouvelle réforme pour les entreprises publiques appelée « restructuration organique »<sup>4</sup> du système bancaire algérien. Cette dernière a touché également le secteur bancaire et donné lieu a la création de deux nouvelles banques : une banque agricole spécialisée dans le financement de l'Agriculture qui est la Banque de l'Agriculture et de Développement Rural (BADR) par le décret n°82-106 du 13/03/1982 ; et une banque des collectivités locales spécialisée dans le financement des unités économiques régionales et locales qui est le Banque de Développement Locale (BDL) par le décret n°85-85 du 30/04/1985.

### **1-2- Le système bancaire algérien de 1986 jusqu'à la fin de 1990**

Avec la transition de l'Algérie vers une économie de marché, le fonctionnement du secteur financier s'est radicalement transformé. Elle passe peu à peu d'un système de monobanque où l'économie était financée directement par le trésor, qui distribue le crédit, par l'intermédiaire des banques commerciales d'Etat, à des entreprises publiques inefficaces et déficitaires à un système financier moderne, fondé sur le jeu du marché. Les changements qui ont caractérisé le secteur bancaire, soit dans ses structures, soit dans ses prérogatives, résultent de divers événements d'ordre politique, économique, et social. C'est ainsi que les pouvoirs publics ont été amenés à renforcer le secteur par la création de nouvelles banques spécialisées, ensuite à modifier les textes réglementaires régissant les banques (loi N° 86/12 du 19/08/86 relative au régime des banques et du crédit). Enfin les réformes économiques en cours, mais initiées depuis 1988, se sont concrétisées par la promulgation de plusieurs lois, dont la loi 90/10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit.

#### **1-2-1- La loi de 19 Aout 1986 portant régime des banques et des crédits**

En 1986 et exactement le 19 août, une loi bancaire a été instaurée et qui avait pour but de définir le régime des banques et du crédit, le nouveau cadre institutionnel et fonctionnel de l'activité bancaire. Et pour la première fois, le système bancaire algérien est gouverné par une loi dont le principal objectif est d'apporter des aménagements au mode de financement global de l'économie, qui n'a pas été modifié depuis les premières années de l'indépendance.

<sup>3</sup> Ont été créés par l'ordonnance n°71-47 du 31/06/1971 portant réaménagement des institutions de crédit.

<sup>4</sup> BENMALEK.R « Le système bancaire algérien », maîtrise en science économique, option finance internationale, université de toulouse, 1999.



### 1-2-2- La loi du 12 janvier 1988 modifiant et complétant la loi bancaire du 19 août 1986

A partir de 1988, les autorités algériennes ont entamé plusieurs réformes dont la première d'entre elles est axée sur « l'autonomie de gestion de l'entreprise publique », afin de la rendre plus rentable et de la transformer en un centre de production et de création de richesse ce qui crée des transformations au niveau des fonctions de l'État. Les textes de la loi de 1988, sur l'autonomie, séparent le droit de propriété du droit de gestion. Selon ces textes, l'État délègue ses prérogatives en tant que propriétaire des entreprises publiques aux Fonds de participation érigés en sociétés par actions. Il s'ensuit donc que l'État n'aura plus à administrer ni à gérer les entreprises publiques. Ainsi la réforme de 1988, s'est accompagnée par la création d'une nouvelle catégorie publique qui est « l'entreprise publique économique » dont l'entreprise bancaire en fait partie.

### 1-2-3- La loi sur la monnaie et le crédit du 14 avril 1990

La loi sur la monnaie et le crédit n°90-10 du 19 avril 1990, constitue le véritable point de rupture avec les pratiques anciennes. C'est en effet depuis cette loi qu'un nouvel environnement bancaire et financier, plus conforme à la libération de l'économie de sa tutelle administrative, a commencé à se mettre en place. En faisant de la Banque d'Algérie la véritable autorité monétaire et en fixant le cadre global d'exercice de la concurrence. Cette loi a introduit pour la première fois en Algérie, la rationalité et les règles de l'orthodoxie bancaire universelle. Elle consacre en fait, le caractère universel du système bancaire et financier Algérien. Depuis la promulgation de cette loi, l'architecture de l'espace bancaire Algérien s'est progressivement modifiée. Des innovations importantes ont été introduites, imprimant aux pratiques bancaires nationales davantage de rationalité économique, d'esprit commercial et une dose naissante de concurrence. Cette loi prometteuse et ambitieuse d'après plusieurs analystes, a visé les objectifs suivants<sup>5</sup> :

- Mettre un terme définitif à toute ingérence administrative.
- Réhabiliter le rôle de la banque centrale d'Algérie dans la gestion de la monnaie et du crédit.
- Rétablir la valeur du dinar Algérien.
- Aboutir à une meilleure bancarisation de la monnaie.
- Encourager les investissements extérieurs utiles.
- Assainir la situation financière des entreprises du secteur public.
- Déspecialiser les banques et clarifier les missions dévolues aux banques et aux établissements financiers.
- Diversifier les sources de financements des agents économiques, notamment les entreprises par la création d'un marché financier.

<sup>5</sup> AMMOUR BENHALIMA : « Le système bancaire Algérien: textes et réalités » Editions, DAHLAB 1996, p82-p96.

### 1-3- Le système bancaire algérien de 1990 a nos jours

Jusqu'à 1990, le secteur bancaire algérien était complètement public, il était constitué de sept établissements financiers bancaires qui pivotent autour de la banque centrale : (BNA, BADR, BDL, BEA, CNEP, CPA, BAD, BAMIC), avec la promulgation de la loi 90/10 du 14/04/1990, le secteur bancaire a connu de très profonds changements, notamment dans son fonctionnement et son architecture. Ce texte a consacré le principe de l'ouverture du secteur financier au secteur privé. C'est dans ce changement radical que la Banque du Commerce et de l'Industrie de l'Algérie (BCIA<sup>6</sup>) et EL Khalifa Bank ont été agréées respectivement le 28 juin 1997 et le 27 juillet 1998 par le Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC) sous forme de Société Par Action à capitaux privés, mais ces deux banques n'ont pas beaucoup exercé et ont été rapidement liquidées par les autorités monétaires, car après la promulgation de la LMC et début du programme des réformes, notre secteur bancaire et financier demeure caractérisé par de faiblesses fonctionnelles et organisationnelles qui sont à l'origine de son incapacité à mobiliser l'épargne et à soutenir la croissance par une intermédiation financière efficace.

Pour pallier l'insuffisance de régulation du secteur bancaire, les autorités ont mis en évidence des mesures nécessaires pour assurer la solidarité du système bancaire national et cela en adoptant une succession d'ordonnances.

#### 1-3-1- L'ordonnance n°01-01 du 27 Février 2001

Cette ordonnance dispose de 14 articles, est intervenue dans le but de remédier aux insuffisances édictées dans la LMC. L'objet principal de cette ordonnance est de diviser le Conseil de la monnaie et du crédit en deux organes :

- Le premier organe est constitué du conseil d'administration chargé, de la direction et l'administration de la BA.
- Le deuxième organe est constitué par le conseil de la monnaie et le crédit, qui joue le rôle d'autorité monétaire.

#### 1-3-2- L'ordonnance n°03-11 du 26 Aout 2003

En 2003, l'échec de deux banques privées : El Khalifa Bank et la Banque pour le Commerce et l'industrie de l'Algérie (BCIA) a donné lieu à l'ordonnance n° 03-11 du 27/08/2003 relative à la monnaie et au crédit portant également sur le financement et la gestion de la banque d'Algérie, tout en maintenant la libéralisation du secteur bancaire et en renforçant les conditions d'installation et de contrôle des banques et des établissements financiers.

#### 1-3-3- L'ordonnance n°10-04 du 26 Aout 2010

L'ordonnance bancaire n°10-04 du 26/08/2010 modifie et complète l'ordonnance n°03-11 de 26/08/2003 relative à la monnaie et au crédit, prévoit l'obligation pour l'Etat Algérienne d'être présente dans le capital des banques et établissements financiers à capitaux privés, nationaux ou étrangers. Ainsi, « les participations étrangères dans les banques et les

<sup>6</sup> BCIA : Banque du Commerce et de l'Industrie de l'Algérie.

établissements financiers de droit algérien ne sont autorisées que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national représente 51% au moins du capital »<sup>7</sup>. Cette nouvelle ordonnance, selon le conseil des ministres a pour objectif de renforcer la protection des intérêts de l'Etat et également de renforcer la solidité bancaire par un suivi plus rapproché des banques y compris privées.

## SECTION 02 : L'OUVERTURE FINANCIERE EN ALGERIE

Compte tenu de l'importance et des enjeux de l'investissement bancaire étranger dans certains pays émergents et en transition, l'Algérie s'est vite retrouvée contrainte d'ouvrir son marché bancaire aux banques étrangères ; et l'une des principales décisions de la loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit est l'ouverture du système bancaire sur le secteur privé national et étrangère.

Dans cette section, nous essayerons de décrire le point de privatisation qui tient un rôle fondamental dans le processus d'ouverture de l'économie algérienne à l'économie de marché par la mise en place des programmes de privatisation des entreprises publiques, et le phénomène de l'investissement privé en Algérie qui aide au développement de l'économie et des relations internationales du pays. Ce phénomène peut se réaliser soit dans le secteur bancaire et financier, soit dans la production des biens et des services.

### 2-1- La privatisation en Algérie

#### 2-1-1- Définition de la privatisation

La privatisation est synonyme de restructuration, d'autonomie, de transfert, de réaction face à la croissance de la bureaucratie, de changement surtout de structure organisationnelle de dénationalisation des entreprises compétitives et bénéficiaires nationalisées par le gouvernement socialiste. Ces différentes appellations prouvent que la privatisation à plusieurs significations.

- **Au sens restreint :** Le concept privatisation renvoie à l'idée de décharger l'Etat de certaines responsabilités ou de certains biens pour les confier au secteur privé. La privatisation signifie une technique par laquelle l'Etat transfère partiellement ou totalement la propriété de ses entreprises au secteur privé.
- **Au sens large :** La privatisation vise la mise en place d'un cadre organisationnel et institutionnel favorable à l'encouragement du secteur privé et les lois du marché : libéralisation du commerce extérieur, démonopolisation des marchés, l'emprunt par le secteur public des modes de gestion privé...
- **Au sens managérial :** La privatisation est une technique de management public qui introduit dans le secteur public privatisé la logique propre à celles des entreprises privées (rentabilité) et des pratiques habituelles au marché (concurrence).

---

<sup>7</sup> L'article 6 la loi N°10-04 de l'ordonnance de 26/08/201, relative a la monnaie et au crédit.

En Algérie, les programmes d'ajustement structurel, codifiés par le consensus de Washington<sup>8</sup>, amorcent la transaction à l'économie de marché. Ces réformes libérales prônent la privatisation des entreprises publiques. L'ordonnance 95-22 du 26/08/1995 relatif à la privatisation des entreprises publiques marque l'acceptation de la privatisation consacrée par la loi. Cette acceptation est cependant contrainte par la conditionnalité du FMI qui fixe le bouclage des privatisations à fin de 1999. En Algérie le concept de privatisation est polysémique et souvent été synonyme d'autonomie. On peut cependant admettre deux approches de la privatisation, la première restrictive consiste dans le transfert de la propriété d'entreprise du secteur public au secteur privé ; la seconde large admet toutes les formes de délégation et de transfert de propriété ou de droit contractuel partiel ou total au secteur privé. L'ordonnance précise que, préalablement à toute opération de privatisation, les éléments d'actifs des titres à privatiser devront faire l'objet d'une évaluation par des experts fondée sur les méthodes généralement admises en la matière. Les opérations de privatisation peuvent s'effectuer :

- par le recours aux mécanismes du marché financier (introduction en Bourse ou offre publique de vente à prix fixe),
- par appel d'offres,
- par le recours à la procédure de gré à gré, après autorisation du Conseil des participations de l'Etat sur rapport circonstancié du ministre chargé des Participations;
- par tout autre mode de privatisation visant à promouvoir l'actionnariat populaire.

### 2-1-2- Les organes chargé de la privatisation en Algérie

Le système de privatisation applicable en Algérie est organisé par la mise en place de trois organes qui vont prendre en charge les procédures liées à la privatisation, ces organes sont les suivantes :

- **Le Ministre chargé des Participations** : qui a pour fonctions de faire estimer la valeur de l'entreprise ou des actifs à céder, d'étudier et de procéder à la sélection des offres et d'établir un rapport circonstancié sur l'offre retenue, d'assurer la confidentialité de l'information et de transmettre le dossier de cession à la Commission de contrôle des opérations de privatisation.
- **Le Conseil des Participations de l'Etat** : qui est chargé de fixer la stratégie globale en matière de participations de l'Etat et de privatisation, de définir et de mettre en œuvre les politiques et programmes concernant les participations de l'Etat, de définir et d'approuver les politiques et programmes de privatisation des entreprises publiques

---

<sup>8</sup>La chute brutale du prix du baril en 1986 a poussée l'Algérie à engager au redressement du secteur public par une restructuration des entreprises publiques. Le gouvernement accepte de négocier les conditionnalités de programme de stabilisation macro-économique et signe en 1994 deux accords avec le fonds monétaire internationale FMI au Washington, le premier accord stand-by est cependant signé en mai 1994 et annonce la mise en place d'un plan d'ajustement structurel SPA découlant de la conditionnalité du FMI et qui va marquer les réformes économiques de 1994 à 1998. La seconde est un accord de crédit étalé sur 3 ans (22/05/1994 à mai 1998), pour la facilité de financement élargie. Les divers mesures prescrites suit aux accords avec le FMI destinés à rétablir les équilibres fondamentales qui sont des objectifs fondamentaux de politiques d'ajustement, se rapporte à : la privatisation des entreprises publiques, la libéralisation des échanges ; les réformes du système monétaire, la libéralisation des prix, la rigueur budgétaire.

économiques et d'examiner et d'approuver les dossiers de privatisation. Un Comité assure le suivi des opérations de privatisation.

- **La commission de contrôle des opérations de privatisation** : qui a pour rôle de veiller au respect des règles de transparence, de sincérité et d'équité du déroulement des opérations de privatisation. En pratique, le management des opérations de privatisation est confié aux sociétés de gestion des participations (SGP) qui sont des entreprises.

### 2-1-3- La privatisation des banques publiques

Depuis 2003, les autorités ont confirmé leur volonté d'ouvrir le secteur bancaire algérien, dominé par les banques publiques, en lançant la privatisation des grands banques publiques et en autorisant l'arrivée de nouvelles institutions étrangères et le développement du réseau d'agences de celles existantes. L'Algérie était engagé dans le processus de la privatisation du CPA en 2007/2008 et devait également ouvrir le capital de la B.D.L, la B.A.D.R et la C.A.A.R. L'ampleur de la crise financière internationale en 2008 a contraint les autorités algériennes à surseoir à leurs décisions. La privatisation d'une première banque publique, en l'occurrence le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), a été lancée en 2005 avec l'appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner la banque d'affaires devant assister les autorités en charge du processus de privatisation de cette banque. La banque Rothschild a été retenue pour accompagner les autorités dans l'élaboration du cahier des charges définissant les critères à remplir en termes de niveau de capital, de chiffres d'affaires ,et d'annoncer aux marchés internationaux l'intention des autorités algériennes de procéder à la privatisation du CPA. Pour l'évaluation technique des soumissions, six banques d'envergure internationale ont été sélectionnées parmi celles ayant répondu à l'appel d'offres pour la vente de 51 % du capital du CPA. Des « data room » ont été organisés pour diffuser auprès de ces banques toutes les informations qui leur sont nécessaires pour l'établissement de leurs offres financières. L'opération de privatisation du CPA devait être finalisée dans le courant du dernier trimestre 2007.

Les autorités ont, en outre, annoncé que la privatisation d'une deuxième banque publique sera probablement lancée dans le courant de l'année 2008. Actuellement, il est temps pour le gouvernement algérien de remettre en selle le processus de privatisation des banques publiques avec un maximum de soin et de rigueur pour que l'opération réussisse. Le F.M.I constate que toutes les réformes engagées par les pouvoirs publics depuis la loi de 19 août 1986, en passant par la loi de la monnaie et le crédit du 10 avril 1990, enfin l'ordonnance du 26 août 2003 qui l'amende sur des points de fond, ont été impuissantes à améliorer les performances du secteur bancaire et étaient incapables de créer un marché monétaire pour pallier à l'absence d'un marché financier que ce soit celui des actions ou des obligations. La privatisation des grandes banques est nécessaire mais pas suffisante pour pallier aux dysfonctionnement du marché bancaire algérien.

### 2-1-4- Les objectifs de la privatisation

#### ➤ Objectifs économiques

- Améliorer l'efficacité des entreprises concernées par le transfert.
- Les privatisations permettent d'accélérer la constitution d'une économie ouverte par l'existence d'actionnaires étrangers dans le capital d'une entreprise et par le financement des investissements par appel au marché financier international.

#### ➤ Objectifs budgétaires

- Diminuer les dépenses publiques par disparition des subventions et aides auparavant accordées aux entreprises désormais privatisées.
- Diminuer les prélèvements obligatoires par le transfert des entreprises publiques au secteur privé ; c'est pour l'Etat le moyen d'accroître ses ressources grâce aux produits de la vente des entreprises concernées.

#### ➤ Objectifs politiques

- Développer l'actionnariat populaire et promouvoir la participation des salariés au capital des entreprises de façon à les associer à la bonne marche de leur firme.

## 2-2- Le régime de l'investissement privé en Algérie

### 2-2-1- La notion de l'investissement dans la législation algérienne

Au sens de la législation Algérienne dans l'article 2 de l'ordonnance n°01-03 du 20 Aout 2001 relative au développement de l'investissement, dispose que : « Il est entendu par investissement au sens de la présente ordonnance<sup>9</sup> :

- Les acquisitions d'actifs entrant dans le cadre de création d'activités nouvelles, d'extension de capacités de production, de réhabilitation ou de restructuration ;
- La participation dans le capital d'une entreprise sous forme d'apport en numéraire ou en nature ;
- Les reprises d'activité dans le cadre d'une privatisation partielle ou totale. »

Donc cette ordonnance fixe le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et de services ainsi que les investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de concession et / ou de licence. L'article 58 de la loi de finances complémentaire modifie et complète l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement par l'ajout de l'article 4 bis qui dans son alinéa 2 dispose :

---

<sup>9</sup> Ordonnance n°01-03 du 1 Joumada Ethani 1442 correspond au 20 Aout 2001 relative au développement et l'investissement.



« Les investissements étrangers ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital social. Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires.... »

### 2-2-2- L'évolution du cadre juridique et réglementaire des investissements privés en Algérie

Le cadre juridique des investissements a connu une évolution très importante, passé par trois périodes, ou chacune fait référence à un ou plusieurs textes législatifs.

- **Marginalisation du secteur privé (de l'indépendance à 1982) :** L'économie algérienne est désorganisée après l'indépendance suite au départ de plusieurs opérateurs. Pour régler ce problème, il y avait beaucoup d'entreprises qui se sont constituées en comités d'autogestion pour continuer leurs activités, et qui se sont par la suite intégrées et faisant partie dans le patrimoine des entreprises publiques nationales à partir de 1967. En effet, la politique algérienne de l'investissement était définie pour la première fois en 1963 par le premier code des investissements (l'ordonnance n°63-276) qui a été promulgué le 23/07/1963. Ce dernier a le rôle surtout de rassurer les investissements privés étrangers, disposition qui a été avancée par l'article 3 qui stipule : « la liberté d'investissement est reconnue aux personnes physiques et morales étrangères sous réserve des dispositions d'ordre public et des règles d'établissement ». Un nouveau code des investissements a été élaboré par l'ordonnance n°66-284 du 15/09/1966 visant la réalisation d'une stabilité et d'un développement économique permettant la réduction du taux de chômage assez élevé de l'époque. D'après ce code une certaine place a été reconnue à l'investissement privé, national ou étrangère, dans le cadre de développement économique. La marginalisation de ce secteur s'est aggravée par la loi n°78-0 offrant à l'Etat le profit de monopole sur le commerce extérieur, ce qui contraignait les sociétés d'import-export et généralement l'ensemble du secteur privé qui opère sur cette activité<sup>10</sup>. Ajoutant à cette loi les effets du choc pétrolier, qui ont poursuivie cette marginalisation en 1973 en permettant à l'Algérie de disposer des rentrées d'argent capables de promouvoir l'investissement public.
- **Incarnation du secteur privé (De 1982 à 1988) :** De 1982, les autorités avaient exprimé une volonté d'encadrer le secteur privé et de l'orienter vers des objectifs fixés, en favorisant toutefois le secteur public. A cet effet, il y a eu de rappeler la promulgation de la loi n°82-13 du 28/08/1982, ayant pour objectif d'attirer les investisseurs étrangers grâce à un ensemble d'avantages introduit dans son texte. Cette loi a autorisé certains encouragements à la faveur des investisseurs privés (nationaux et étrangers), en mettant en place des éclaircissements aux clauses régissant les entreprises mixtes et relevant de droit commerciale comme, le champ

<sup>10</sup> BOUACHA.N, « Le phénomène de privatisation en Algérie », master 2 en droit des affaires internationales, université de François, Tours, 2005, P45.

d'intervention, l'objet, la durée de vie, etc. Les efforts consacrés au développement et l'évolution du secteur privé, réalisés depuis l'année 1982, n'avaient pas suffi car l'Algérie avait assisté à une séparation entre le secteur privé et public. Ce cloisonnement a résulté des choix en faveur de grandes unités de production publique à fort taux d'intégration verticale, de la disponibilité de ressources en devises suffisantes leurs permettant de s'approvisionner à l'étranger et de la méfiance suscitée par le discours publique vis-à-vis du secteur privé.

- **Réhabilitation du secteur privé (de 1988 à nos jours) :** A partir de 1988, et vu les effets de la crise de 1986 (la chute des prix de pétrole) de sérieuses réformes ont été définies visant la révision de la politique suivie sur le plan intérieur par l'apparition de nouveaux textes visant le passage d'une économie socialiste à une économie de marché, et à l'extérieur par des négociations avec les différents bailleurs de fonds et organismes financiers internationaux. Cette nouvelle vision a apporté une claire incitation à l'orientation des entreprises publiques vers la privatisation, et à l'acceptation des organismes étrangers sur le territoire national, cela s'est concrétisé par la loi de 1989 permettant l'augmentation de taux de participation du partenaire étrangers à 65%, et donc d'être majoritaire, mais l'application de cette loi est restée limitée puisque l'Algérie a entamée dès 1990 un processus de réformes dont l'objectif est de permettre l'ouverture de son économie. En effet la loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit est classée au centre de ces réformes, d'après son important apport qui a soutenu l'ouverture de l'économie algérienne, et ce en améliorant le cadre des investisseurs bancaires privés locaux ou étrangers.

Pour renforcer et compléter les dispositions de LMC concernant le passage à l'économie de marché, un nouveau code a été mis en place. Il s'agit de l'ordonnance 93-12 du 05/10/1993 relative à la promotion de l'investissement, qui traduit le souci du législateur algérien d'attirer les capitaux étrangers dans les meilleures conditions. Cette loi a permis d'introduire un changement en matière de l'intervention des investisseurs étrangers et ce en leur autorisant de créer des entreprises détenues à 100%. Le législateur algérien a instauré un nouveau code d'investissement n°01-03 le 20 Aout 2001, dont l'objet était de renforcer et compléter ce lui de 1993, et cela pour améliorer l'investissement étranger en Algérie, et permettre aux opérateurs nationaux et étrangers d'opérer sur un champ plus large allant même à certains secteurs qui étaient exclusivement réservés à l'Etat et aux investissements dans le cadre de l'attribution de concessions et/ou de licence. Cette loi comme ses précédentes, n'a pas échappé à la notion de modifications, deux ordonnances ont fait l'objet de ses révisions, la première en 2006 et l'autre en 2009.

L'ordonnance n°06-08 du 15/07/2006 avait un appui significatif observé sur le niveau des investissements en Algérie car elle n'a pas pu permettre d'introduire de véritables modifications puisque elle était moins inactives que son originale, les seules transformations reposent sur les améliorations relatives aux conditions d'investissement pour les opérateurs étrangers (L'ANDI dispose dorénavant d'un délai de 72 heures au



lieu de 30 jours pour répondre à une demande d'avantages et 10 jours au lieu de 15 jours pour délivrer les décisions relatives aux avantages sollicités), ainsi que la création de la Commission des Recours Compétente en matière d'investissement (CRCI) qui aura pour fonction de recevoir les recours des investisseurs lésés au titre de bénéficiaires des avantages et de répondre dans un délai de un mois au maximum.

D'autres changements ont été espérés après trois (03) ans de l'application de ce code, par l'instauration de l'ordonnance n°09-01 du 22/07/2009, portant Loi de Finance Complémentaire (LFC) pour 2009. Cette dernière avait un impact acceptable sur l'investissement privé, national et étranger, en Algérie puisqu'elle a pris en considération dans certains de ses dispositions la catégorie des investisseurs privés en leur dictant quelques obligations et conditions régissant le processus d'investissement en passant des avantages accordés aux sanctions appliquées.

### **2-2-3- Les organes administratifs et financiers chargés de l'investissement**

L'application des procédures d'investissement et des avantages accordés aux investisseurs en Algérie est prise en charge par des organes spécialisés. Les organes administratifs se divisent en deux types d'organes. Les uns appartiennent à un niveau dit stratégique et sont représentés par le ministère en charge de l'investissement, les ministères sectoriels intéressés par l'acte d'investissement, ainsi que le Conseil National de l'Investissement (CNI). Les autres organes appartiennent à un niveau dit opérationnel et sont représentés d'une part, par l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) et ses relais locaux, les Guichets Uniques Décentralisés (GUD). Pour ce qui concerne les structures financières intervenant en appui aux opérations d'investissements, celles-ci prennent la forme soit d'organes proprement dits, à l'image du Fonds National d'Investissement (FNI) et des sociétés de capital investissement, soit d'instruments financiers de facilitation, à l'image du Fonds d'Appui à l'Investissement et du recours au financement extérieur.

#### **A- Les organes administratifs chargés de l'investissement**

Les organes administratifs de soutien et de promotion de l'investissement mis en place par l'ordonnance de 2001 marquent l'émergence du conseil national de l'investissement (CNI) qui constitue, en dernier ressort, l'organe dépositaire du véritable pouvoir de décision en matière d'octroi des avantages. Il est vrai que l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) continue à avoir une autorité en la matière, mais l'économie générale des nouveaux textes relatifs à l'investissement nous semble avoir relégué au second plan cette institution et conférer un rôle prééminent au CNI. Enfin, les GUD représentent un instrument de simplification et de facilitation en direction des investisseurs et constituent l'interface visible du dispositif de l'investissement. Suivant cet ordre d'importance, nous allons examiner ces trois structures.

- **Le conseil national de l'investissement (CNI) :** Institué par l'article 18 de l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement, le (CNI) constitue, en matière d'organes de l'investissement, l'innovation majeure du nouveau dispositif institutionnel mis en place par celle-ci. Sa création a été dictée par le souci de disposer, pour les pouvoirs publics, d'un instrument flexible qui permette une liberté de manœuvre assez grande et qui de ce fait, peut prendre les décisions qui peuvent ne pas avoir été prévues par la loi. Dans son essence donc, le CNI est venu pour parfaire le dispositif institutionnel de l'investissement en constituant un palliatif aux carences qui pourraient surgir de la gestion unique de la chaîne de l'investissement par une structure unique. Le rôle du conseil est renforcé par la mise en place du décret exécutif n°06-335 du 09 octobre 2006 relatif aux attributions, à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du CNI. En effet ce décret lui a attribué plusieurs missions dont les plus importantes sont les suivantes<sup>11</sup> :
- Proposer la stratégie et les priorités pour le développement et l'investissement ;
  - Examiner et approuve la liste des activités et des biens exclus des avantages ainsi que leur modification et leur mise à jour.
  - Etudier toute proposition d'institution de nouveaux avantages, ainsi que toute modification des avantages existants ;
  - Encourager la création et le développement d'institutions et d'instruments financiers adaptés au financement de l'investissement ;
  - Etudier et approuve le programme national de promotion de l'investissement qui lui est soumis et fixe les objectifs en matière de développement de l'investissement.
- **L'Agence Nationale de Développement de l'investissement (l'ANDI) :** Instituée par l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001, modifiée et complétée, dans son article 6 et régie par les articles 21 et 22, l'ANDI est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Les missions de l'ANDI ont été définies dans les articles 21 et 22 cités plus haut. Elles ont été davantage détaillées dans les articles 3 et 4 du décret exécutif n°06-356 du 9 octobre 2006 cité lui également plus haut. Parmi ces attributions, nous avons pu dénombrer des attributions classiques qui étaient déjà assignées à l'ancienne APSI et d'autres, nouvelles qui singularisent l'ANDI. A ce titre, l'article 3 du décret exécutif n°06-356 qui affine les dispositions de l'article 21 de l'ordonnance n°01-03 relative au développement de l'investissement définit une pluralité de missions que l'agence accomplit sous le contrôle et l'orientation du ministre chargé de la promotion des investissements dans le domaine des investissements et en relation avec les administrations et organismes concernés. L'agence est chargée d'assurer, à titre d'exemple, un service d'accueil et d'information au profit des investisseurs dans tous les domaines qui leur sont utiles. Elle est, en outre, chargée de collecter et de traiter et produire toute la documentation nécessaire à une meilleure connaissance des législations et réglementations en rapport avec l'investissement par les milieux

<sup>11</sup> ZOUITEN ABDERREZAK, « L'investissement en droit algérien », Thèse de doctorat en droit de l'entreprise, université des frères Mentouri Constantine, 2015, p 207.

d'affaires. Elle se charge de la mise en place du guichet unique décentralisé et de l'identification des obstacles pouvant entraver les investissements et de porter des propositions au ministère de tutelle afin d'y remédier. L'ANDI entreprend toute action de promotion et de collaboration avec des organismes publics et privés tant nationaux qu'étrangers en vue promouvoir l'environnement général de l'investissement en Algérie et de démarcher l'image de marque du pays à l'étranger. Et il échoit à l'agence de mettre en place un service de conseil en recourant au besoin à l'expertise externe. Dans le même registre, l'agence est également chargée d'organiser un service de vis-à-vis unique pour les investisseurs étrangers et d'accomplir pour leur compte, les formalités liées à la réalisation de leur projet.

- **Le guichet unique décentralisé (GUD) :** Le guichet unique, créé au niveau de la structure décentralisée de l'ANDI, est une des autres innovations du dispositif institutionnel de l'ordonnance de 2001 relative au développement de l'investissement. Institué par les articles 23 à 25 de l'ordonnance n° 01- 03. Les attributions et les règles de fonctionnement du guichet unique décentralisé ont été détaillées dans les articles 21 à 29 du décret exécutif n°06-355 du 9 octobre 2006 relatif à l'ANDI. Ayant vocation, selon l'article 22 du décret exécutif n° 06-355, à être implanté au niveau de chaque wilaya, la mise en place du guichet unique décentralisé s'est faite sur la base d'un planning construit à partir de l'analyse de la densité des intentions d'investissements déclarés depuis 1993. Sur cette base et dans une première étape, quatre guichets uniques régionaux ont été ouverts à Alger- Oran- Annaba et Ouargla. Plus tard, l'essaimage de ces guichets uniques décentralisés a touché l'ensemble du territoire national et les quarante- huit (48) wilayas du pays disposent désormais de leur GUD. Placé sous l'autorité d'un directeur classé et rémunéré, selon l'article 26 du décret exécutif de 2006, par référence à la fonction de sous-directeur des services de la chefferie du gouvernement, ce dernier exerce sur les représentants des administrations et organismes publics représentés au guichet unique une autorité exclusivement fonctionnelle. Cela revient à dire, au sens de l'article 29 dudit décret que, cette autorité n'est ni organique ni disciplinaire et que leur désignation tout comme leur relève de ce guichet se fait par arrêté de l'autorité de tutelle de l'agence sur proposition de leur administration de rattachement. Le guichet unique décentralisé de wilaya regroupe en son sein, les représentants de l'ensemble des administrations et organismes concernés par l'acte d'investissement. Ceux- ci disposent de pouvoirs réels pour prendre en charge les préoccupations de l'investisseur, même lorsqu'il s'agit de terrains industriels. Il regroupe, en son sein, outre les cadres de l'Agence elle-même, les représentants des administrations intervenant à un moment ou à un autre dans le parcours de l'investissement notamment pour les formalités liées à la constitution et à l'immatriculation des sociétés, les autorisations et permis requis notamment le permis de construire, les avantages liés aux investissements. A ce titre, Il est chargé, de l'accueil de l'investisseur, de la réception de sa déclaration, de l'établissement et de la délivrance de l'attestation de dépôt et de la décision d'octroi d'avantages, ainsi que de la prise en charge des dossiers en rapport avec les

prestations des administrations et organismes représentées au guichet unique, de leur acheminement en direction des services concernés et de leur bonne finalisation.

### **B- Les organes financiers chargés de l'investissement**

Les organes financiers chargé de l'investissement sont d'ordre quatre, le Fond d'Appui a l'Investissement, La société de capital-investissement, Le fonds national d'investissement, et Le financement extérieur.

- **Le Fond d'Appui a l'Investissement (FAI) :** Le fonds d'appui à l'investissement fait partie de ces instruments financiers mis en place dans le cadre de l'ordonnance du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement, à l'effet d'accompagner l'effort financier des investisseurs par des mesures destinées à atténuer la contrainte du financement de leurs opérations d'investissement. Institué par l'article 28 de l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001, ce fonds a été créé sous forme d'un compte d'affectation spéciale, et est destiné, selon les termes de l'article 2 du décret exécutif n°02-295 du 14 septembre 2002, « .... A financer la prise en charge de la contribution de l'Etat dans le coût des avantages consentis aux investissements, notamment les dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement.... ». Seulement, le décret exécutif n° 06- 417 du 22 novembre 2006, modifiant et complétant le décret de 2002 procède à une modification de sa mission en la réduisant quelque peu et le charge seulement «... de la prise en charge de tout ou partie des frais induits au titre des actions de promotion et de suivi des investissements. » Toujours en vertu du même texte, il revient au CNI d'arrêter la nomenclature des dépenses susceptibles d'être imputées à ce compte, alors que la gestion du fonds d'appui à l'investissement revient, selon l'article 3 du décret exécutif n°02-295 du 14 septembre 2002, à l'ANDI. Le fonds d'appui à l'investissement a été effectivement mis en place dans le cadre de la loi n° 01-21 du 22 décembre 2001 portant loi de finances pour 2002. L'article 227 de ce texte de loi autorise l'ouverture dans les écritures du trésor d'un compte d'affectation spéciale n°302-107 intitulé « fonds d'appui aux investissements ». D'une façon générale, ce fonds est donc destiné à financer les dépenses induites par les opérations de promotion de l'investissement et notamment les frais engagés dans l'organisation de séminaires, journées d'études et autres supports de promotion et démarchage. Le volet suivi de l'investissement assigné à ce fonds nous semble quelque peu problématique. Cette mission est, comme nous venons de le voir, confiée à des structures telles que l'ANDI et le GUD. Le personnel et les moyens de ces dernières comptent parmi leur mission ordinaire de procéder au suivi des investissements. Nous ne voyons, donc pas, l'utilité d'affecter des fonds supplémentaires pour la réalisation de l'opération de suivi, sauf si nous n'appréhendons pas le sens du terme suivi, de la même manière que le fait le législateur.
- **La Société de Capital-Investissement :** Les sociétés de capital investissement sont régies par la loi n° 06-11 du juin 2006 relatives à la société de capital investissement

qui définit ce type de société comme ayant pour objet, selon l'article 2, « la participation dans le capital social, et toute opération consistant en des apports en fonds propres et en quasi fonds propres dans les entreprises en création, en développement, en transmission ou en privatisation ». L'activité de capital investissement est exercée par la société pour son propre compte ou pour le compte de tiers et selon le stade de développement de l'entreprise, objet du financement. Elle intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ordinaires, de certificats d'investissement, d'obligations convertibles en actions, de parts sociales et de façon générale de toutes les autres catégories de valeurs mobilières assimilées à des fonds propres. Plus connu sous l'appellation de capital-risque, ce mode de financement consiste, pour des investisseurs en capital, en la prise de risque, en devenant des actionnaires d'une société non cotée en bourse, et dont ils n'assurent pas la direction. Par contre, ils l'assistent de leur compétence technique et le rôle du gestionnaire du fonds est d'identifier, sélectionner, négocier et procéder aux investissements en apportant son savoir-faire et son expertise pour faire fructifier l'entreprise, la développer et éventuellement la vendre avec profit. La société de capital investissement est créée sous la forme d'une société par actions. Le capital social minimum prévu par l'article 2 du décret exécutif n° 08-56 du 11 février 2008 relatif aux conditions d'exercice de l'activité de la société de capital investissement<sup>1</sup>, est de cent (100) millions de dinars algériens. Il peut être détenu par des investisseurs publics ou privés, personnes morales ou physiques, résidentes ou non-résidentes. L'intervention de la société de capital investissement permet de renforcer les fonds propres de la société financée et, par la même, améliorer les capacités d'endettement auprès des banques. L'autre avantage du capital investissement pour un jeune promoteur est celui d'être associé à un partenaire financier apportant également une expertise et des compétences managériales.

- **Le Fonds National d'Investissement (FNI) :** Le fonds national d'investissement (FNI), est un fonds d'investissement public qui a été créé en vertu de l'article 55 de la loi de finances complémentaire pour 2009. « Le Fonds National d'Investissement - Banque algérienne de développement (FNI-BAD) prend la dénomination de Fonds National d'Investissement (par abréviation F.N.I). Le FNI est une institution financière publique spécialisée, chargée de concourir au financement de l'investissement en vue de la réalisation des objectifs de développement national. Le FNI n'est pas soumis au contrôle prudentiel prévu par l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit. Les statuts du Fonds National d'Investissement (FNI) sont fixés par voie réglementaires, plus précisément encore, l'article 76 de la loi de finances complémentaire pour 2009 attribue au FNI la faculté de créer des filiales, de prendre des participations dans des sociétés existantes ou à créer, et enfin financer des projets d'investissements et fixer les conditions de leur financement. Il pourra accomplir ces missions lorsque le Conseil des Participations de l'Etat l'en chargera, selon la même disposition. Cette précision lève quelque peu le voile sur l'autorité de rattachement du fonds. De ce qui précède, nous pouvons déduire que le rôle principal du FNI consiste, en sa qualité d'organisme financier

soutenant la concrétisation de la politique de développement, à gérer les financements du Trésor destinés au secteur productif et d'administrer les concours définitifs octroyés par l'Etat pour financer des opérations d'équipement public.

- **Le financement extérieur :** L'ordonnance n°09- 01 portant loi de finances complémentaire pour 2009, a, en son article 58, modifié et complété l'ordonnance du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement par l'ajout d'un article 4 bis. Ce dernier, en son dernier alinéa, a posé la règle du financement local des investissements. A cet effet, il a disposé que : « Les financements nécessaires à la réalisation des investissements étrangers, directs ou en partenariat, à l'exception de la constitution du capital, sont mis en place, sauf cas particulier, par recours au financement local... ». Intervenant dans un contexte d'aisance financière par suite de l'augmentation quasiment ininterrompue des recettes pétrolières<sup>1</sup>, la position officielle vis-à-vis des investissements étrangers en matière de financement présentait cet excédent des liquidités internes comme un avantage comparatif de l'attractivité du marché algérien. Alors que le climat économique mondial était jugé morose des suites de la crise financière mondiale de 2008, l'Algérie présentait des indices macroéconomiques satisfaisants. Un ministre de l'économie est allé jusqu'à proclamer que l'Algérie n'avait pas besoin de capitaux des investisseurs étrangers mais de leur savoir-faire. Aussi, dans la conjoncture de l'époque, les sociétés étrangères étaient appelées à financer leurs projets d'investissement par des ressources internes afin d'éponger l'excédent de liquidités. Cela permettait par la même occasion, d'éviter le recours à l'endettement extérieur. Plus tard, et bien que les agrégats macro-économique de l'Algérie soient toujours stables, la baisse des recettes pétrolières qui est observée depuis 2011, a commandé une gestion prudente qui s'est caractérisée sur le plan du financement des investissements étrangers, par un petit revirement de la politique suivie en la matière. Il s'agit de la réintroduction de l'apport en compte courant des associés. Le décret exécutif n° 13-320 du 26 septembre 2013 précisant les modalités de recours aux financements nécessaires à la réalisation des investissements étrangers directs ou en partenariat<sup>2</sup>, a admis, en vertu de l'article 2, qu'un apport en compte courant peut être mis à la disposition d'une société créée dans le cadre d'un investissement étranger.

C'est donc par référence au dernier alinéa de l'article 4 bis de l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001, modifiée et complétée, relative au développement de l'investissement, que ce nouveau décret exécutif définit les modalités de recours aux financements nécessaires à la réalisation des investissements étrangers directs ou en partenariat.



## SECTION 03 : IMPLANTATION DES BANQUES ETRANGERES EN ALGERIE.

L'une des principales décisions de la loi de 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit est l'ouverture du système bancaire algérien sur le secteur privé national et étrangère. Depuis la promulgation de cette loi, plusieurs agréments ont été accordés par la BA pour l'implantation des banques étrangères dans notre pays. Le conseil de la monnaie et du crédit (CMC) a accordé des autorisations à plusieurs établissements privés, la majorité d'entre eux sont étrangères tandis que les autres sont composés de banques à capitaux algériens ou mixtes, marquant de ce fait la volonté d'ouverture du secteur bancaire à la concurrence étrangère.

Dans cette section, nous allons décrire les différentes conditions, objectifs, contrôle et présentation de ces banques et établissements financiers étrangères créés en Algérie.

### 3-1- La création des banques étrangères

La présence des banques étrangères en Algérie est rendue possible par les réformes générales introduites dans le pays dès la fin des années 1980, et par l'attractivité du marché algérien même si que la situation sécuritaire et politique des années 1990 a freiné l'engagement des opérateurs économiques étrangers. C'est à partir de 1997 que l'on verra les grandes banques étrangères s'intéresser sérieusement à ouvrir des succursales et des représentations en Algérie ou, désormais les dispositions de la LMC, compte des enjeux et l'importance des investissements bancaire étranger pour la fourniture de ressources financières pour le développement de notre économie ainsi que pour la promotion des capitaux suffisants à nos entreprises, autorisant les activités de ces établissements financiers tout comme des banques privées étrangères algériennes, et donc l'implantation de plusieurs banques de nationalité différentes. Le CMC édicte des règlements bancaires et financiers liés aux conditions de création des banques et établissements financiers ainsi que les formes de leurs implantations.

#### 3-1-1- Les conditions d'installation des banques et des établissements financiers étrangères en Algérie

- a. Les conditions majeures :** L'installation des banques, des établissements financiers, et des succursales des banques étrangères en Algérie est régie par la LMC et par des règlements édictés par le conseil de la monnaie et de crédit, en application de la loi. Cette installation est soumise à deux conditions majeures universellement admises et qui sont :
- Le capital minimum auquel devraient souscrire ces institutions ;
  - L'honorabilité, la moralité et au professionnalisme des membres fondateurs et des personnels dirigeants de ces institutions<sup>12</sup>.

<sup>12</sup> Règlement n°93-01 du 03 janvier 1993 fixant les conditions de constitution des banques et d'établissement financiers et d'installation de succursale de banque et d'établissement financier étranger.

**b. Les conditions juridiques :** La création des banques et des établissements financiers doit être de droit algérien et doit être constitué sous forme de société par action (SPA). Il n'existe pas de plafonds à la participation de non résidents à capital des institutions financière. Ces dernier peuvent être constituée a 100 % par des non résidents ou en association entre les résident et non résidents, sur la base d'une entente librement convenue entre partenaires<sup>13</sup>.

❖ **La Société Par Action (S.P.A) :** Elle est éditée par l'article 592 du code de commerce, qui la définit comme : « La société dont le capital est divisé en actions et qui constituée entre des associés qui ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ». La société doit obligatoirement désigner un commissaire aux comptes. Elle peut être constituée en faisant publiquement appel à l'épargne. Elle comporte au minimum sept actionnaires dont la responsabilité est limitée aux apports. Le capital social minimum des SPA est de cinq millions de dinars si la société fait publiquement appel à l'épargne et de un million de dinars si la société ne fait pas publiquement appel à l'épargne. Les statuts et les apports sont à réaliser devant un notaire. La société n'acquiert la personnalité morale qu'à compter de son immatriculation au registre du commerce. Cette immatriculation est précédée de l'accomplissement des nombreuses formalités juridiques et fiscales.

**c. Les conditions d'autorisation :** L'entrée à l'activité d'une banque ou d'un établissement financière est conditionnée par l'obtention d'une autorisation de constitution, délivrée par le conseil de la monnaie et de crédit<sup>14</sup>. La demande d'autorisation, de constitution d'une banque ou d'un établissement financier, ainsi que celle relative à l'installation d'une succursale de banque ou d'établissement financière étranger est appuyée d'un dossier comprenant les éléments d'information suivant<sup>15</sup> :

- Programme d'activité sur cinq ans ;
- Stratégie de développement du réseau et les moyens prévus à cet effet ;
- Moyennes financiers, à leurs origines, et moyennes techniques à mettre en œuvre ;
- Qualité, expérience bancaire et honorabilité des actionnaires et, le cas échéant de leurs garants,
- Surface financière de chacun des actionnaires et de leurs garants ;
- Principaux actionnaires constituant le noyau dur au sein de l'actionnariat, à apporter leur soutien formalisé par un pacte d'actionnaire ;
- Place de l'institution servant d'actionnaire de référence, notamment dans son pays d'origine, ainsi que les indicateurs de sa santé financière ;
- Liste des principaux dirigeants, telle que prévue par l'instruction n°11-07 du 23/12/2007 et dont au moins deux dirigeants doivent avoir la qualité de résident ;

<sup>13</sup> Règlement n°93-01, op. cite..

<sup>14</sup> Article 62 de l'ordonnance n°03-11 relative a la monnaie et au crédit.

<sup>15</sup> Article 91 de l'ordonnance n° 0311 complet et modifiée.



- Projet de statut, s'il s'agit de la création d'une banque ou d'un établissement financier ;
- Statut de la banque ou de l'établissement financier du siège, s'il s'agit de l'ouverture d'une succursale de banque ou d'un établissement financier étranger ;
- Organisation interne (organigramme, effectifs prévus...).

A l'issue de cette phase de demande d'autorisation, le requérant reçoit une décision d'autorisation de constitution d'une banque ou d'un établissement financier délivrée et signée par le gouverneur de la banque d'Algérie. Cette notification a pour effet de permettre la mise en œuvre de la seconde phase : la procédure de demande d'agrément. Le requérant dispose d'une année pour déposer sa demande d'agrément.

**d. Les conditions d'agrément :** L'agrément est accordé par décision du gouvernement de la banque d'Algérie si le requérant a rempli toutes les conditions de constitution ou d'installation telles que déterminées par la législation et la réglementation en vigueur, ainsi que les éventuelles conditions spéciales dont l'autorisation est assortie. La demande d'agrément doit être accompagnée des documents suivants :

- Une lettre d'engagement adressée au gouverneur de la banque d'Algérie, certifiant sur l'honorabilité et la véracité des informations fournies et dans laquelle les promoteurs s'engagent également à fournir annuellement toutes les informations financières que la banque ou l'établissement financier est tenu de transmettre à la banque d'Algérie et à se soumettre aux dispositions prévues à l'article 161 de la LMC ;
- L'original des statuts et du pacte d'associé établis notariés ou la copie certifiée conforme des statuts du siège s'il s'agit d'une succursale de banque ou d'établissement financier étranger ;
- Une copie légalisée du registre de commerce ;
- Une copie légalisée de la déclaration d'exercice fiscale établie auprès de la recette des impôts du lieu d'implantation du siège social ;
- L'attestation de libération, auprès du notaire, de la tranche ou de la dotation souscrite et la photocopie légalisée du reçu de versement effectif dans un compte bancaire ;
- L'attestation de rapatriement de devises pour les actionnaires non résidents ;
- Une copie légalisée du titre de propriété ou du contrat de location des locaux devant abriter le siège de la banque ou de l'établissement financier avec adresse et numéro de téléphone ;
- Une étude détaillée de mise en œuvre du projet (organigramme, schéma de développement institutionnel, système de procédure de gestion,...).

### 3-1-2- Les contraintes d'implantation des banques étrangères dans le système bancaire Algérien

Face au choix d'installation à l'étranger, les banques qui ont pris l'initiative de s'implanter en Algérie sont parfois amenées à surmonter de nombreuses contraintes. Ces

dernières ne sont pas typiquement algériennes, mais s'appliquent à toutes les banques qui veulent acquérir de nouveaux marchés. D'une manière générale, trois types de barrières doivent être surmontées par les banques candidates à l'installation sur un marché bancaire étranger :

- Des Barrières réglementaires ;
- Des barrières économiques ;
- Des barrières sociologiques.

#### a. Les barrières réglementaires

En Algérie, les conditions d'exercice de l'activité bancaire n'étaient pas trop serrées dans une période pas très lointaine. En matière de surface financière, les actionnaires doivent libérer le quart du capital au moment de la constitution définitive de la banque, et le reliquat au terme de 5 ans. Le secteur bancaire est l'un des secteurs d'activité les plus réglementés. En ce qui concerne l'installation de nouvelles banques, les barrières réglementaires peuvent prendre plusieurs formes :

- Tenant à la réglementation prudentielle, en particulier, condition pour la création d'établissement, capital minimum, honorabilité des dirigeants ;
- Barrières tenant à la séparation des activités, selon les pays, le statut de banque autorise l'exercice d'une gamme plus au moins étendue d'activité ;
- Barrières tenant à la régulation macro-économique contraintes sur l'activité venant de la politique monétaire, du contrôle des changes ;
- Barrières tenant à la fiscalité, il subsiste des disparités fiscales qui constituent sans doute l'un des obstacles les plus importantes, le rapprochement des conditions de concurrence entre établissements financiers.

Après les deux scandales financiers d'EL KHALIFA Banque et la BCIA qui ont branlé la place de système bancaire, et le retour de la sécurité dans notre pays, la Banque d'Algérie a attribué le privilège d'accord d'agrément aux grandes banques étrangères et quelques banques des pays du golf. L'élimination tacite du capital national privé de l'activité bancaire et la privatisation des banques publiques donneront l'occasion à terme aux banques étrangères, la possibilité de contrôler le marché et en revenir à la situation de monopole<sup>16</sup>.

#### b. Les barrières économiques

Renvoyant aux conditions de l'offre et de la monnaie, les barrières économiques sont principalement le fait des économies d'échelle, d'envergure, de la saturation des marchés et la croissance externe.

- **Les économies d'échelle** : Appliquant au secteur bancaire, elles constituent une barrière à l'entrée à tout nouveau entrant qui doit pouvoir produire une quantité qui

---

<sup>16</sup> TAHRAOUI M, « Pratiques bancaires de banques étrangères envers les PME algériennes : cas de la société Algérie », Thèse magistère dirigée par BOUYACOUB A, Université d'Oran, 2008, p 86.

lui permettant de bénéficier également des rendements croissants (plus on augmente la production, plus on arrive à réduire les coûts). Une taille moins importante que celle qui existe dans le secteur, empêche l'entreprise d'avoir les mêmes coûts. En Algérie, la prédominance des banques publiques dans l'activité bancaire n'a pas empêché les autres banques privées de s'implanter sur le marché. Comment peut-on expliquer cela ? on peut dire que, la faible bancarisation de notre système bancaire, la maîtrise des coûts (rentabilité/risque), et la notoriété des banques étrangères installées, représentent des facteurs qui ont contribué à leurs succès.

- **Les économies d'envergure ou de gamme :** Les économies d'envergure ou de gamme au niveau bancaire se réalise par :
  - L'existence de facteurs de production communs à plusieurs produits, telles que les bases d'information ou d'analyse financière pour l'offre de prêts, la collecte de dépôts et la souscription de titres ;
  - Les économies d'envergure proviennent aussi de la diversification des risques par la banque, diversification de l'offre individuelle à chaque client et la diversification de la clientèle, permettant de diminuer le risque globale de portefeuille d'activité de la banque ;
  - Enfin, des économies d'envergure dans la distribution des services financiers viennent du confort éprouvé par le client à obtenir, sur le même lieu de vente ou le même canal de vente (téléphone, télématique) une gamme étendue de produits, ce qui permet de réduire les coûts de transaction.
  
- **La saturation des marchés :** Lorsqu'on parle de saturation du marché bancaire, cela signifie que la demande des consommateurs est déjà satisfaite par les banques déjà installées sur le marché, donc toute banque souhaite s'implanter sur un tel marché sera très vite déçue et logiquement voué à la faillite. Dans la mesure où l'offre bancaire porte sur des produits et services multiples, ou l'innovation conduit à un renouvellement fréquent de la gamme, la saturation des marchés est une notion relative et peut s'avérer même être une opportunité. On peut l'appréhender avec des critères tels que le taux de bancarisation sur le marché des particuliers, nombre de guichets par habitants et taux de ménages possédant un ou plusieurs comptes bancaires.
  
- **La croissance externe :** La croissance externe est un équipement obligatoire pour entrée dans les activités domestiques qui sont en effet celles qui présentent des contraintes importantes à l'entrée d'une banque dans un pays étranger. En effet, il faut de temps pour atteindre la taille critique, dans la collecte des dépôts ou dans la constitution d'un fond de clientèle, et cela s'avère être contraignant pour une banque qui s'attache à développer ses activités en alliant la croissance externe. Cependant l'acquisition est également un moyen de disposer d'un établissement déjà existant et qui possède déjà la taille suffisante pour être viable.

### c. Les barrières sociologiques

L'approche de la clientèle domestique suppose que soit franchies les barrières sociologiques, il faut donc que la culture bancaire propre au pays d'accueil soit assimilée par l'établissement candidat à l'entrée. En principe les barrières sociologiques sont facilement franchies par les banques étrangères lorsqu'elles veulent se livrer à des activités bilatérales. L'explication dominante de la délocalisation des activités bancaires veut que les banques s'installent sur les marchés étrangers pour y accompagner, ou suivre leurs clients délocalisés. Donc il est extrêmement long pour une banque étrangère d'acquérir une part significative du marché domestique, sauf précieusement à acheter cette part grâce à la croissance externe.

En Algérie, l'une des barrières que toutes les banques et les établissements financiers ont du surmonter est l'instabilité politique et une situation intérieure peu rassurante qui est accompagnée par l'ouverture des champs économiques depuis les années 90. En plus, les banques comme tous les établissements se sont vus freiner par le dysfonctionnement du système bancaire algérien, un système contesté plus que jamais par tous les agents économiques qui revendiquent une nécessité de nouvelles réformes.

### 3-1-3- Les objectifs de création des banques et des établissements financiers étrangers en Algérie

Pour que l'économie Algérienne réussisse dans sa transition à l'économie de marché, certains objectifs sont dans le but d'atteindre :

- La suppression des monopoles des banques publiques ;
- L'enrichissement de l'espace bancaire national par l'entrée en fonctionnement de nouvelles banques privées ;
- Une meilleure intermédiation financière ;
- La décentralisation, la diversification, la spécialisation des activités bancaires et la création de services connexes ;
- L'émergence d'un service bancaire de qualité avec le développement d'une gamme de produits ;
- Une meilleure collecte de l'épargne et sa bonne allocation ;
- La bancarisation de l'économie ;
- Diminution de la thésaurisation en attirant ces liquidités sérielles vers le système bancaire afin de financer l'activité économique.

D'autres objectifs attendus par l'implantation des banques étrangères et des établissements financiers dans notre pays, à savoir :

- Utiliser l'expérience et le savoir faire de ces banques pour accompagner la modernisation du système bancaire et l'économie nationale ;

- Leurs participations activement à dynamiser les investissements et la privatisation des entreprises publiques ;
- La contribution au financement des PME, pour la création d'emploi lié au dispositif de lutte contre le chômage (à travers l'ANSEJ, CNAC,....) ;
- Leurs contributions aux financements de l'immobilier dans le cadre du programme lancé par l'Etat pour éliminer la crise de logement en Algérie.

L'objectif principal étant d'avoir un système bancaire adapté aux règles de l'économie de marché.

### **3-1-4- Le contrôle des banques et des établissements financiers étrangers par la Banque d'Algérie :**

Pour contribuer à l'efficacité de l'intermédiation bancaire, un contrôle et une surveillance particulière des agrégats financiers et des procédures des banques et des établissements financiers sont donc nécessaires. Une telle supervision qui doit être permanente vise également à protéger les déposants et les investisseurs, et d'éviter les risques systémiques découlant éventuellement de mauvaise gestion et d'engagements trop importants.

Selon l'article 94 de LMC 1990, la banque d'Algérie peut exiger aux banques qu'elles lui fournissent en outre les comptes annuels<sup>17</sup> :

- Des états mensuels détaillés les postes d'actif et du passif, tous les postes hors bilans ainsi que les charges et les produits d'exploitation ;
- Tous les bilans et comptes d'exploitation semestriels ;
- Tous renseignements statistiques.

La commission bancaire est mise en place afin de contrôler le respect par les banques et les établissements financiers des dispositifs législatifs et réglementaire qui leur sont applicable. Ce sont notamment les divers codes « code de commerce, code civile et le code pénal », qui constituent les piliers de ce dispositifs légale. Cette commission :

- Examine leur conditions d'exploitations et la qualité de leur situation financiers ;
- Veille à la qualité de la situation financière, au respect de règles de la bonne conduite de la progression ;
- Constater aussi les infractions commises par des personnes physiques non agréés qui exercent les activités des banques et des établissements financiers et leurs appliques les sanctions disciplinaire prévues par la LMC.

Cette commission charge la BA d'orienter et d'effectuer le contrôle sur pièces et d'exercer le contrôle sur place par l'intermédiation de ses agents. Ce contrôle se fait afin de délibérer les programmes de contrôle sur place, de déterminer la liste, le modèle et les délais de transmission des documents et des informations. Cette commission peut demander

---

<sup>17</sup> Article 94de la loi n°90-10 relative à la monnaie et au crédit.

également aux banques et aux établissements financiers tous renseignements, éclaircissements et justifications nécessaires à l'exercice de la mission.

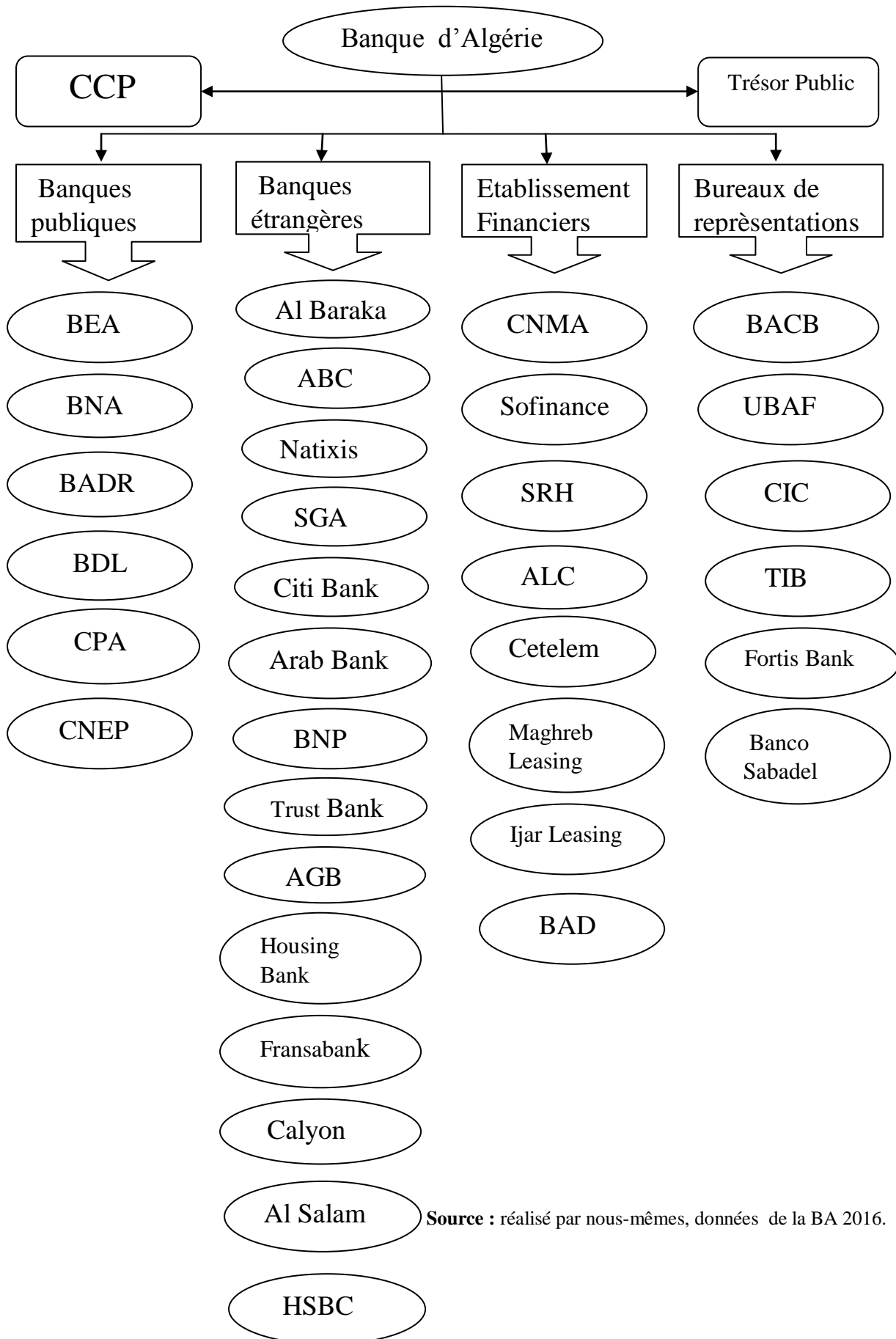
### 3-1-5- La composition actuelle du système bancaire algérien

La composition actuelle du système bancaire algérien est la suivante :

- **Les Banques publiques :**
  - Banque Extérieure d'Algérie (BEA).
  - Banque Nationale d'Algérie (BNA).
  - Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR).
  - Banque de Développement Local (BDL).
  - Crédit Populaire d'Algérie (CPA).
  - Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP-Banque).
  
- **Les banques étrangères :**
  - Banque Al Baraka Algérie ;
  - Arab Banking Corporation Algérie (ABC) ;
  - Natixis Algérie ;
  - Société Générale Algérie (SGA) ;
  - Citi Bank Algérie;
  - Arab Bank PLC Algeria;
  - B.N.P / Paribas El Djazair;
  - Trust Bank Algeria ;
  - Algeria Gulf Bank (AGB) ;
  - Housing Bank for Trad and Finance ;
  - Fransabank El Djazair;
  - Calyon-Algérie ;
  - Al Salam Bank Algeria;
  - Hong-Kong Shanghai Banking Corporation Algeria.
  
- **Etablissements financières :**
  - Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) ;
  - Sofinance ;
  - Société de Refinancement Hypothécaire (SRH);
  - Arab Leasing Corporation (société de crédit bail) ;
  - Cetelem ;
  - Maghreb Leasing ;
  - Ijar Leasing Algérie ;
  - Banque Algérienne de Développement (BAD).
  
- **Bureaux de représentation :**
  - British Arab Commercial Bank ;
  - Union des Banques Arab et Françaises ;
  - Crédit Industriel et Commercial ;
  - Crédit Agricole Indosuez ;

- Tunis International Bank ;
- Fortis Bank ;
- Banco SABADEL

Schéma n°2.1 : La composition du système bancaire algérien en 2016



Source : réalisé par nous-mêmes, données de la BA 2016.



### 3-2- Présentation des banques étrangères implantées en Algérie

La loi sur la monnaie et le crédit (LMC) de 1990 a totalement transformé le fonctionnement du système bancaire, (autonomie de décision, règles de commercialisé), mais a encore enrichi cet édifice juridique et institutionnel en faveur de l'investissement étranger. Cette loi ouvre la voie à toutes les formes de contribution du capital étranger et encourage toute forme de partenariat sans exception. Le CMC a accordé des autorisations à plusieurs banques étrangères, marquant de ce fait la volonté d'ouverture du système bancaire à la concurrence étrangère. Parmi les banques étrangères implantées en Algérie, on peut citer :

**3-2-1- Les banques Arabes :** Le développement rapide des ressources des banques à capitaux arabes des pays riches en pétrole a mené les institutions arabes à s'implanter dans d'autres pays entre autre l'Algérie. Ces banques arabes sont les suivantes :

- **The Housing Bank for Trade and Finance Algeria :** The Housing Bank for Trade and finance, (Amman-Jordanian) a été créée en 1973 en qualité de banque publique, de droit jordanien, spécialisée dans le financement de l'habitat. Après l'ouverture de son capital, elle est devenue une banque universelle en 1993, elle a entamé ses activités à partir de 19 octobre 2003, pour contribuer avec efficacité au programme de développement économique du pays et satisfaire en même temps les multiples besoins du marché algérien en matière de produits et services bancaire. The Housing Bank for Trade and finance, a été créée avec un capital de 2400 millions de DA, soit 30 millions de dollars, elle a obtenu son autorisation de constitution auprès de la banque d'Algérie en date du 27/06/2002 et l'agrément le 08/10/2003. Elle s'appuie essentiellement sur des ressources humaines d'une grande compétence et sur des techniques bancaires de premier plan<sup>18</sup>. La stratégie de la banque s'appuie sur des critères essentiels de l'évaluation de l'environnement bancaire algérien, l'évaluation globale des conditions économiques locales et régionales relative à l'activité bancaire et l'étude du marché concernant les besoins en matière de produits et services bancaires.
- **Arab Banking Corporation ABC Algéria :** Arab Banking Corporation Algeria est créée en 1998, basé au Bahreïn, elle est présentée dans plus de 21 pays de golfe, d'Afrique de nord et moyen orient, l'Europe, des Amériques et l'Asie. L'Algérie a toujours été considérée dans la stratégie a long terme d'ABC comme un marché a fort potentiel ce qui justifie l'intérêt porté par le groupe ABC a ce pays, contribuant ainsi au financement de l'économie algérienne aussi bien dans les bonnes et les mauvaises conjoncture. Cette stratégie vis-à-vis de l'Algérie s'est matérialisée par l'ouverture d'un bureau de représentation en 1995 ce qui permet a ABC de développer et renforcer la coopération avec les institutions financières algérienne<sup>19</sup>.

<sup>18</sup> In, [www.ag-bank.com/article-view-7.html](http://www.ag-bank.com/article-view-7.html).

<sup>19</sup> <http://www.arabbanking.com.dz>.



ABC Algeria offre une gamme de crédit pour pouvoir répondre aux besoins de la clientèle, il s'agit des :

- **Crédits directs d'exploitation** : ce sont des crédits d'accompagnement de déficit de trésorerie tels que : le découvert, la fiscalité de caisse, le crédit de compagnie et les crédits garantis.
  - **Crédits indirects d'exploitation** : ce sont des crédits par signature tels que les cautions, avals, crédit documentaires et les obligations de douanes.
  - **Crédits d'investissements** : ce sont des crédits à moyens et à long terme destinés à financer l'acquisition d'équipements dans le secteur de l'industrie et autres.
- **La Trust Bank Algeria** : La Trust Bank Algeria est une banque à capitaux privés de droit algérien, créée en 10/09/2002, sous forme de société par action –SPA- pour un capital initial de 750 millions de DA. La Trust Bank par sa vocation de banque universelle, offre à sa clientèle tous les services et produits bancaires de type classique ; Cependant, au-delà des prestations et services de qualité qu'elle développe avec sa clientèle, qu'elle soit commerciale ou de particuliers, son soucis est d'établir une relation professionnelle, personnalisée et durable avec elle. S'agissant de crédits ses concours en faveur de la clientèle commerciale se sont développés à l'endroit du secteur de la petite et moyenne entreprise évoluant dans toutes les branches d'activités. En 2009, La Trust Bank Algeria est autorisée à augmenter son capital de 7.5 milliards de DA<sup>20</sup>.
- **Algeria Gulf Bank (AGB)** : Banque commerciale de droit algérien, membre d'un des plus éminent groupe d'affaire du moyen orient KIPCO « Kuwait Projects Company ». Créé en 1975, le holding Kuwait Projects Company est un groupe koweïtien privé, considéré comme l'un des plus importants investisseurs dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Il détient des actifs de plus de 19milliards USD. Début son activité en Mars 2004, et se fixe pour principale mission de contribuer au développement économique et financière de l'Algérie, en offrant aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers une gamme étendue et en constante évolution de produit et service financiers. Le statut de la banque commerciale de plein exercice confère à Algeria Gulf Bank le droit d'effectuer toutes les opérations de banque aussi bien sur le plan national qu'international. Depuis son implantation sur le marché algérien, la banque investie dans les domaines informatiques, ce qui lui a permis d'automatiser l'ensemble de ses opérations et de rendre ainsi plus efficiente les démarches de sa clientèle, tel que la monétique, les opérations en temps réel entre agences, etc.
- **AL Salam Bank Algeria (SBA)** : La Banque Al Salam, basée aux Emirats Arab Unis (EAU), elle s'est installée en Algérie après l'obtention de l'agrément par la banque d'Algérie le 17 octobre 2006, elle a démarré son activité à la fin de 2008. La filiale algérienne est dotée d'un capital de social de 7.2 milliards de dinars, cette banque propose des produits et services islamiques. Elle est active dans l'investissement

---

<sup>20</sup><http://www.Trustbankdz.com>

immobilier, les titres, les actions et les fonds d'investissement et dispose de deux agences, en dehors de l'agence principale du siège.

- **La Banque AL BARAKA d'Algérie :** Al Baraka Bank est la première banque ayant pour activité le « Banking islamique » à s'être implantée en Algérie et a capitaux mixtes (public et privé). La banque démarre ses activités le 20 mai 1991. Ses actionnaires sont la BADR et groupe DALLAH Al Baraka (Arabie saoudite). Elle a le statut de banque universelle. Au terme des statuts, la banque a pour objet social, les opérations de banque et d'investissement sont conformes à la Shari'a islamique et certifier par un comité d'Audit Shari'a externe à l'établissement. Le principe fondamental de Banking islamique repose sur l'intervention directe de la banque dans les transactions financées par elle-même. La rémunération qu'elle perçoit est justifiée soit par la qualité de copropriétaire, soit par rapport aux résultats du projet financé.
- **Arab Bank PLC Algeria :** Le conseil de la monnaie et de crédit a autorisé le 11 septembre 1999 la constitution d'une succursale de la banque jordanienne dénommée Arab Bank PLC Algeria, doté d'un capital social initial de 500 millions de DA entièrement souscrit par la société mère Arab Bank PLC qui a été créée en 1930, dispose d'un réseau international très large (implanté en Europe et les pays arabes). Cette succursale algérienne est une banque universelle ayant la forme d'une société commerciale de droit privé.
- **Fransabank El-Djazair :** Fransabank est une banque libanaise, elle a lancé ses activités en Algérie par filiale Fransabank El-Djazair en 2006. Elle est ainsi la première banque à être agréée depuis l'introduction du règlement de mars 2004, elle s'intéresse au développement de commerce extérieur, aux PME/PMI et crédit bail.

**3-2-2- Les banques françaises :** Les banques françaises sont les premières banques étrangères implantées en Algérie en raison de la présence d'intérêt algérien et pour aidé l'investissement étranger dans le pays, ce sont les suivantes :

- **Société Générale Algérien (SGA) :** Société Générale a été créée en mai 1864 par un groupe d'industriels souhaitant financer le développement du commerce de l'industrie en France, il est fondé sur un développement sélectif de ses métiers en s'appuyant sur une forte capacité d'innovation tournée vers la satisfaction de ses clients. Le groupe a plus de 32 millions de clients et organise ses relations avec ces derniers et ses métiers autour de deux pôles :
  - Le pôle de « banque de détail » au service des particuliers associés, collectivités locales et entreprises.
  - Le pôle de « banque commerciale et d'investissement » en relation avec la grande clientèle internationale au niveau mondial. La société générale Algérie a été créée en 2000 par la banque d'Algérie après avoir installé à Alger un bureau de liaison en 1987, elle est une filiale à 100% du groupe société générale. Elle fut l'une des premières

banques financières à installer à Algérie. La société générale Algérie est une gamme de services à tous types de clientèle : particulier, professionnels et entreprises.

- La société générale Algérie a élargi son offre commerciale en direction de la clientèle professionnelle par le lancement d'une gamme de produit adapté à ces types de clients, crédit d'exploitation, crédit d'investissements, gestion des flux, banque à distance, garantie, service à l'international.
- Elle propose à ses clients particuliers : des placements, des crédits, monétique.
- Elle est un partenaire de référence des grandes entreprises algériennes et multinationales ainsi que des PME/PMI, elle leur propose une gamme de produit similaire à celles des professionnels mais adapté et spécifique à leurs besoins.

➤ **Natixis Algérie** : Natixis Algérie créée en 1999, filiale de Natixis banque populaire, offre à ces clients nationaux (Algériens) ou internationaux l'ensemble des services de banque commerciale (crédit documentaire, gestion des moyens de paiements, caution commerciales, crédits à court terme) et de banque d'affaires (financement des investissements et des implantations locales). Elle fut la première banque française à être implantée en Algérie, elle a mis en œuvre une stratégie de développement de son portefeuille initié auprès de la clientèle corporate pour s'étendre aux professionnels et aux particuliers. Elle est ainsi une banque universelle centrée sur la proximité à la fois géographique et commerciale son capital social actuel est de 10 millions de DA<sup>21</sup>. La qualité de ses prestations est la marque de l'offre de Natixis Algérie qui englobe une gamme étendue de produits et services.

- Pour les entreprises, Natixis est avant tout un interlocuteur qui accompagne dans la gestion quotidienne de leurs affaires et la concrétisation de leurs projets de développement.
- Pour les professionnels et les particuliers, Natixis Algérie propose des packages bancaires aux conditions souples et avantageuses. Supports pratiques d'une relation personnalisées, ces formules prennent en charge toutes les opérations courantes et facilitent en outre l'accès aux : crédits à moyen terme et crédit bail (leasing) pour les professionnels. Crédits immobiliers destinés aux particuliers, les clients de Natixis Algérie disposent également de cartes bancaires et d'un service de consultation de leurs comptes sur internet.

➤ **BNP Paribas El-Djazair** : BNP est un groupe français, né le 23 Mai 2000 de la fusion de la banque nationale de Paris BNP et de Paribas. Elle est cotée au premier marché d'Euronext Paris et fait partir de l'indice CAC 40. La BNP résulte de la fusion en 1966 de la BNCI (banque national du commerce et de l'industrie) et de CNEP (comptoir national d'escompte de Paris). La BNP a été privatisée en octobre 1993. La banque Paribas quant à elle a été créée en 1972 par le rapprochement de la banque de crédits de dépôts des pays bs en 1968. En 1999 une bataille boursière oppose la BNP et la société générale pour la fusion avec PARIBAS. La réussite de BNP conduira à la création du groupe BNP Paribas. L'activité de BNP Paribas est dotée de trois grands domaines d'activité qui sont :

<sup>21</sup> Natixis Algérie disponible sur le site : <http://www.Natixis.com>

- Banque de détail en France, service financiers et banque de détail à l'international.
  - Banque de financement et d'investissement : une couverture des clients par territoire, conseils et marché de capitaux, métiers de financement.
  - Assêt management et services : gestion interactionnelle et privées, assurance, titres, immobilier. C'est la deuxième banque de la zone euro par la capitalisation boursière. Le CMC a autorisé le 18 juillet 2001 la construction de BNP Paribas El Djazair comme succursale de la banque française BNP Paribas et ayant son siège a Alger. elle est devenue en moins de neuf ans l'une des banques du secteur privé les plus importantes sur le territoire algérien. Forte de succès, expriment son ambition à devenir un acteur majeur, au service du développement économique en Algérie. BNP Paribas El Djazair est un partenaire de référence des grandes entreprises algériennes et multinationales ainsi que les PME6PMI, elle dispose d'une expertise reconnue qui lui permet d'accompagner sa clientèle d'entreprise dans la réalisation et le financement de leurs opérations de commerce international, tant a l'import qu'à l'export. Elle fait bénéficier ses clients particuliers des avantages d'un véritable dispositif mondial et leur propose :
    - Une large gamme de produit et service, de la tenue des comptes jusqu'aux montages les pus complexes ;
    - La gestion de patrimoine ;
    - L'épargne et les crédits aux particuliers.
- **Calyon-Algérie** : Calyon est une filiale de Calyon Corporate and Investment. Elle est issue de la fusion entre le crédit lyonnais et le crédit agricole, elle a obtenu son agrément en juin 2007. L'implantation d'une banque française en Algérie fait suit à elle de société générale, BNP Paribas et Natixis exerçant déjà depuis plusieurs années dans le pays. Calyon a obtenu l'agrément en juin 2007 pour l'ouverture d'une banque de plein exercice en Algérie. Elle possède un large réseau international. Elle est présentée dans plus de 58 pays, et offre a ses clients une gamme complète de produit et services dans les domaines de banque de marché, de la banque d'investissement, des financements structurés et de la banque privée à l'internalisation. Elle se classe parmi les dix premières banques de financement et d'investissement en Europe<sup>22</sup>.
- 3-2-3- Les autres banques** : En plus de banques arabes et françaises, il existe d'autres banques étrangères qui sont implanté en Algérie tel que :
- **Citibank Algeria** : La banque Citibank Algérie est une succursale de la prestigieuse banque américaine Citibank N.A New York. Son autorisation de constitution à été accordée en septembre 1997et a reçu son agrément le 19 Mai 1998. Cette filiale a été instituée en 1999 « la banque en line » pour permettre à sa clientèle de consulter à distance son copte et les opérations bancaires. Elle a de nouvelles fonctionnalisées et la possibilité de renforcer ses relations avec les institutions financières algériennes et les entreprises clientes afin de répondre aux exigences de l'économie algérienne en mutation.

---

<sup>22</sup> www.calyon.com.dz

L'approche de Citibank Algeria est axée sur le commerce, l'investissement étranger, la gestion de la trésorerie, qui implique une collaboration étroite avec les principales banques de l'Algérie.

- **Hong-Kong Shanghai Banking Corporation Algeria (HSBC Algérie):** Depuis 2007, le CMC a autorisé l'installation d'une première banque Britannique, une succursale de banque dénommée HSBC (Hong Kong Shanghai Banking Corporation) Algeria disposant d'une dotation en capital de 2.5 milliards de DA en début d'activité 03 Aout 2008. HSBC Algeria offre une gamme complète de produits et de services à destination et des grandes entreprises, ainsi qu'une sélection de service et produits à ses clients particuliers, ainsi elle met à la disposition des entreprises une équipe de chargés d'affaires pour analyser leurs besoins afin de mieux les accompagner dans leurs activités. Elle propose aux entreprises les services suivants :
- Opération de caisse et de portefeuille ;
  - Commerce extérieur ;
  - Opération de financement ;
  - Service sécurité de la banque à distance.

Et elle propose à ses clients les produits suivants :

- Les comptes bancaires ;
- Les crédits ;
- Les placements ;
- Les cartes interbancaires.

Le tableau ci-dessous représente une synthèse générale sur la présentation, origines, lieu et réseau d'implantation des banques étrangères en Algérie.

Tableau n°2.1 : La présentation des banques étrangères en Algérie

Banques	Pays d'origine	Année d'implantation	Nombre d'agence	Région d'implantation
(SGA)	France	2000	86	Alger, Bejaia, Annaba, Tizi Ouazou, Sidi bel abbes, Setif, Tlemcen, Oran, Mostaghanem, Constantine, Boumerdes, ...
BNP Paribas El Djazair	France	2001	74	Alger, Bejaia, Blida, Bordj Bou Arréridj, Médea, Mostaghaname, Oran, Sétif, Tipaza, Tizi Ouazou,..
Natixis Algérie	France	1999	28	Alger, Bejaia, Annaba, Tizi Ouazou, Sidi bel abbes, Setif, Tlemcen, Oran, Mostaghanem,..
Calyon	France	2007	1	Alger
Citibank	USA	1999	4	Alger, Oran, Annaba, Ouaregla.
(HSBC)	Bretagne	2007	4	Alger
Housing Bank	Jordanie	2003	7	Alger, Blida, Sétif, Bejaia, Oran
Arab Banking corporation(ABC)	Bahrain	1998	24	Alger, Bejaia, Annaba, Tizi Ouazou, Sidi bel abbes, Setif, Tlemcen, Oran, Mostaghanem, Constantine, Bouira, Blida, ...
Arab Bank PLC	Jordanie		8	Alger, Ssetif, Oran
Fransabank	Liban	2006	3	Alger, Oran
El Baraka Banque	Arabie Saoudite	1991	30	Alger, Bejaia, Annaba, Tizi Ouazou, Sidi bel abbes, Setif, Tlemcen, Oran, Mostaghanem, Constantine, Bouira, ghardaia, ...
Gulf Bnak	Kuwait	2004	58	Alger, Bejaia, Annaba, Tizi Ouazou, Setif, Tlemcen, Oran, Constantine, Bouira, Skikda,....
Trust Bank	EAU	2001	20	Alger, Blida, Setif, Ooran, Bejaia,..
Al Salam Bank	EAU	2006	3	Alger

**Source:** Etabli par nous-mêmes à partir des données de notre enquête (01/04 au 10/05/2017)

### 3-3- L'apport des nouvelles technologies sur le système bancaire algérien

Dans cette section, nous verrons la contribution des banques à capitaux étrangère à l'amélioration du système bancaire algérien, et cela en terme d'innovation financière (les nouveautés dans le processus de production et d'opération par l'incorporation de nouvelles technologies dans l'activité bancaire d'un côté, et par l'introduction de nouvelles techniques de placement et de financement d'un autre côté). Afin d'accompagner et d'orienter avec efficacité leurs clientèle et performer leurs réseaux, ces banques utilisent les services suivants :

#### 3-3-1- La banque en ligne

Appelée aussi la banque à domicile ou la banque à distance. Cette banque peut être définie comme toute activité bancaire destinée à un client ou un prospect. Se déroulant à partir

d'un point de service électronique (téléphone, micro-ordinateur, téléviseur, distributeur automatique de billets DAB, guichet automatique de banque GAB), et utilisant un système de télécommunication tel que le réseau téléphonique, la télévision par satellite TPS, le minitel ou internet.<sup>23</sup> C'est-à-dire c'est un moyen qui permet aux clients d'effectuer leurs opérations bancaire via l'internet ou par téléphone sans avoir à se rendre à leurs agences. En effet les banques utilisent l'internet pour exposer leurs produit et services, leurs nouveaux produits, leurs réseaux d'agences d'une part et d'autre part, pour communiquer avec leurs clientèle à travers des emails.

La banque en ligne est une source de création de valeur et d'amélioration de la productivité, elle assure un suivie plus efficace de la clientèle, un meilleur calcul de la rentabilité et d'évaluation du prix de service, enfin une meilleure évaluation de la valeur du future client<sup>24</sup>. Ainsi, grâce à la banque en ligne, la banque peut mettre à la disposition de leurs clientèles des services relatifs à des opérations de base. Tel que l'accès aux comptes d'une manière fiable et sécurisée, selon les normes de sécurité financière internationales et assuré par un système cryptage très puissant. Aussi à l'aide d'un identifiant et un mot de passe d'une manière instantanée simplifiée et permanente 24h/24 et 7j/7, elle permet la consultation des comptes et des relevés bancaires et leurs téléchargement, la demande de chéquier, l'ordre de virement.

A travers le site de sa banque, le client peut consulter ses messages, contacter son banquier, connaître les tarifs et les conditions, trouver une agence, voir les démonstrations des services, obtenir ses comptes d'accès à ses comptes. Donc la relation de client avec sa banque est virtuelle, elle permet d'économiser le temps et les efforts de déplacement en agence. Pour ceux, les services que proposent les banques à capitaux étrangères.

- **SG@Net:** C'est le premier site transactionnel offert par une banque en Algérie, est un service accessible à tous les clients de la Société Générale Algérie, ce dernier permet de consulter le solde des comptes (compte courant, compte épargne), consulter les dépôts à terme, recharger et télécharger l'historique des comptes sur 30 jours, ordonner des virements de compte à compte ou vers bénéficiaires ainsi que des virements de masse, recevoir des messages commerciaux. Pour résoudre ses problèmes, le client accède à la Hotline de SG@Net, c'est un service gratuit pour les particuliers et les professionnels et les entreprises, il est tarifé selon les opérations.
- **Sogeline :** C'est le premier centre d'appel bancaire offert par la société générale Algérie, c'est un service disponible 24h/24 et 7j/7, il permet, en plus des opérations que nous venons de citer se dessus, d'avoir à disposition un conseiller de clientèle qui informer les clients sur le fonctionnement de la banque, ses produits et services et en particulier celui-ci.
- **SogeC@shNet:** c'est un service offert par la Société Générale Algérie, destinée aux PME, PMI, grandes entreprises nationales et internationales, c'est un service qui

---

<sup>23</sup> VILLATES 1997.

<sup>24</sup> SAIDANE DHAFER, la nouvelle banque métiers et stratégie, revue banque édition, paris, 2006, P27.



permet aux clients de la banque de consulter et gérer activement leurs comptes, leurs trésoreries, et leurs règlements. Avec ce service tout les opérations des clients de la SGA sont disponibles à tout moment, et peuvent agir sur leurs opérations de n'importe quel poste internet en tout lieu<sup>25</sup>.

- **ABC Online** : C'est un service offert par Arabe Corporation Bank, il permet de contrôler les relevés bancaires et l'historique des transactions et les avis d'opérés.
- **BNP PARIBAS.NET El Djazair** : Les clients de cette banque peuvent avoir les détails des opérations effectuées pendant les 30 derniers jours et télécharger les relevés de compte.
- **E-Banking**: c'est un service offert par Housing Bank of Trade and finance.
- **AGB online** : C'est un service offert par Gulf Bank Algeria. Permet aux clients d'AGB d'accéder à leurs comptes d'un simple clic via internet (pour suivre en ligne la situation globale de leur compte, de télécharger leurs relevés de compte sous format PDF ou Excel, de recharger en ligne des cartes d'internationales prépayées). Ce service est disponible 7j/7 et 24h/24<sup>26</sup>.
- **SMS push** : C'est une formule qui permet à un titulaire d'un compte qui vient d'effectuer une opération bancaire, de conclure une transaction commerciale et en attendant d'une rentrée d'argent, d'être informé des mouvements survenus sur son compte par un simple SMS de son conseiller de clientèle grâce à l'SMS push d'AGB.

### 3-3-2- Les techniques de placement

Que ce soit les dépôts à terme ou bons de caisse, la nouveauté réside dans les taux, la flexibilité des dépôts, les retraits en espèce, et les frais du service. Dans ce cadre, nous pourrions citer les produits de placement suivants :

- **Epargne Kenzi et Kenzi plus** : C'est un compte d'épargne proposé par la Société Générale Algérie (SGA) avec un taux avantageux de 2,8% par an, il permet, avec le service et sans frais « Meftah Kenzi » de :
  - Programmer des virements mensuels permanents du compte chèque vers le compte épargne Kenzi ;
  - Définir un montant d'épargne régulier avec un minimum de 500 DZD ;
  - Effectuer des virements sur plusieurs comptes en même temps.

Cela sans avoir à se déplacer, en plus, la constitution de l'épargne se fait au rythme du client et sans contrainte. Le compte Kenzi+, il a le même principe que le compte précédent sauf que le teneur du compte bénéficie d'un taux de 4% par an avec un dépôt minimum de

<sup>25</sup> <https://www.societegenerale.dz/sogecashnet.html>

<sup>26</sup> <https://www.agb.dz>



10000 DZD, et le service « Meftah Kenzi+ » il peut aussi définir un montant d'épargne régulier avec un minimum de 1000 DZD puis par tranche de 500 DZD.

- **Epargne Rezki et Rezki plus :** C'est un compte épargne logement proposé par la SGA avec un taux de 2,5% et qui permet d'obtenir rapidement un prêt immobilier à un taux d'intérêt de 4,2% par an, après seulement 2 ans d'épargne. Le client bénéficie aussi du service « Meftah Rezki » avec le même principe que celui de « Meftah Kenzi ». et pour l'épargne logement Meftah Rezki+, l'épargne est rémunérée à 2,5% portée à 5% au terme de 5 ans d'épargne, avec un dépôt initial minimum de 25000 DZD et maximum de 10 millions DZD.
- **Epargne Etude « Meftah Nadjahi » :** C'est un produit offert aux parents qui souhaitent épargner pour leurs enfants pour leurs études, ou pour les étudiants de moins de 25 ans qui souhaitent préparer un projet d'étude. C'est une épargne rémunérée à 3,1% avec un dépôt initial minimum de 10000 DZD.
- **Assurance prévoyance :** Ces produits sont offerts par BNP Paribas El Djazair :
  - **La protection optimale :** C'est une garantie aux particuliers, le versement de capital en cas de décès et d'invalidité à la suite d'un accident ou une maladie.
  - **La protection pro :** C'un contrat d'assurance, pour les professionnels qui garanti le versement du capital souscrit à la suite du décès ou d'invalidité totale et définitive de l'assuré.
  - **L'assistance rapatriement des corps :** C'est un service offert pour les algériens résidents à l'étranger. Il permet, en cas de décès, de prendre en charge l'organisation du financement du rapatriement du corps en Algérie dans le cadre d'un forfait.

### 3-3-3- Les techniques de financement

#### 3-3-3-1- Pour les particuliers

Les banques proposent des crédits immobiliers pour l'acquisition d'un logement nouveau ou ancien ou même sur plan d'un promoteur ou d'un particulier, la réaction des travaux de construction, d'aménagement, d'extension ou de rénovation, voir même l'acquisition d'un terrain. La nouveauté réside dans les taux d'intérêt, dans la rapidité de l'exécution, la constitution du dossier, du montant du prêt et l'apport personnel et des délais de remboursement. On prenant par exemple :

- **Le prêt immo marhaba :** C'est un crédit octroyé par la SGA, il destiné à tout personne physique majeure algérienne résidente en Algérie ou à l'étranger. La banque peut financer jusqu'à 90% du prêt de 2 à 20 ans avec une rapidité dans la mise en place du prêt et une assistance au long de la relation bancaire.
- **L'immo formule :** C'est un crédit immobilier proposé par la BNP Paribas El Djazair avec un taux d'intérêt de 6% et une rapidité de la prise de décision, qui est d'une semaine à partir de la remise compte du dossier.

- **Crédit immobilier Bayti** : C'est un prêt immobilier proposé par Golf Bank Algeria, non plafonné et remboursable sur une durée allant jusqu'à ans. Les imprimés et les pièces à fournir sont accessibles sur le site de la banque, ce qui donne lieu à une simplicité et une rapidité dans la constitution du dossier.

### 3-3-3-2- Pour les professionnels et les entreprises

Pour les professionnels et les entreprises, une gamme de produits sont offerts, des produits d'exploitation, d'investissement, ou d'équipement, voir même les engagements par signature. Dans ce contexte nous pourrions citer :

- **Crédit Med'Equip** : Proposé par la SGA, destiné pour financer l'acquisition d'équipements médicaux pour les médecins désirants installer leurs cabinés privés, cliniques ou laboratoires.
- **Crédit pharma look** : Destiné au financement d'aménagement ou des travaux de la pharmacie, de la modification de la façade, d'achat du matériel. Le montant du prêt peut aller jusqu'à 4000 000 DZD, financé à 100% par la banque.
- **Crédit expert** : C'est un prêt sert à financer le matériel informatique et bureautique des avocats, médecins, experts comptables et comptables agréés. Le montant du prêt peut aller jusqu'à 1500000 DZD.
- **Le leasing mobilier** : C'est un prêt proposé par SGA, sert à financer le matériel roulant, les engins à travaux publics, matériel de lavage, l'équipement industriel, les véhicules utilitaires et véhicules touristiques à usage professionnel, et le matériel médical.
- **Flexo** : Est une formule de financement pour les professionnels proposé par BNP Paribas El Djazair. C'est une ouverture de crédit sous forme de réserve pendent 24 mois au maximum et remboursable en 36 mois, il est destiné à financer tous types d'investissement liés à l'activité professionnelle avec une libre utilisation et la facilité d'accès aux réserves.
- **Crédit sanad** : Proposé par Arab Banking Corporation (ABC), destiné pour le financement d'équipement, matériel roulant et aménagement des professionnels et des entreprises.
- **Les financements conformes aux principes de la Chariaa islamique** : C'est des produits proposés par les banques islamiques telles qu'Al Baraka Bank et Golf Bank Algeria. Ces banques proposent des financements d'exploitation et d'investissement conforme aux principes de la Chariaa islamique, comme Mourabaha, Salam, Mourabaha d'investissement à terme, Mourabaha à terme équipement professionnels.

Ces banques à capitaux étrangers accompagnent leurs clients dans leurs opérations de commerce extérieur par le crédit documentaire, l'encaissement, ou la remise documentaire,<sup>27</sup> et la garantie bancaire.

### 3-3-4- Les techniques d'acquisition de fonds propre

Sont des techniques conçus pour faciliter aux clients l'acquisition de leurs fonds en toute sécurité, et sans avoir perdre de temps.les banques ont mise en place les cartes de retraits et de paiement, la télé compensation, le chèque normalisé ... Il existe d'autres produits innovants offerts par les banques à capitaux étrangers que nous allons citer après :

- **Les cartes Visa :** C'est une carte interbancaire qui permet à son détenteur d'effectuer le règlement de ses dépenses, de consulter son solde, d'effectuer des virements de compte à compte, de commander de chéquier, de régler l'achat de biens ou prestation de service des commerçants ou des prestataires de service adhérant au système de paiement par carte Visa internationale à l'étranger. il sert aussi à effectuer des opérations en devise ou en monnaie locale, auprès des appareils de distribution automatique, toutes ces opérations peuvent être effectuées à tout moment. Cette carte de retraits et de paiement à deux codes confidentiels : le premier pour les opérations sur guichets automatique de la banque, et le deuxième pour les opérations de paiement sur internet.

La BNP Paribas El Djazair, et la Société Générale Algérie offrent à leurs clientèles quelques services innovant dont :

- **I-transfert :** Est un service de transfert d'argent, qui permet aux clients de la société générale en France d'initier des virements en Algérie d'un montant inférieur ou égale à 5000 Euro sur un compte devise ou une mise à disposition,
- **Virement plus :** C'est une solution pratique mis à la disposition des clients de la BNP Paribas El Djazair, pour leurs permettre d'effectuer les virements multiples automatiques grâce à un support magnétique,
- **Cash management :** C'est un service offert par la BNP Paribas El Djazair aux entreprises, pour donner des solutions innovantes pour facilité la gestion des flux, la gestion à distance des comptes, et d'optimiser la gestion de la trésorerie. Cela en jouissant du savoir faire et des techniques de la BNP Paribas El Djazair, grâce à sa gamme de produits :
  - **BNP PARIBAS.Net :** accès et gestion des comptes à distance.
  - **Virement plus :** automatisation du traitement des virements sur support automatique.
  - **Centralisation automatisée de trésorerie :** gestion de la trésorerie en automatique.
  - **La lettre chèque :** solution pratique pour le paiement des différentes prestations.

<sup>27</sup> L'encaissement (remise) documentaire est l'opération qui suit l'opération de transfert de la marchandise et qui consiste à la présentation des documents d'expédition accompagnés d'un ordre d'encaissement par la banque tireur via le canal bancaire auprès de la banque tiré pour paiement ou pour acceptation et aval.

- **Envoi d'avis packagés :** Emission quotidienne de différents types d'opérations par mail.

### Conclusion

Un nombre importants de banques étrangères on pénétré le marché bancaire international, nous avons constaté qu'elles sont issues de différentes origines dont la majorité sont des banques arabes et française. L'ensemble de ces banques sont réparties sur tout le territoire national et sont concentrées essentiellement dans les grandes villes du Nord tel que Alger, Oran, Annaba, Bejaia, Constantine... L'objectif de cette ouverture à l'étranger c'est d'avoir un système adapté aux règles de l'économie de marché. Mais la réglementation et les conditions d'instauration de ces banques étrangères restent instables. Des modifications et des nouvelles conditions sont toujours apportées à la réglementation bancaire algérienne pour une meilleure protection des créanciers de ces banques et contre l'insolvabilité et la faillite de celle-ci. La Banque d'Algérie applique un contrôle régulier sur les banques étrangères implantée en Algérie et une grande vigilance à l'accord d'agrément.

Ainsi que ces banques à capitaux étrangères offrent des services innovants à leurs clients, que se soit en incorporant les nouvelles technologies, ou en utilisant des techniques de placement et d'acquisition de fonds, c'est ce qui à contribué à faire augmenter la part du financement de l'économie.

## ***TROISIEME CHAPITRE***

***La part des banques étrangères dans le  
financement de l'économie  
algérienne***

## **CHAPITRE 03 :**

### **LA PART DES BANQUES ETRANGERES**

### **DANS LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE ALGERIENNE**

Dans ce présent chapitre, nous allons essayer de démontrer la capacité de financement des banques à capitaux étrangers dans l'économie algérienne. Pour ce faire, dans la première section nous essayerons, grâce aux tableaux et statistiques fournis par les rapports annuels de la Banque d'Algérie, de comprendre la position des banques à capitaux étrangers dans l'activité économique en termes de financement, nous verrons leur évolution et voir finalement qu'est ce qu'elles ont finalement apporté de plus au système bancaire algérien et aux clients. Dans la seconde section nous essayerons de présenter les principales activités des Cinq premières banque étrangère implantées en Algérie en matière de la collecte des ressources et la distribution des crédits.

#### **SECTION 01 : LA PART DES BANQUES A CAPITAUX ETRANGERS DANS LE SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN**

Les institutions qui financent l'économie, ou qui jouent le rôle d'intermédiation financière, sont généralement les banques et les établissements de crédit, ces derniers disposent de ressources, provenant notamment des dépôts de leurs clients, ces ressources peuvent être employé à la distribution des prêts aux ménages et aux entreprises.

##### **1-1- La collecte des ressources**

L'activité principale d'une banque est la collecte des ressources auprès de public, la distribution des crédits et la gestion des moyennes de paiements. La fonction de collecte des ressources a suscité l'intérêt des autorités monétaire depuis la promulgation de la loi relative à la monnaie et au crédit en 1990. La part des banques étrangères dans la collecte des ressources auprès du public reste minime en le comparant avec celle des banques publiques, à en juger par les données ci-après :

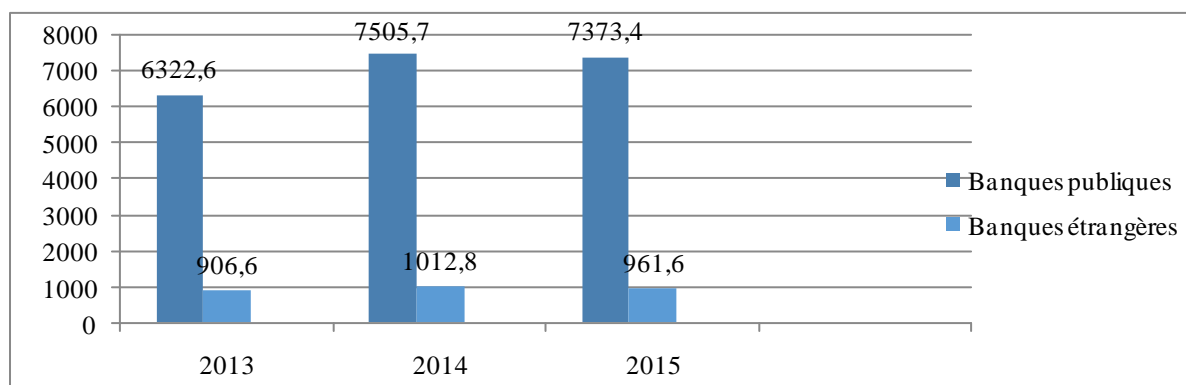
**Tableau n° 3.1 : La part des banques étrangères dans le marché des ressources**

Dépôts	2013	2014	2015
<b>Dépôts à vue</b>	<b>3537,5</b>	<b>4434,8</b>	<b>3891,7</b>
Banques publiques	2942,2	3712,1	3297,7
Banques étrangères	595,3	722,7	594,0
<b>Dépôts à terme</b>	<b>3691,7</b>	<b>4083,7</b>	<b>4443,3</b>
Banques publiques	3380,4	3793,6	4075,7
Banques étrangères	311,3	290,1	367,6
<b>Total des ressources collecté</b>	<b>7229,2</b>	<b>8518,5</b>	<b>8335</b>
Part des banques publiques	6322,6	7505,7	7373,4
Part des banques étrangères	906,6	1012,8	961,6
Part des banques publiques en %	87,5%	88,1%	88,5%
Part des banques étrangères en%	12,5%	11,9%	11,5%

**Source :** Etabli par nous-mêmes à partir des rapports annuels de la BA de 2013 à 2015

A partir des données du tableau n°3.1 des dépôts des banques durant la période 2013 à 2015 nous avons dessiné ce graphe qui montre la part des banques étrangères dans le marché des ressources.

**Figure n° 3.1 : La part des banques étrangères dans le marché des ressources en milliards de DA (2013-2015)**



**Source :** Etabli par nous-mêmes à partir des données de tableau n°3.1.

A travers la figure n°3.1, nous avons constaté que la proportion des banques étrangères dans les dépôts à vue et à terme est très faible par rapport à celle des banques publiques. L'évolution de l'activité des banques dans la collecte des ressources est caractérisé durant la période 2013-2015 par :



- Les années 2013 et 2014, les montants des ressources collectées par les banques sont passés de 7229,2 milliards de dinars à 8518,5 milliards de DA. Ces dépôts ont connu une baisse de 183,5 milliards de DA en 2015 par rapport à 2014.
- En 2015, les dépôts à vue sont en baisse de 414,4 milliards de DA dans les banques publiques, et 128,7 milliards de DA dans les banques étrangères par rapport à 2014.
- Les dépôts à terme sont en hausse de 282,1 milliards de DA, dans les banques publiques et 77,5 milliards de DA dans les banques étrangères par rapport à 2014.

### 1-2- Distribution des crédits

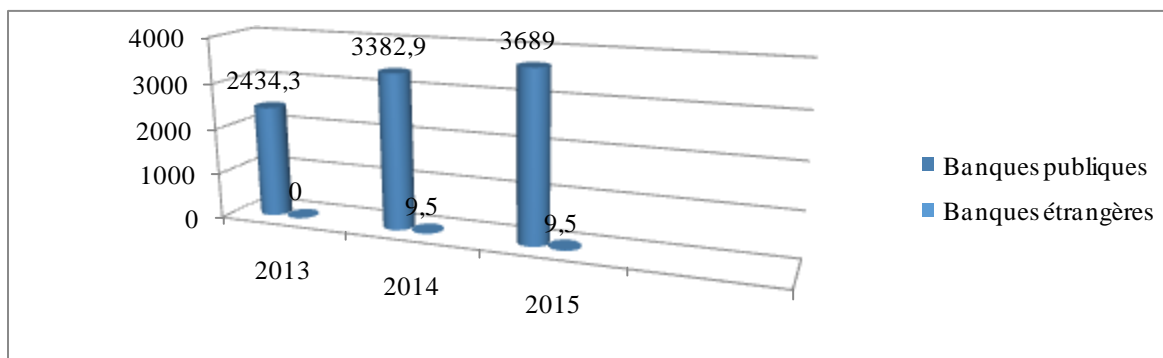
Les banques publiques assurent presque la totalité du financement du secteur public, le montant des crédits distribués par ces banques en 2013 est estimé à 2434,3 milliards de DA et en 2015 est estimé à 3689 milliards de DA. Même leur part dans le financement du secteur privé demeure importante, le montant des crédits est passé de 2023,2 en 2013 à 2687,1 milliards de DA en 2015. Par contre le financement du secteur public par les banques étrangères est négligeable par rapport au financement effectué par les banques publiques, le montant des crédits octroyés à l'économie passe de 0,0 en 2013 à 9,5 milliards de DA en 2015. Les banques étrangères ont connu une évolution remarquable dans le financement du secteur privé, le montant des crédits est estimé à 899,5 milliards de DA en 2015 contre 697 milliards de DA en 2013. Le tableau ci-après décrit le profit de l'activité de crédit à l'économie des banques.

**Tableau n° 3.2 : Evolution des crédits à l'économie distribués par les banques publiques et étrangères**

Crédits	2013	2014	2015
<b>Crédits au secteur public</b>	<b>2434,3</b>	<b>3382.9</b>	<b>3689.0</b>
Banques publiques	2434,3	3373,4	3679,5
Banques étrangères	0,0	9,5	9,5
<b>Crédits au secteur privé</b>	<b>2720.2</b>	<b>3120</b>	<b>3586.6</b>
Banques publiques	2023.2	2338.7	2687.1
Banques étrangères	697.0	781.3	899.5
<b>Total des crédits distribués</b>	<b>5154.5</b>	<b>6502.9</b>	<b>7275.6</b>
Part des banques publiques en %	88.5%	87.8%	87.5%
Part des banques étrangères en%	13.5%	12.2%	12.5%

**Source :** Etabli par nous-mêmes à partir des rapports de la BA de 2013 à 2015.

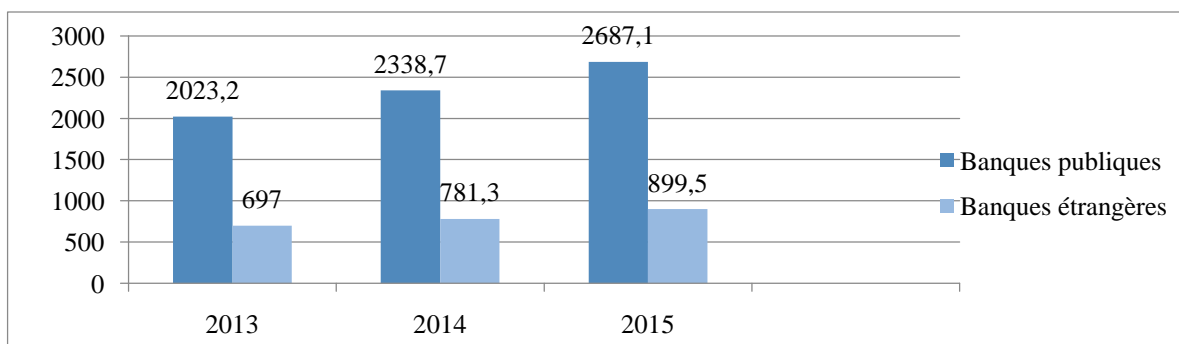
Figure n°3.2 : La part des banques étrangères dans le financement de secteur public en milliards de DA (2013-2015).



Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données de tableau n°3.2

La part des banques publiques dans le financement du secteur public est passée de 2434,3 en 2013 à 3679,5 en 2015, par contre celle des banques étrangères est passée de zéro à 9,5 ce qui prouve que la totalité de financement du secteur public est effectué par les banques publiques.

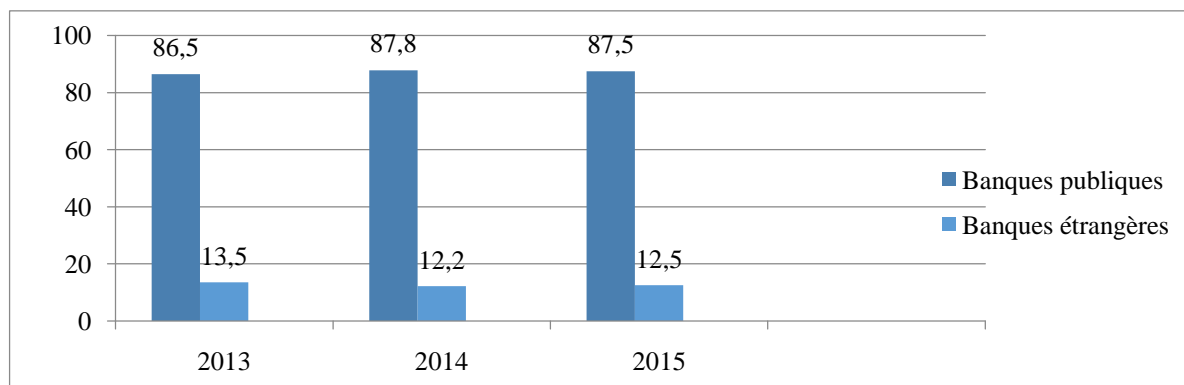
Figure n° 3.3 : La part des banques étrangères dans le financement de secteur privé en milliards de DA (2013-2015).



Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données de tableau n°3.2.

La part des banques dans le financement de secteur privé demeure importante, elle est passée de 697 milliards de DA en 2013 à 899,5 milliards de DA en 2015.

Figure n°3.4 : La part des banques étrangères dans le financement de marché de crédit (en %)



Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données de tableau n°3.2.

La part des banques étrangères dans la distribution des crédits est de 12,5% dans le total des crédits distribués en 2015, après une baisse de 1,3% de 2013 à 2014. Les banques publiques assurent la totalité du financement du secteur public. Le flux de crédits des banques publiques a bénéficié légèrement plus aux entreprises publiques qu'aux entreprises étrangères et ménages, traduisant l'implication des banques publiques dans le financement des grands projets d'investissement dans les secteurs de l'énergie et de l'eau de l'Habitat, etc.

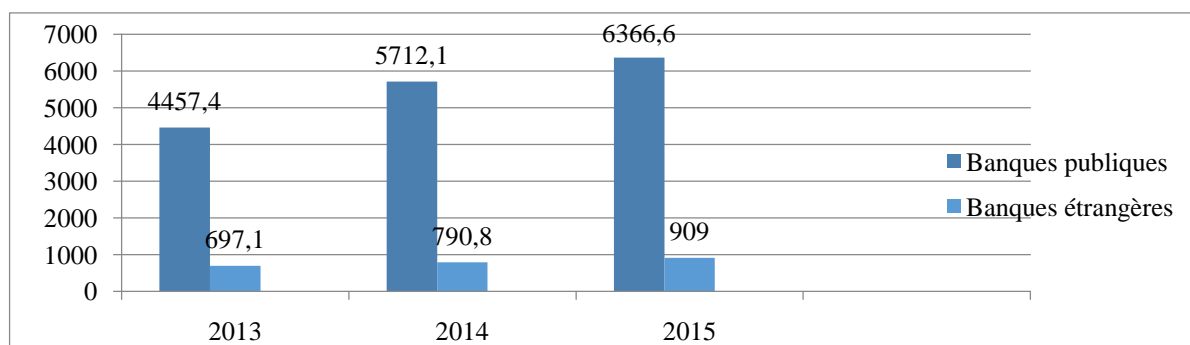
Néanmoins, leurs parts dans le financement du secteur privé restent importantes mais qui commence à perdre sa part de marché progressivement à cause de la rude concurrence des banques étrangères. Les prévisions montrent que les banques étrangères gagneront d'avantages de part de marché surtout avec la situation actuelle du pays qui vire vers l'encouragement du secteur privé afin de minimiser les importations et favoriser le produit locale.

Tableau n°3.3 : Les crédits à l'économie par maturité

Années	2013	2014	2015
Crédits à CT	1423,4	1608,7	1710,7
Banques publiques	936,4	1091,0	1152,5
Banques étrangères	487,0	517,7	558,2
Crédits à LMT	3731,1	4894,2	5564,9
Banques publiques	3521,0	4621,1	5214,1
Banques étrangères	210,1	273,1	350,8
Total des crédits distribués	5154,5	6502,9	7275,6
Crédits à CT	27,6%	24,7%	23,5%
Crédits à LMT	72,4%	75,3%	76,5%

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des rapports de la BA de 2013 à 2015.

Figure n°3.5 : La part des banques étrangères dans le financement de marché des crédits (en milliards de DA)



Source : Etabli par nous-mêmes à partir des données de tableau n°3.3.

La structure de l'encours de crédits distribués par les banques confirme la tendance haussière des crédits à moyen et long terme (MLT), qui ont atteint une part relative de 76,5% contre 23,5% des crédits à court terme (CT) sachant qu'en 2015, les crédits à long et moyen terme (MLT) atteignaient 72,4% contre 27,6% des crédits à court terme (CT) en 2013. L'augmentation des crédits hypothécaires, des crédits de financement d'investissement dans le secteur de l'énergie et de l'eau, et les crédits de financement d'autres biens durables aux ménages a aussi contribué à la tendance haussière des crédits à moyen et long termes.

Les crédits à moyens et à longs termes distribués par les banques publiques ont atteint un niveau appréciable comme le montre les statistiques ci-après : 94,4% en 2013, 94,4% en 2014, et 93,7% en 2015. La situation du secteur bancaire s'est nettement améliorée au cours des dix dernières années. A la faveur de différentes réformes, les banques ont amélioré leur gestion des risques bancaires.

## SECTION 02 : LES ACTIVITES DES BANQUES ETRANGERES IMPLANTEES EN ALGERIE

Le marché bancaire est assez développé en Algérie au vu de la couverture nationale totale. En matière de financement de l'économie, les principales banques sont publiques. Durant cette dernière décennie, des banques à capitaux étrangères ont fait évoluer l'offre et la qualité des services offerts à la clientèle algérienne à l'exemple des banques arabes, françaises, américaines, ... Dans cette section on va présenter les Cinq premières banques privées à capitaux étrangers implantées en Algérie qui sont AGB, Société Générale Algérie, ABC Bank, Al Baraka Bank, BNP Paribas. On s'est basé sur quatre indicateurs qui sont : les dépôts, les crédits, le produit net bancaire, le résultat net ou la marge bancaire (selon la disponibilité de l'information).

### 2-1- Al Baraka Banque

AL Baraka Bank est la première banque ayant pour activité le « Banking islamique » à s'être implantée en Algérie. Ses actionnaires sont la Badr 44% et le groupe d'Allah Al Baraka (Arabie Saoudite) 56%<sup>1</sup>. Les modes de financement que propose la banque sont les mêmes que ceux des banques islamiques à travers le monde, pour le financement d'exploitation : on a Mourabaha et Salam ; la banque propose le Préfinancement d'exploitation, financement des créances nées, financement des marchandises destinées à la revente, financement des matières premières et produits semi-finis. Pour le financement de l'investissement la banque Al Baraka offre le financement par leasing (Idjar), financement classique des investissements (Moucharaka, Salam, Moudharaba, Al istisna). la banque dans le type de financement de l'immobilier elle propose le financement de logement d'occasion, des travaux d'aménagements, des travaux d'extension, de l'auto-construction et de logements neufs. Elle est implantée sur tout le territoire national avec 25 agences. La banque se spécialise dans la micro finance conforme.

**Tableau n°3.4 : Evolution des indicateurs d'Al Baraka Bank (2013 -2015) en millions de DA.**

Années	Les dépôts	Les crédits	Le produit net bancaire	Le résultat net
2013	125 435	63 354	7 760	4.092
2014	131 175	80.888	7 473	4.307
2015	154 562	96 453	7 818	4 108

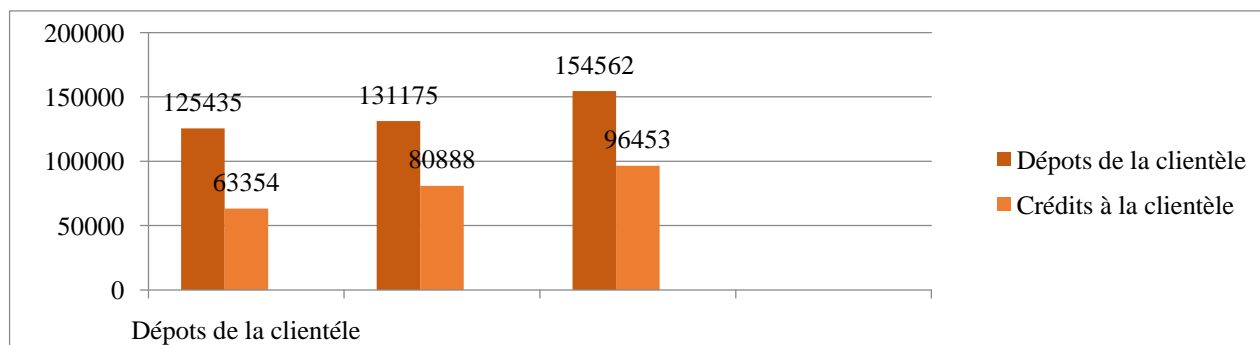
Source : Etabli par nous-mêmes à partir des rapports annuels d'Al Baraka Bank (2013-2015).

#### 2-1-1- Les Dépôts de la clientèle et les Crédits à la clientèle d'Al Baraka Banque

La figure ci-dessus représente l'évolution des dépôts de la clientèle et des crédits à la clientèle de la banque étrangère Al Baraka durant la période 2013-2015.

<sup>1</sup> Rapports annuels d'Al Baraka Banque Algérie (2014, 2015).

**Figure n°3.6 : Evolution des dépôts de la clientèle et des crédits à la clientèle d'Al Baraka (millions de DA)**



**Source :** Etabli par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif d'Al Baraka Banque n°3.4 (2013-2015).

L'évolution des dépôts de la banque Al Baraka enregistre une progression linéaire entre 2013 et 2015, ils ont atteint un montant de 131 175 millions de DA en 2014, contre 125 435 à fin de 2013, enregistrant une augmentation de 5740 millions de DA soit une progression de 4.6%, et un accroissement de 28 798 millions de DA en 2015 correspondant à 22.89% par rapport à 2014. Cette évolution peut être traduite par l'aménagement de nouvelles agences pour étendre le réseau d'exploitation.

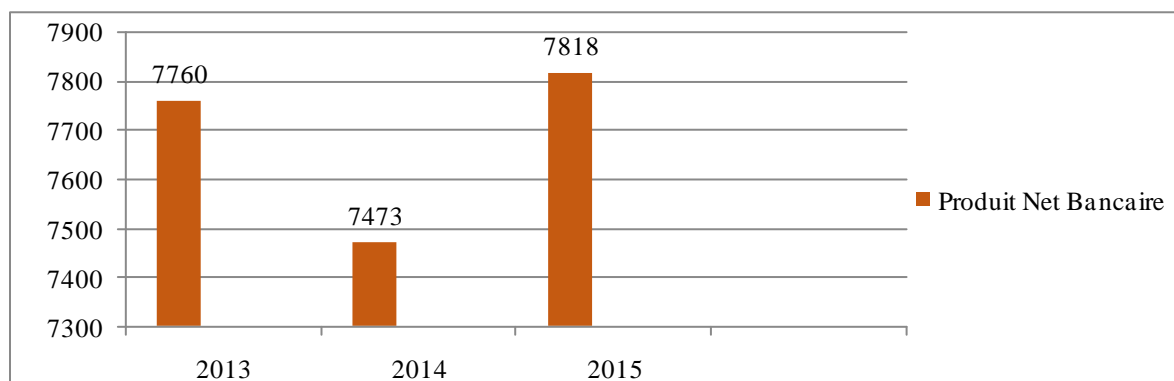
La figure n° 3.6 reflète l'évolution linéaire et positive concernant les crédits attribués que la banque a enregistrés au cours des années 2013, 2014, et 2015. Les financements ont augmenté de 15 566 millions de Dinars correspondant à +19,24% par rapport à l'année 2014, pour situer à hauteur de 96 454 millions de DA à la fin de 2015. Ces dernières années ont connu une évolution haussière grâce au développement de l'activité micro crédit, après le lancement du produit micro -Mourabaha lancé en 2012, la banque a créé d'autres produits à destination des très petites entreprises (TPE). L'année 2015, a été marquée par l'évolution des financements octroyés de 80.88 Milliards de DA à 96.45 Milliards de DA enregistrant ainsi un accroissement de 19.24%. Le financement de l'investissement destiné aux entreprises de l'ordre de 27.62% pour le segment des grandes entreprises, de 16.93% pour les PME/PMI et de 8.20% pour les financements par leasing. Ceci dénote l'engagement de la banque à intervenir d'avantage dans les projets d'investissements à moyen et long terme, créateur de richesse et présentant une rentabilité potentielle pour l'économie nationale et pour la banque. L'encours brut des financements de l'immobilier destinés aux particuliers a atteint 1.8 Milliards de DA durant 2015.

### 2-1-2- Produit Net Bancaire d'Al Baraka Bank

La figure ci-dessus représente l'évolution de produit Net Bancaire de la banque étrangère Al Baraka durant la période 2013-2015.

<sup>2</sup> Rapport annuel d'Al Baraka Banque Algérie 2015.

Figure n°3.7 : Evolution du Produit Net Bancaire d'Al Baraka Banque en millions de DA.



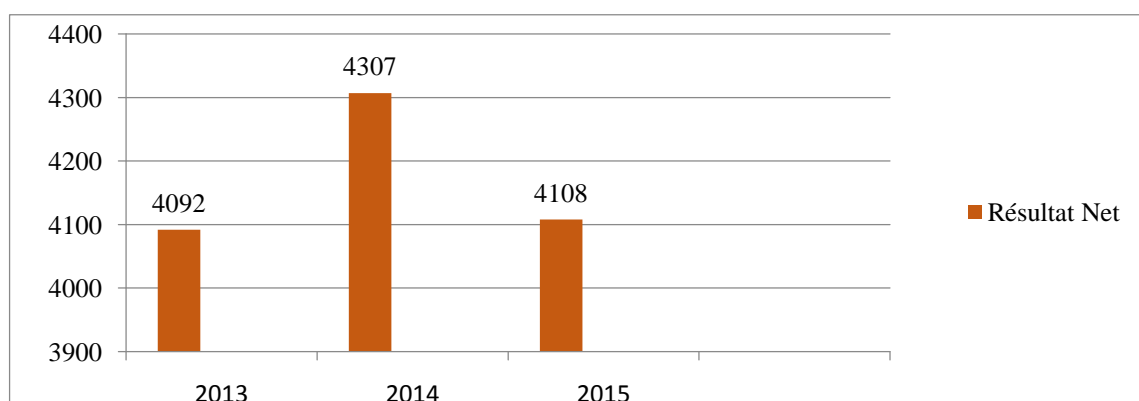
**Source :** Etabli par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif d'Al Baraka Banque n°3.4 (2013-2015).

L'année 2014 a été marquée par une baisse de 287 millions de DA, soit -3,7% par rapport à l'exercice de 2013, et un accroissement de 345 millions de DA, soit +4.62% en 2015. Cette hausse du produit net bancaire en 2015 peut être expliquée par les efforts de la banque pour la promotion de ses produits afin de conquérir une part de plus en plus large de la clientèle notamment, en matière de monétique, ou le réseau de distribution a été consolidé par l'installation de 11 guichets automatiques de banque (GAB)<sup>3</sup>.

### 2-1-3- Résultat Net d'Al Baraka Bank

La figure ci-dessus représente l'évolution de résultat Net de la banque étrangère Al Baraka durant la période 2013-2015.

Figure n°3.8 : Evolution du résultat net d'Al Baraka Bank en millions de DA



**Source :** Etabli par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif d'Al Baraka Banque n°3.4 (2013-2015).

La figure n° 3.8 présente l'évolution de résultat net d'Al Baraka banque, elle a enregistré une progression en 2014 par rapport à 2013, et une légère baisse en 2015 par rapport à 2014 et ca

<sup>3</sup> Rapports annuels d'Al Baraka Banque Algérie (2014, 2015).



c'est à cause de la baisse de l'activité du commerce extérieur pour des raisons liées à la politique des autorités monétaire en matière de rationalisation des dépenses. (Limitation des importations pour encourager le producteur national).

### 2-2- Arab Bank Corporation

Le capital social de la banque initialement de 1.183 Milliards de dinars. Abc banque à réussi à se différencier par rapport aux autres banques par l'application constante de sa stratégie qui l'aide à gagner la reconnaissance à travers la croissance de son réseau et le renforcement de la qualité de son offre. Elle offre à sa clientèle (entreprise, professionnelle et particuliers) des déférents produits et services :

Crédits à la consommation on a :

- ✓ Le crédit CAROUSTY : c'est un crédit à la consommation destiné au financement d'un véhicule de tourisme neuf de production algérienne, selon la réglementation en vigueur fixant les activités et gamme de produits éligibles au crédit à la consommation ; financement jusqu'à 90%, durée du crédit 24 à 60 mois, Montant du crédit : Minimum 500 000 DZD- Maximum 2000 000 DZD.
- ✓ Le crédit MOUMKIN : c'est un crédit à la consommation permettant aux ménages un financement de produits fabriqués par des entreprises exerçant une activité de production sur le territoire national ; financement jusqu'à 100%, durée du crédit 6 à 36 mois, montant du crédit : Minimum 50000 DZD-Maximum 1000 000 DZD.

Crédit immobilier SOUKNA, il ya :

- ✓ SOUKNA Acquisition d'un bien fini ou sur plan.
- ✓ SOUKNA Aménagement.
- ✓ SOUKNA Achat de terrain et/ou de construction.

C'est un crédit donnés aux salariés, commerçants, professionnels...avec un montant allant jusqu'à 5 millions de DA. A partir des statistiques récoltées depuis les bilans annuels de la banque pour la période de (2013-2015), nous avons analysé les différents indicateurs de la banque.

**Tableau n°3.5 : Evolution des indicateurs d'ABC en millions de DA<sup>4</sup>**

Années	Les Dépôts de la clientèle	Les Crédits	Produit net bancaire	Résultats net
2013	27 749	28 253	3 273	1 346
2014	31 723	30 600	3 498	1 473
2015	39 913	38 506	3 746	1 320

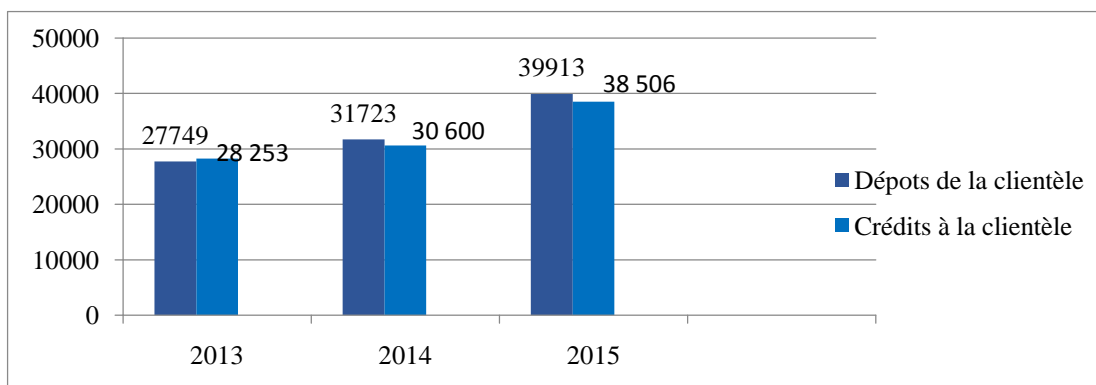
**Source :** Etabli par nous-mêmes à partir des rapports annuels d'ABC (2013-2015).

<sup>4</sup> Rapports annuels de Arab Bank Corporation (ABC) (2014, 2015).

### 2-2-1- Les Dépôts de la clientèle et les Crédits à la clientèle d'ABC

La figure ci-dessus représente l'évolution des dépôts et crédits à la clientèle de la banque étrangère Arab Bank Corporation durant la période 2013-2015.

**Figure n°3.9 : Evolution des Dépôts de la clientèle et les crédits à la clientèle d'ABC en millions de DA**



**Source :** Etabli par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif d'ABC n°3.5 (2013-2015).

Le portefeuille prêt se situe à 30.600 millions DZD, soit une augmentation de 8% en comparaison avec 2013 (28.253 millions DZD) et que les dépôts sont de 31.723 millions DZD, contre 27.749 millions DZD en 2013. Ces réalisations s'expliquent, principalement, par la finalisation de la réorganisation de la Direction du Financement des Entreprises. Ainsi, des équipes de chargés de comptes (Relationship Managers) ont été installées. Une répartition du portefeuille clientèle entreprises a été réalisée, dont une équipe dédiée pour les PME (Petites et Moyennes Entreprises). Cette réorganisation a donné des résultats sur la qualité de services offerts à cette frange de notre clientèle. Ces entreprises ont un interlocuteur unique pour toutes leurs relations avec la banque. Le chargé de compte jouant le rôle d'interface entre le client et la banque<sup>5</sup>.

Les initiatives pour diversifier l'offre produits et services Banque de détail se sont focalisées sur la collecte de ressources avec le lancement en décembre, d'un nouveau produit d'épargne « DAILY », et d'une campagne média avec des insertions presse et web.

Les crédits professions libérales (BFS) ont été relancés en Juillet 2015,

- Lancement des préparatifs de la relance du partenariat avec ALC dans le cadre de la distribution des produits de Leasing.
- Début des travaux en vue de l'ouverture de l'agence City Center.
- Obtention de l'Agrément Commerce Extérieur et Change Manuel :
  - Agence de Tizi Ouzou
  - Agence de Skikda.

Afin de sécuriser le financement de son développement, ABC Bank a orienté sa stratégie de prospection vers les entreprises disposant de fortes liquidités. Cette stratégie s'est

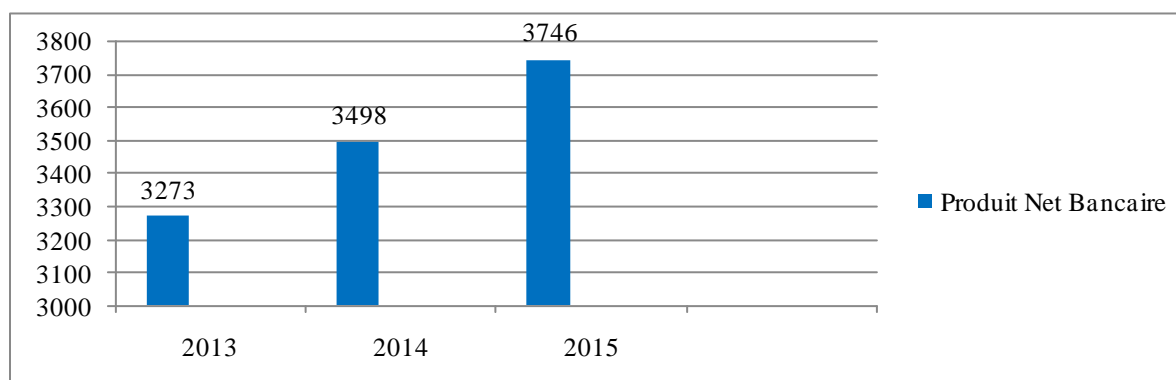
<sup>5</sup> Rapports annuels de Arab Bank Corporation (ABC) (2014, 2015).

accompagnée par un fort développement des activités de la Banque dans les régions du pays grâce à l'important réseau d'agences dont elle dispose. Les crédits directs ont atteint le montant de 37.000 millions DZD à fin décembre 2015 contre 26.000 millions de DZD pour 2014 soit une progression de 42.5 % avec un développement important des financements à moyen et long termes, ce qui a permis à Bank ABC Algérie de se positionner comme un des acteurs majeurs du financement de l'investissement des entreprises en Algérie. En ce qui concerne le financement de commerce extérieur, L'année 2015 a vu la diminution du nombre des lettres de crédit ouvertes qui a chuté de 76.81%. Cette diminution est due l'instauration de cahiers de charge pour l'importation de véhicules. Cependant le volume est resté stable enregistrant même une légère hausse de 1.94 %, soit 46.719 millions DZD contre 45.810 millions DZD pour 2014. Quant aux remises documentaires, leur nombre a augmenté de 150.32% ainsi que leur volume qui est passé à 46.037 millions en 2015 contre 28.839 millions DZD en 2014. Enfin le nombre de règlements est passé de 4114 en 2014 à 4799 en 2015 soit une légère hausse de 14.27% leur volume est passé de 82.850 millions de DZD contre 67.097 millions DZD.

### 2-2-2- Produit Net Bancaire d'ABC

La figure ci-dessus représente l'évolution de produit Net Bancaire de la banque étrangère Arab Bank Corporation durant la période 2013-2015.

**Figure n°3.10 : Evolution de Produit Net Bancaire d'ABC en millions de DA**



**Source :** Etablie par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif d'ABC n°3.5 (2013-2015).

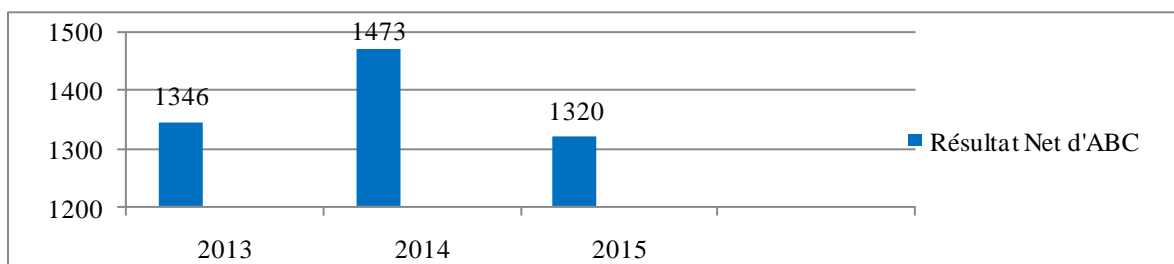
Selon les statistiques du produit net bancaire de la banque Abc, pour la période allant de 2013-2015, on a obtenu le graphe de la Figure n° qui reflète une progression positive du produit net bancaire. Cette dernière peut être expliquée par l'engagement de la banque dans tous les secteurs, elle offre un large éventail de produits et services financiers qui ont été améliorés d'avantages pour convenir aux besoins de ses clients. Ce qui lui assure une croissance stable et régulière. En 2015, la marge d'intérêts a atteint 2.445 millions DZD contre 2 237 en 2014, soit une progression de 9%; alors que le produit net bancaire, qui se

situé à 3.746 millions de dinars contre 3 498 en 2014, à accru de 7% et a permis de dégager un bénéfice net de 1.320 millions DZD contre 1 473 millions de DA en 2014<sup>6</sup>.

### 2-2-3- Résultat Net d'ABC

La figure ci-dessus représente l'évolution de résultat Net Bancaire de la banque étrangère Arab Bank Corporation durant la période 2013-2015.

**Figure n°3.11 : Evolution de Résultat Net d'ABC en millions DA**



**Source :** Etabli par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif d'ABC n°3.5 (2013-2015).

A partir des résultats recueillis depuis les rapports annuels de la banque de 2013 à 2015, on a obtenu un graphe qui montre que la banque a enregistré une progression de résultat de 127 millions de DA en 2014, mais en 2015 elle a enregistré un déficit de 153 millions de DA et ce la c'est à causes de différentes dépenses de la banque pour l'aménagement de 11 nouvelles agences en 2015 à travers les grandes villes de l'Algérie.

### 2-3- Société Générale Algérie

Société Générale Algérie est une filiale du groupe Société Générale, elle est l'une des toutes premières banques privées à s'installer en Algérie depuis 20001. Son réseau est en constante croissance, elle compte parmi elle en 2015 87 agences dont 11 centres d'affaires dédiés à la clientèle des entreprises.

La banque offre une gamme diversifiée et innovante de services bancaires pour répondre aux exigences de ses segments de clientèle qui est plus de 378 000 clients (professionnels, entreprises, particuliers).

#### ■ Financement des particuliers

- ✓ Les prêts immobiliers travaux : s'adressent aux particuliers, propriétaire de leurs logements, il permet de financer tous les travaux éligible qui sont des travaux d'aménagement, de rénovation, et d'amélioration des constructions (aménagement de cuisine, installation de portes et fenêtres, réparation de toitures...). Le client peut emprunter de 150 000DA à 150 000 000DA en fonction de son projet, la durée de remboursement peut aller de 2 à 5 ans, et on peut obtenir la réponse sur notre demande de prêt en 48Heures (sous réserve de vérification des critères d'éligibilité).

<sup>6</sup> Rapports annuels de Arab Bank Corporation (ABC) (2014, 2015).

- ✓ Le crédit de bien-être : est un crédit qu'on emploie pour financer un bien déterminé à l'avance et dont le montant est justifié par un facteur, le bien doit être neuf et produit ou assemblé en Algérie. Le client peut emprunter de 80 000DA à 5 000 000DA en fonction de son projet d'achat sur une durée de 12 à 60 mois, la banque peut financer jusqu'à 100% du prix d'achat, les mensualités de client sont fixes et connues à l'avance, et il peut rembourser sur la base de mensualité adaptées à son budget et sa capacité de remboursement.

### ■ Financement des investissements

- ✓ Financement Leasing : Société Générale Algérie permet de financer l'intégralité d'équipements ou véhicule neuf (valeur minimale du bien égale à 1 000 000 DA HT) de client à usage professionnel sous forme d'un contrat de location.

A la fin de contrat, le client a la possibilité soit d'acquérir le matériel pour un montant prévu contractuellement que la banque l'appelle valeur Résiduelle et qui est de 1% du montant initial ; ou de prolonger le contrat sur la base de nouveaux loyers ou bien de restituer le matériel. A travers notre étude sur la banque pour la période (2013-2015) nous analysons, les différents indicateurs de la banque.

**Tableau n°3.6 : Evolution des indicateurs de SGA en milliards de DA<sup>7</sup>**

Années	Les Dépôts de la clientèle	Les Crédits à la clientèle	Produit net bancaire	Résultat net
2013	176 000	113 000	14 665	4020
2014	194 000	117 000	13 309	5137
2015	198 000	155 000	15 148	4416

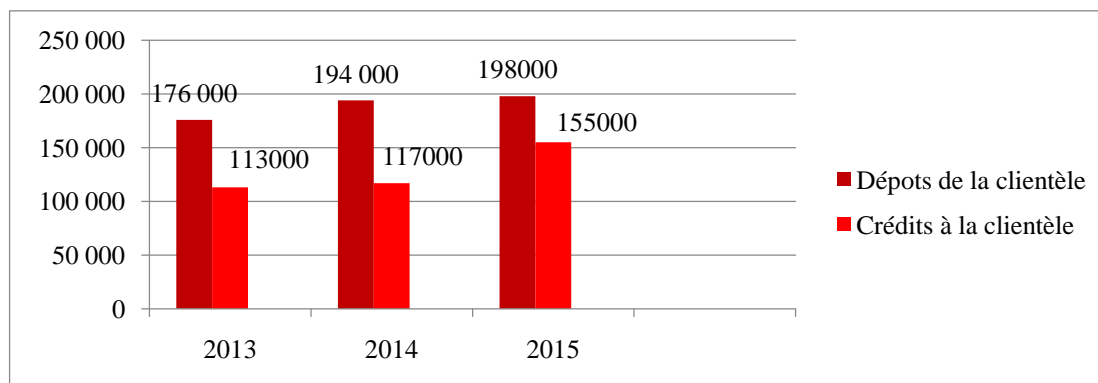
Source : Etabli par nous-mêmes à partir des rapports annuels de SGA (2013-2015).

### 2-3-1- Les Dépôts de la clientèle et les Crédits à la clientèle de SGA

La figure ci-dessus représente l'évolution des dépôts et crédits à la clientèle de la banque étrangère Société Générale Algérie durant la période 2013-2015.

<sup>7</sup> Rapports annuels de Société Générale Algérie (2014, 2015).

**Figure n°3.12 : Evolution des dépôts de la clientèle et crédits à la clientèle de SGA en milliards de DA.**



**Source :** Etabli par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif de SGA n°3.6 (2013-2015).

La figure n° 3.12 montre que la banque a enregistré une progression évolutive des dépôts et des crédits aussi, Cette évolution peut être expliquée par le nombre croissant d'agences ouvertes sur tout le territoire national. En ce qui concerne les crédits la banque enregistre toujours une évolution, et cette dernière montre que la banque a réussi à séduire la clientèle algérienne avec sa persévérance et son sérieux et cela malgré l'environnement rendu complexe par une concurrence accrue.

En 2015, l'activité de Leasing a connu une importante croissance par rapport à l'année 2014 et l'encours globale s'établit à 15 884 MDZD. Cette performance est le résultat des efforts déployés par les équipes de la banque SGA ainsi que leur professionnalisme qui ont été mis au service des clients de la banque pour mieux comprendre leurs besoins et mieux les servir. En termes de mise en force, il est important de signaler que cette croissance est soutenue par la performance du marché des professionnels qui a réalisé une évolution de 188% par rapport à l'année 2014 et 2013. L'année 2015 a été marquée par la nouvelle offre crédit immobilier, elle propose une gamme complète et compétitive de crédit immobilier avec le : Prêt personnel immobilier acquisition et construction ; LPA (logement promotionnel aidé) ; Prêt Personnel immobilier Travaux (prêt amélioration de l'habitat<sup>8</sup>). Et en ce qui concerne les Dépôts, on remarque que la banque a enregistré une progression positive. Cette évolution est liée à l'augmentation de nombre de clients et l'ouverture de deux agences une en 2014 et l'autre en 2015. En 2013, le nombre d'agences a été 85 agences sur le territoire national et le nombre de clients a été 338 280 clients, dont 333 280 clients privés et professionnels et 4 789 entreprises. En 2015 le nombre de clients a augmenté jusqu'à 378 181 clients dont 372 835 sont des clients privés et professionnels et 5 326 des entreprises et le nombre d'agences aussi a augmenté de deux agences. Donc l'évolution des dépôts de SGA est liée automatiquement à l'évolution de nombre de clients et d'agences ; et pour mieux servir ses clients et répondre à leur besoin, la banque a aussi revu son offre épargne TAWFIRI en mettant en place une offre très compétitive répondant aux attentes de ses clients. Aussi 2015 a

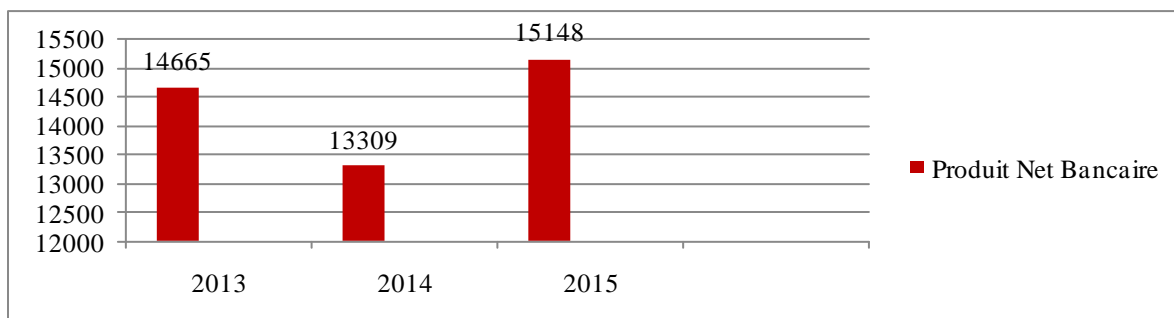
<sup>8</sup> Rapports annuels de Société Générale Algérie (2014, 2015).

été marquée par le lancement de la carte VISA et le renforcement d'une offre à destination des salariés et le lancement d'une offre dédiée spécialement aux fonctionnaires.

### 2-3-2- Produit Net Bancaire de SGA

La figure ci-dessus représente l'évolution de produit Net Bancaire de la banque étrangère Société Générale Algérie durant la période 2013-2015.

**Figure n°3.13 : Evolution de produit net bancaire de SGA en milliards de DA**



**Source :** Etabli par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif de SGA n°3.6 (2013-2015).

La figure n°3.13 montre que le produit net de la banque dans ces trois dernières années a connu des perturbations, en 2014 il a été de 13309 Milliards de DA, il a diminué de 1356 milliards de DA par rapport à 2013, cette diminution est due à cause des dépenses de l'ouverture de 3 centres d'affaires (Dar El Beida – Blida- Tizi Ouzou), mais en 2015 il a enregistré une hausse progressive, cette croissance positive est due d'une part à l'élargissement du réseau de la banque à travers tout le territoire national, d'une autre part, au contact direct de la banque avec sa clientèle en leur offrant des produits spécifiques pour chaque type de clientèle.

La stratégie de la banque vise à servir les trois segments de la clientèle que sont : les entreprises, les professionnels, et les particuliers avec une qualité optimale. Pour les servir, la banque a pris quelques mesures telles que<sup>9</sup> :

- Agir sur les revenus en favorisant les crédits aux entreprises avec l'enrichissement des produits et services pour répondre à des besoins nouveaux et plus spécifiques.
- Se préoccuper des frais généraux afin d'optimiser les coûts et améliorer les services aux clients surtout les demandeurs de crédits.
- Le développement de l'activité de la banque à distance par des produits innovants et adaptés, qui permettent d'entretenir une relation avec les clients via des canaux autres que l'agence.

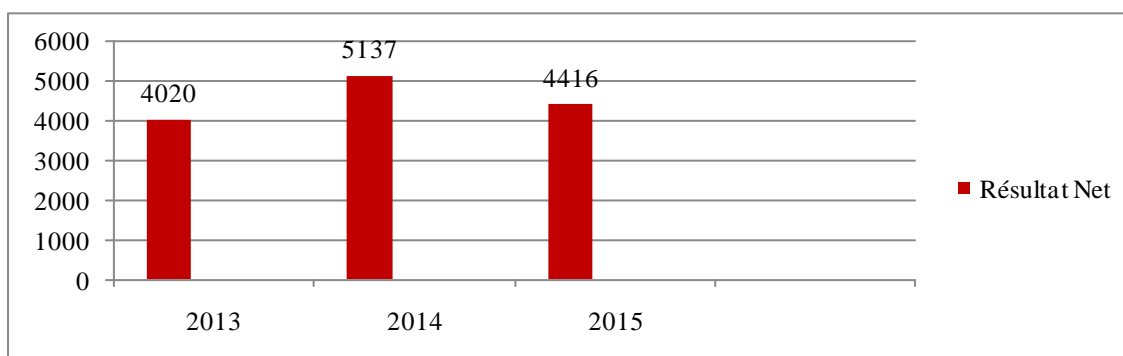
### 2-3-3- Résultat Net de SGA

La figure ci-dessus représente l'évolution de résultat Net Bancaire de la banque étrangère Société Générale Algérie durant la période 2013-2015.

<sup>9</sup> Rapports annuels de Société Générale Algérie (2014, 2015).



Figure n°3.14 : Evolution de Résultat Net de SGA en milliards de DA



Source : Etabli par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif de SGA n°3.6 (2013-2015).

La figure n°3.14 présente l'évolution de résultat net de SGA, elle a enregistré une progression en 2014 par rapport à 2013, et une légère baisse en 2015 par rapport à 2014 et ce c'est à cause de la baisse de l'activité du commerce extérieur pour des raisons liées à la politique des autorités monétaire en matière de rationalisation des dépenses, (limitation des importations pour encourager le producteur national).

#### 2-4- BNP Paribas El Djazair

BNP Paribas el Djazair est une filiale 100% de BNP Paribas (France), elle a entamé son activité depuis 2002, elle contient aujourd'hui 73 agences réparties sur le territoire national. Elle offre à la clientèle algérienne une gamme importante de produits et services bancaires qui sont destinés pour :

- **Les particuliers**

- Financement d'un logement ou pour l'achat d'un terrain ;
- Financement des travaux (construction ou réaménagement du logement) ;
- Financement immobilier avec un taux bonifié (1 à 3%).

- **Les professionnels**

- Crédit de fonctionnement (gestion de trésorerie) ;
- Crédit d'investissement ;
- Le leasing.

- **Les entreprises**

- Placement (package PME, société résidente et société non résidente) ;
- Commerce international : crédit documentaire, le virement international, la remise documentaire et des garantie bancaire (garantie internationale, lettre de crédit stand-by et l'aval de traite à l'internationale).

L'activité de la banque a connu une évolution des crédits et une légère baisse des dépôts et de résultat net ces dernières années (2013, 2014, 2015).

**Tableau n°3.7 : Evolution des indicateurs de BNP Paribas El Djazair en milliards de DA<sup>10</sup>**

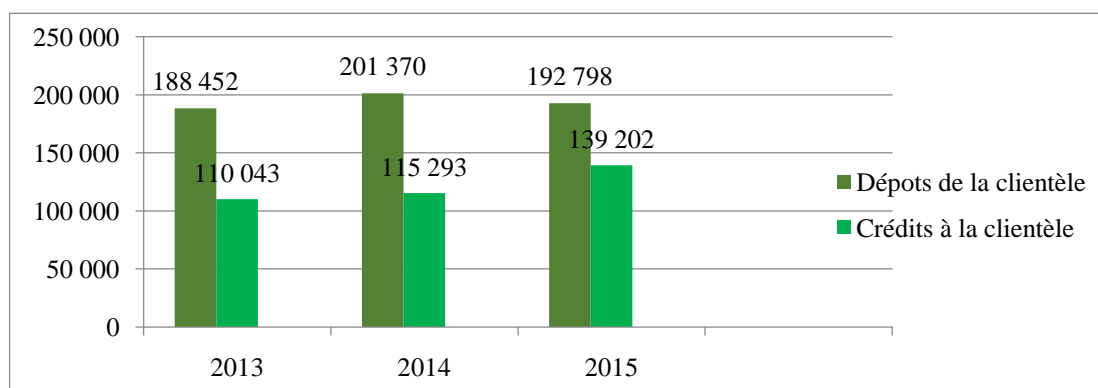
Années	Les Dépôts de la clientèle	Les Crédits à la clientèle	Produit net bancaire	Résultat net
2013	188 452	110 043	12 980	3825
2014	201 370	115 293	12 471	4336
2015	192 798	139 202	13 648	3723

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des rapports annuels de BNP Paribas (2013-2015).

#### 2-4-1- Les Dépôts et crédits à la clientèle de BNP Paribas El Djazair

La figure ci-dessus représente l'évolution des dépôts et crédits à la clientèle de la banque étrangère BNP Paribas El Djazair durant la période 2013-2015.

**Figure n°3.15 : Evolution des Dépôts de la clientèle et Crédits à la clientèle de BNP Paribas El Djazair en milliards de DA**



Source : Etabli par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif de BNP Paribas n°3.7 (2013-2015).

La figure n° 3.15, nous montre la progression des crédits aux cours des trois dernières années (2013, 2014, 2015), et la baisse des dépôts en 2015 contre une croissance en 2014 par rapport à 2013. Les crédits ont connu une progression positive qui peut être traduite par l'augmentation de nombre des clients ou la banque a enregistré l'entrée de 100 000 nouveaux clients en 2015 (une progression de 6% par rapport à 2014. L'activité de financement immobilier a continué sa progression (+28%) en 2015 contre (+34%) en 2014 et (+ 29%) en 2013. L'encours des crédits de financement des investissements est passé de 38 Milliards de DA à fin 2013 à 42 Milliards de DA à fin 2014 et 45,7 Milliards DA (+ 51,2%). Il se compose à 74% de crédits à moyen terme et à 26% de crédits bail. La part des crédits à l'investissement atteint 20,1% du total engagement de la banque<sup>11</sup>.

<sup>10</sup> Rapports annuels de BNP Paribas El Djazair (2014, 2015).

<sup>11</sup> Rapports annuels de BNP Paribas El Djazair (2014, 2015).

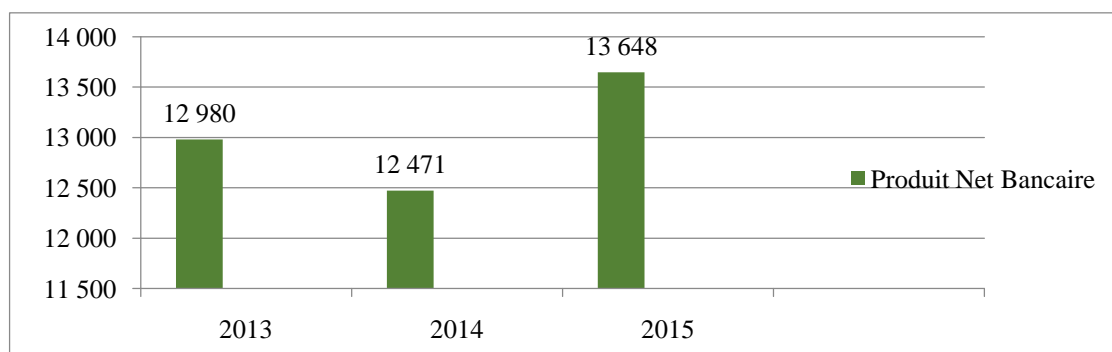
Ce qui concerne le financement de commerce extérieur, l'activité crédit documentaire import a-t-elle connu une baisse de 24% en montant et 27% en nombre d'opérations. À contrario, les remises documentaires ont enregistré des augmentations de 29% en montant et de 36% en nombre. Sur l'activité domestique, le volume des opérations a augmenté en 2015 (virements +6%, effets +11% et chèques +3%). L'année 2015 a été marquée par les mesures réglementaires visant à limiter les importations. La Banque d'Algérie a fixé le niveau maximum des engagements extérieurs des banques et établissements financiers à deux fois, puis une fois les fonds propres. Ces mesures ont eu un impact direct sur l'activité de la banque, avec une baisse significative de l'encours Credoc (24% comparé à 2014).

D'après le graphique des dépôts, la banque a connu une évolution positive pour la période 2013-2014, qui peut être due aux dispositifs de la banque pour élargir sa clientèle et elle a connu une démunissions de (-4%) en 2015 par rapport à 2014. L'optimisation du réseau est en cours avec notamment 10 nouvelles implantations à horizon 2016 sur des wilayas où la banque n'est pas encore présente.

### 2-4-2- Produit Net Bancaire de BNP Paribas El Djazair

La figure ci-dessus représente l'évolution de Produit Net Bancaire de la banque étrangère BNP Paribas El Djazair durant la période 2013-2015.

**Figure n°3.16 : Evolution de Produit Net Bancaire de BNP Paribas El Djazair en milliards de DA**



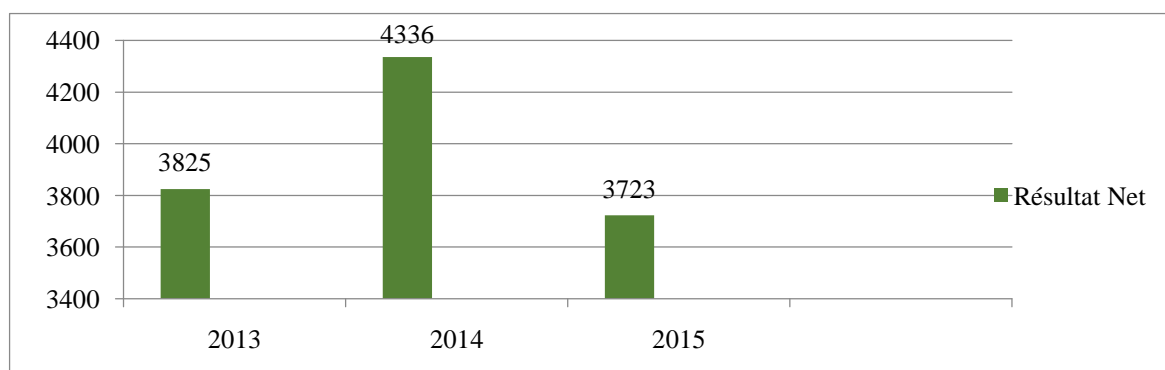
**Source :** Etabli par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif de BNP Paribas n°3.7 (2013-2015).

La Figure n°3.16, nous montre l'évolution du produit net bancaire de la BNP Paribas pour la période de 2013 à 2015 qui a enregistré une légère baisse en 2014 contre 2013 et une forte progression en 2015.

### 2-4-3- Résultat Net de BNP Paribas El Djazair

La figure ci-dessus représente l'évolution de Résultat Net Bancaire de la banque étrangère BNP Paribas El Djazair durant la période 2013-2015.

**Figure n°3.17 : Evolution de Résultat Net de BNP Paribas El Djazair**



**Source :** Etabli par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif de BNP Paribas n°3.7 (2013-2015).

La figure n° 3.17, nous montre l'évolution de résultat net de BNP Paribas, en 2014 après l'impôt sur les bénéfices dont le taux a été harmonisé à 23% (contre 25%), le résultat net s'affiche à 4336 Milliards de DA, en progression de 13% par rapport à l'année précédente. Une portion significative de ce bénéfice viendra conforter les fonds propres de la banque, ce qui est rendu nécessaire par les ambitions de croissance par le crédit et par le respect des différents ratios prudentiels. Par contre en 2015 la banque a enregistré une baisse de (-14%) de résultat net et ce se explique par la baisse des cours des hydrocarbures, et l'année 2015 a été marquée par les mesures réglementaires visant à limiter les importations. La Banque d'Algérie a fixé le niveau maximum des engagements extérieurs des banques et établissements financiers à deux fois, puis une fois les fonds propres. Ces mesures ont eu un impact direct sur l'activité de la banque, avec une baisse significative de l'encours Credoc (24% comparé à 2014)<sup>12</sup>.

### 2-5- Algeria Gulf Bank

Algérie Gulf Bank : est une société par actions, au capital social de 10.000.000.000 DA, La banque a ouvert ses portes en 2004, avec une agence sise à Delly Ibrahim (Alger) orientée vers la clientèle corporate, puis elle a élargie son marché à la clientèle des « particuliers » par une gamme variée de produit. Pour être plus proche de sa clientèle, la banque a fait l'extension de son réseau sur tout le territoire national avec l'ouverture de 13 agences en 2008, et 12 autres en 2009.

La banque a connu le lancement du crédit proline en 2010 qui visait les particuliers après avoir lancé « AGB online, la carte visa prépayée, et la carte Sahla » en 2009, ce qui a permis de diversifier ses produits bancaires et de séduire une plus grande partie de la clientèle Algérienne , de plus , qu'en 2012, elle a lancé la première Agence Self banking , et le premier Drive banking. Aujourd'hui la banque compte 58 agences parmi elle, étendues sur tout le territoire national, son réseau est en constante croissance servant l'ensemble des segments (Corporate, PME, Profession libérale et particuliers). A travers notre étude, nous analyserons

<sup>12</sup> Rapports annuels de BNP Paribas El Djazair 2015.

les différents indicateurs pris en considération pour voir l'évolution de la part de marché de la banque depuis l'ouverture de ces portes en 2013 jusqu'à 2015. On va essayer d'étudier l'évolution des différents indicateurs étudiés dans les autres banques pour la période (2013-2015).

**Tableau n°3.8 : Evolution des indicateurs d'AGB en millions de DA<sup>13</sup>**

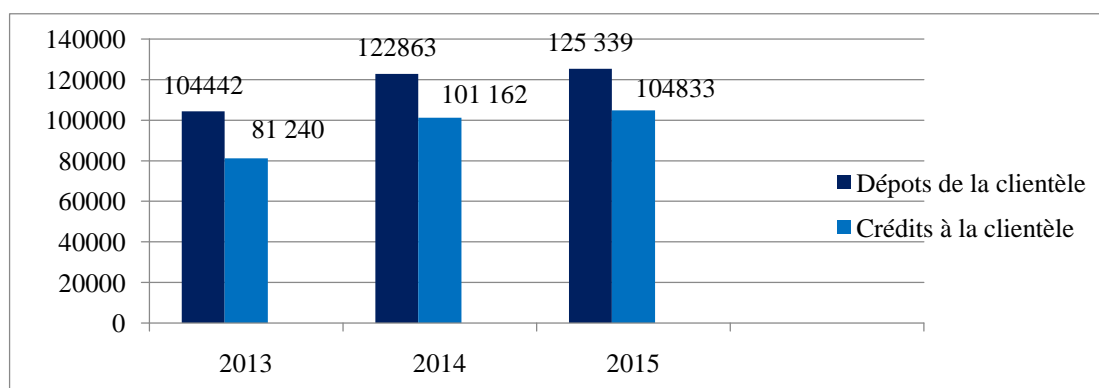
Années	Les Dépôts de la clientèle	Les Crédits à la clientèle	Produit net bancaire	Résultat net
2013	104 442	81 240	10 520	5035
2014	122 863	101 162	10 579	4010
2015	125 339	104 833	10 899	3628

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des rapports annuels d'AGB (2013-2015).

### 2-5-1- Les Dépôts de la clientèle et les crédits à la clientèle d'AGB

La figure ci-dessus représente l'évolution des dépôts et crédits à la clientèle de la banque étrangère Algeria Gulf Bank durant la période 2013-2015.

**Figure n°3.18 : Evolution des Dépôts de la clientèle et des Crédits à la clientèle d'AGB en millions de DA**



Source : Etabli par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif d'AGB n°3.8 (2013-2015).

Depuis sa création Algérie Gulf Bank n'a cessé d'évoluer, notamment, dans le domaine du crédit. Cette figure montre l'évolution des crédits dans la période (2013-2015), dans cette période on remarque que le taux de crédit est devenu de plus en plus croissant, cette augmentation est liée au développement de l'activité de la Banque d'une part, et à l'extension de son réseau d'exploitation qui s'est renforcé de onze (11) nouvelles agences au cours de l'année 2015.

La production des crédits immobiliers (Bayti) accordés en 2014 augmenté de 23.62% par rapport à l'exercice précédent passant de 10 477 M DA en 2013 à 12 593 M DA en 2015, soit une augmentation de 2 476 M DA en valeur absolue. Cette croissance est essentiellement liée aux protocoles d'accord signés avec les promoteurs immobiliers pour le financement des acquéreurs des logements haut standing. Les acquéreurs à forte capacité de remboursement

<sup>13</sup> Rapports annuels de Gulf Bank Algeria (2014, 2015).

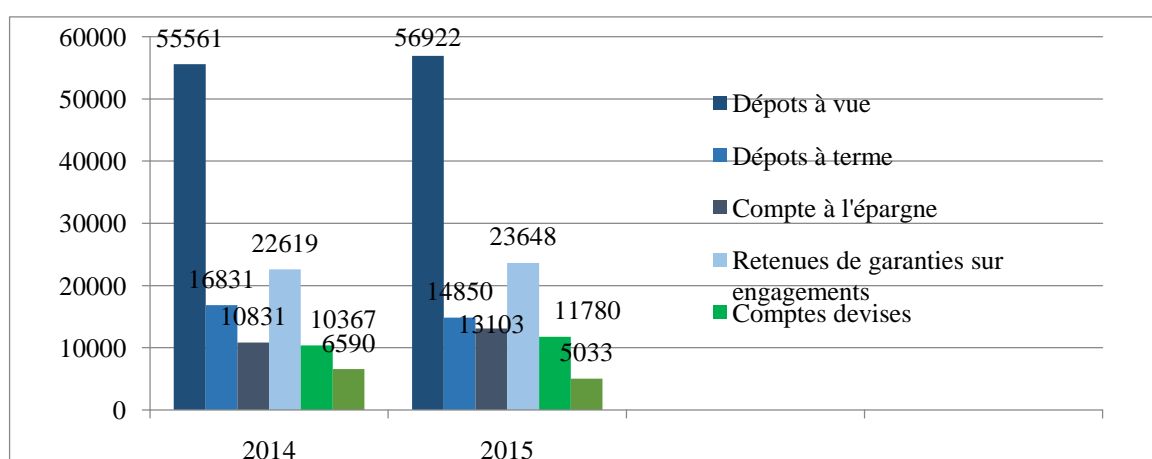
sont une cible privilégiée au regard au stock important des crédits (Bayti) que la banque a enregistré après les financements des crédits (Bayti) à taux subventionnés, qui, en nombre constitue l'essentiel de la production. Pour les produits proline les réalisations pour l'exercice 2015 ont connu une baisse dans la production des crédits proline de 16% par rapport à l'année 2014 tant en nombre qu'en montant. En s'inscrivant à 125 339 Milliers de DA, ce poste représente 71% du total du bilan de la Banque et recouvre l'ensemble des dépôts de la clientèle à vue et à terme, hors bons de caisse. Ces derniers figurent dans le poste « dettes représentées par un titre ». L'ensemble des dépôts de la clientèle y compris les dépôts souscrits sous forme de bons de caisse, totalisent 137 286 466 Milliers de DA et représentent 77% du total du bilan de la Banque. Par nature, ces dépôts progressent de 2 475 086 Milliers de DA soit 2% de plus que leur niveau de 2014 et se répartissent comme suit<sup>14</sup> :

**Tableau n°3.9 : La répartition des Dépôts de la clientèle d'AGB par type en millions de DA.**

Les types de dépôts	2014	2015
Dépôts à vue	55 561	56 922
Dépôts à terme	16 831	14 850
Compte à l'épargne	10 831	13 103
Retenues de garanties sur engagements	22 619	23 648
Comptes devises	10 367	11 780
Autres Dépôts	6 590	5 033

**Source :** Etabli par nous-mêmes à partir des rapports annuels d'AGB (2014 et 2015).

**Figure n°3.19 : Evolution des différents types des Dépôts de la clientèle d'AGB en millions de DA.**



**Source :** Etabli par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif des types des Dépôts d'AGB n° 3.9 (2014-2015).

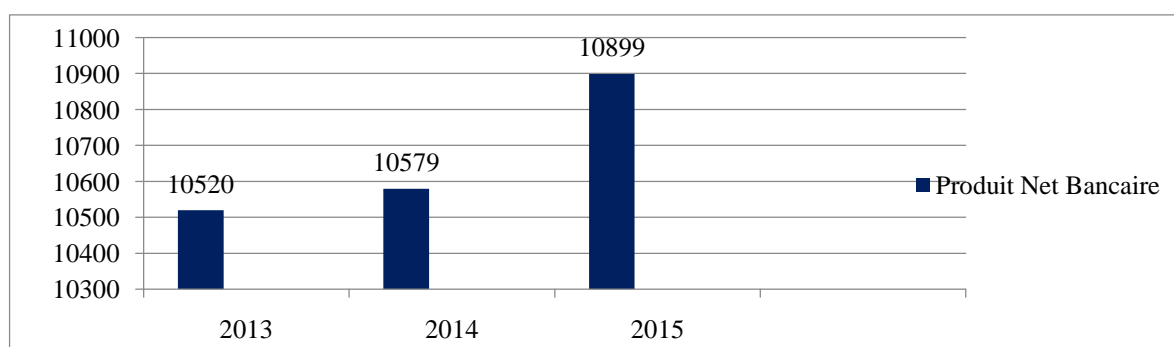
<sup>14</sup> Rapports annuels de Gulf Bank Algeria (2014, 2015).

En valeur relative, ce poste représente 59% du total du bilan de la Banque contre 57% à la fin 2014. Les créances sur la clientèle, en valeur brut, se sont accrues de 3.943.645 Milliers de Dinars, soit 3.81% de plus par référence à 2014. Cette augmentation est liée au développement de l'activité de la Banque d'une part, et à l'extension de son réseau d'exploitation qui s'est renforcé de onze (11) nouvelles agences au cours de l'année 2015.

### 2-5-2- Le Produit Net Bancaire d'AGB

La figure ci-dessus représente l'évolution de Produits Net Bancaire de la banque étrangère Algeria Gulf Bank durant la période 2013-2015.

**Figure n°3.20 : Evolution de PNB d'AGB en millions de DA.**



**Source :** Etabli par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif d'AGB n° 3.8 (2013-2015).

Le PNB enregistre une croissance de 3% comparativement à fin 2014, c'est les marges sur les intérêts (évolution de +2%) qui contribuent essentiellement à la constitution du PNB avec un taux de 80.3% contre un taux de 81.2% en 2014. Les commissions en nettes (évolution de 3.8%) constituent 18.9% du PNB contre 18.8% en 2014.

L'augmentation de la marge d'intérêts et produits assimilés de 1.9% est tirée essentiellement par les intérêts sur les crédits par caisse +10.5% et les commissions à caractères d'intérêts sur les engagements de financements et de garanties donnés (hors commerce extérieurs) +32.7%. Les commissions à caractères d'intérêts sur les opérations de commerce extérieurs ont baissé de 34.3%. La baisse des revenus réalisés dans le cadre des opérations de commerce extérieur, en marge nette, ils constituent 26% du PNB à fin 2015 contre 33% du PNB à fin 2014<sup>15</sup>.

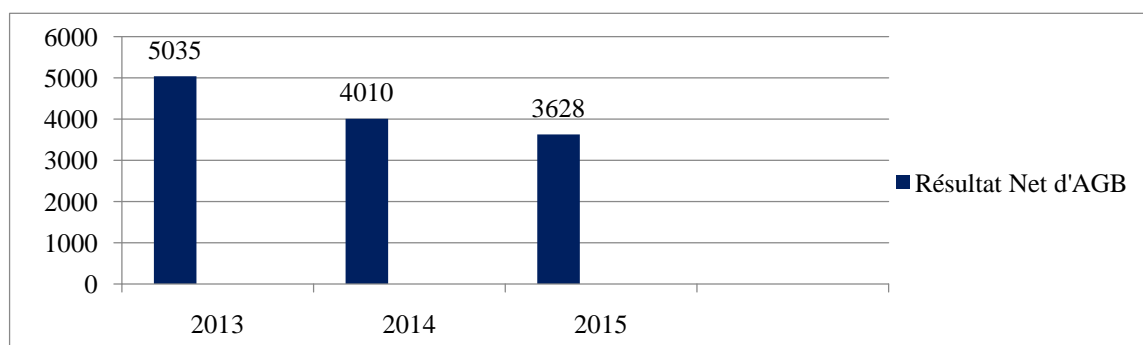
### 2-5-3- Résultat Net d'AGB

La figure ci-dessus représente l'évolution de Résultat Net Bancaire de la banque étrangère Algeria Gulf Bank durant la période 2013-2015.

<sup>15</sup> Rapports annuels de Gulf Bank Algeria (2014, 2015).



**Figure n°3.21 : Evolution de Résultat Net d'AGB**



**Source :** Etabli par nous-mêmes à partir du tableau récapitulatif d'AGB n° 3.8 (2013-2015).

A partir des résultats recueillis depuis les rapports annuels de la banque durant la période 2013, 2014, 2015, on a obtenu le graphe de la Figure n qui montre que la banque a enregistré une régression de résultat net pour les trois années étudiés. Le Résultat net s'affiche à 3 628 Millions de DA, marque une régression de 10% par rapport à fin 2014 ce après avoir subi un impôt sur le bénéfice des sociétés de 1 286 442 Milliers de DA. Ce résultat sera soumis pour répartition à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque. Les réformes introduites ces dernières années pour moderniser le système bancaire ont conduit à une meilleure prise en charge des besoins de la clientèle en matière de délais de traitement des opérations, notamment par la mise en place de systèmes de paiement électronique de masse. Au terme de notre étude analytique orientée vers quelques banques existantes en Algérie, nous confirmons que le système bancaire Algérien a connu une nette amélioration des services proposés, avec la venue des banques étrangères à capitaux privées et la qualité de services qu'offrent ces dernières.

Durant l'année 2015 certains banques ont enregistrées une baisse dans les indicateurs étudier et sa à cause de la baisse des prix des hydrocarbures, et la limitation des importations par la Banque d'Alger et cela pour bien encourager le producteur Algérien, de ce fait les banques ont enregistrées une baisse en commerce extérieure.

### Conclusion

Notre présent chapitre a soulevé des points essentiels de la contribution des banques à capitaux étrangères à l'amélioration du système bancaire algérien, à savoir le financement de l'économie, l'activité de certaines banques à capitaux étrangers (les Cinq premières banques à capitaux étrangers implanté en Algérie), et l'apport de ces banques dans le développement de secteur bancaire algérien. Dans la première section, nous avons tenté d'analyser les rapports annuels de la Banque d'Algérie ces dernières années. Ces rapports ont clairement indiqué une prédominance des banques publiques dans le financement de l'économie. Cela n'empêche pas qu'il existe une amélioration dans la part de financement de l'économie par les banques à capitaux étrangers. Donc nous pouvons dire que ces banques contribuent en quelque sorte à l'amélioration du financement de l'économie. Dans la deuxième section nous avons présenté l'évolution des crédits octroyés par les banques à capitaux étrangère, les dépôts, PNB, et le Résultat Net.

## ***QUATRIEME CHAPITRE***

***Analyse de la contribution des banques  
étrangères au financement de l'économie  
algérienne***

## **CHAPITRE 04 :**

### **ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DES BANQUES ETRANGERES AU FINANCEMENT DE L'ECONOMIE ALGERIENNE**

Dans le présent chapitre, pour répondre à notre problématique et aux questions posées au début de travail, on a fait une étude de terrain, nous avons effectué un questionnaire qui a pour but de recueillir des informations fiables et réelles permettant de mieux analyser notre travail de recherche qui s'intitule sur l'implantation et la contribution des banques à capitaux étrangers au financement de l'économie algérienne. La démarche de notre étude consiste à :

- ✓ La remise d'un questionnaire aux directions des banques étrangères (aux niveaux de la wilaya d'Alger ;
- ✓ La réalisation de quelques entretiens avec les responsables des établissements concernés ;
- ✓ Une collection de données au niveau de ces directions.

Ce chapitre sera réparti en deux sections, la première sera consacrée à la présentation de l'enquête et sa démarche méthodologique, la deuxième fera l'objet d'analyse des résultats du questionnaire.

#### **SECTION 01 : PRESENTATION DE L'ENQUETE ET LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE**

L'enquête par questionnaire nous a apparue comme la technique la plus efficace qui nous permet d'avoir toutes les réponses nécessaires en relation avec notre thème.

##### **1-1- Objectif de l'enquête**

L'objet de cette enquête s'est de savoir le degré de la contribution des banques à capitaux étrangers implantées en Algérie dans le financement de l'économie algérienne, d'une autre façon est que ces banques jouent un rôle dans l'activité bancaire et dans le financement de l'économie algérienne.

##### **1-2- Conditions et Déroulement de l'enquête**

Notre travail de terrain a été mené sous forme d'une enquête, nous avons développé un questionnaire qui contient deux types de questions : des questions fermées et des questions ouvertes, et cela pour une meilleure collection de l'information jugée utile pour notre étude. Cette enquête a été menée au niveau des directions générales des banques à capitaux étrangers qui se trouvent toutes au niveau de la capitale Alger, dans une période allant de 01/04 jusqu'au 10/05/2017, donc cette enquête a duré un mois et 10 jours pour la récupération

## Chapitre 04 : Analyse de la contribution des banques étrangères au financement de l'économie algérienne

totale des questionnaires, cela revient à beaucoup de difficultés qui nous avons rencontré, à savoir :

- ✓ Une énorme perte de temps, lors seulement des dépôts des questionnaires, ajoutant le temps qu'il faut pour la récupération ;
- ✓ Difficulté relatives à l'engagement des répondeurs ;
- ✓ Beaucoup de temps pour convaincre les responsables de toutes les directions ;
- ✓ Manque de coopération montré par les responsables de quelques directions générales des banques étrangères ;
- ✓ Le temps perdu pour atteindre l'emplacement de ces directions, car elles sont réparties sur un espace géographique assez important (Bab Ezzouar, El Mouhamadia, Hhydra, Ben Aknoun, Delly Brahim...) ;
- ✓ Les directions se trouvent toutes au niveau de la capitale (Alger), le déplacement exige d'importants moyens financiers pour mener bien à notre enquête.

Toutefois, malgré ces difficultés nous avons pu mener à terme notre enquête mais cela nous a fallu beaucoup de courage et de patience. Cela dépend des dirigeants des banques aux quelles on s'est adressées car quelques uns se sont montré plus coopératifs que d'autres. Ces questionnaires ont été destinés à un échantillon de banques qui comporte quatorze (14) directions générales des banques étrangères implantées en Algérie qui représente la totalité des banques étrangères algériennes, parmi lesquelles banque ont répondu favorablement à notre questionnaire, soit contre de non réponse.

**Tableau n°4.1 : Echantillon enquêté au questionnaire**

Dénomination sociale de la banque	Banques figurent dans l'échantillon	Banques répondantes
Banque Al Baraka Algérie	Oui	Non
Arab Banking Corporation Algeria	Oui	Oui
Natixis Banque	Oui	Non
Société Générale Algérie	Oui	Oui
Citi Bank Algeria	Oui	Oui
Arab Bank PLC Algeria	Oui	Non
B.N.P/Paribas El Djazair	Oui	Oui
Trust Bank Algeria	Oui	Oui
Algeria Gulf Bank	Oui	Oui
Housing Bank for Trade and Finance	Oui	Oui
Fransabank El Djazair	Oui	Non
Calyon-Algérie	Oui	Non
Al Salam Bank Algeria	Oui	Non
H.S.B.C Algérie	Oui	Oui
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>08</b>
<b>Fréquence par apport au total</b>	<b>100%</b>	<b>57.14%</b>

**Source :** Etablis par nous-mêmes à partir des résultats de l'enquête du 01/04 au 10/05/2017.

Le dépouillement de notre enquête à été réalisé après la récupération de tous les questionnaires, ensuite nous avons procédé au traitement des résultats.

### **1-3- Présentation de contenu du questionnaire**

Nous avons procéder par une exploration de terrain dans laquelle nous avons élaboré un questionnaire composé de 30 questions (fermés et ouvertes) et que nous avons présenté par rapport au besoin de l'étude. Ces questions concernent, en premier lieu l'identification et les caractéristiques des banques, elles nous renseignent sur l'année de démarrage, le pays d'origine, le capital social, la forme de représentation, et le réseau d'implantation des banques étrangères. Ensuite en deuxième lieu les facteurs explicatifs de l'implantation en Algérie, comme les motivations des banques étrangères pour accéder au marché bancaire algérien et l'évaluation des principaux caractéristiques de ce dernier. Les questions relatives à l'activité de la banque font l'objet de troisième lieu ou on a essayé de faire une étude sur les principales activités de la banque (Dépôts, Crédits, financement du commerce extérieur) et aussi des questions ouvertes qui ouvre le champs d'expression aux responsables de ces banques sur les questions relatives au système bancaire algérien, leurs relations avec les autres acteurs de marché. L'exploitation et l'analyse des résultats de ces questions recueillies auprès des directions de ces banques feront l'objet de la deuxième section de ce chapitre.

## **SECTION 02 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE QUESTIONNAIRE**

Nous avons procéder de cette section, au traitement et l'analyse des données recueillies par le questionnaire.

### **2-1- Identification et caractéristiques générales des banques étrangères en Algérie**

Les premières questions avec lesquelles nous avons commencé notre questionnaire répondent aux caractéristiques générales des banques étrangères implantées en Algérie.

**Tableau n°4.2 : Caractéristiques générales des banques étrangères implantées en Algérie**

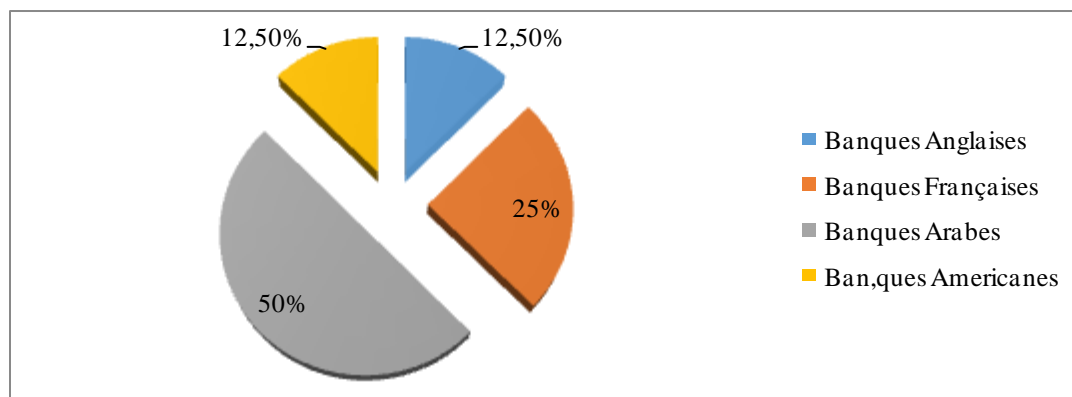
<b>Caractéristiques</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage (%)</b>
<b>Année d'implantation</b>		
- De 1990 à 2000	04/08	50%
- De 2000 à 2017	04/08	50%
<b>Origine</b>		
- Arabe	04/08	50%
- Français	02/08	25%
- American	01/08	12.5%
- Britannique	01/08	12.5%
<b>Capital social</b>		
- 10 milliards de DA	06/08	75%
- Plus de 10 milliards de DA	02/08	25%
<b>Forme de représentation</b>		
- Filiale	07/08	87.5%
- Succursale	01/08	12.5%
- Agence	00/08	
<b>Constitution de réseau</b>		
- Moins de 10 agences	03/08	37.5%
- Entre 10 et 30 agences	02/08	25%
- Plus de 30 agences	03/08	37.5%

**Source :** Etablis par nous-mêmes à partir des résultats de l'enquête du 01/04 au 10/05/2017.

Les résultats de notre enquête indiquent que le processus d'implantation des banques étrangères en Algérie s'est accéléré durant cette dernière décennie avec l'implantation de 04/08 de banques contre 04/08 pour la première décennie de l'ouverture du système bancaire algérien, et cela due à l'achèvement du programme d'ajustement structurel (PSA) en 1998. Selon leurs origines on peut citer quatre types de banques :

- Banques Arabes : représentent la moitié des banques répondants à notre questionnaire soit 04/08 (50%).
- Banques Françaises : ya deux banques d'origine françaises qui ont répondu a notre questionnaire 02/08 soit (25%).
- Banques Américaines : une seule banque américaine qui a répondu à notre questionnaire 01/08 soit (12.5%).
- Banques Anglaises : une seule banque aussi et c'est la seule banque étrangère Américaine implantée en Algérie 01/08 soit (12.5%).

**Figure n°4.1 : Les banques étrangères implantées en Algérie selon leurs pays d'origines.**



**Source :** Etablis par nous-mêmes à partir des données du tableau n°4.2.

Concernant le capital social, 25% (02/08) seulement des banques étrangères ont un capital social plus de celui fixé par la Banque d'Algérie (10 Milliards de DA) contre 06/08 soit 75% des banques, ayant un capital social égale à celui exigé par la Banque d'Algérie. Pour la forme de représentation des banques enquêtées :

- 07/08 soit 87.5% d'entre elles sont implantées en Algérie sous la forme de filiale.
- Une banque soit 12.5% a été implantée sous forme d'une succursale.

Le réseau des banques étrangères implanté en Algérie a connu une évolution considérable ces dernières années. 03/08 de ces banques ont plus de 30 agences en activités soit 37.5% suivie par 02/08 soit 25% de nombre d'agences entre 10 et 30 agences, et on a 03/08 qui représente 37.5% des banques enquêtés, qui contient moins de dix agences sur le territoire national. Le réseau des banques étrangères est concentré beaucoup plus dans les grandes villes du nord jugées à forte demande, tels que : Alger, Annaba, Oran, Constantine, Sétif, Bejaia,...

## **2-2- Facteurs explicatifs de l'implantation des banques étrangères en Algérie**

Plusieurs facteurs expliquent l'implantation des banques étrangères en Algérie d'après les résultats de notre enquête.

### **2-2-1- Les principales motivations**

D'après les résultats obtenus, toutes les banques étrangères enquêtées (100% des banques) affirment que les principaux facteurs explicatifs de leur implantation sont :

- L'importance du marché, et vu que le marché algérien d'ouverture sur le marché international et vu que la concurrence était inexistante sur le marché algérien donc les banques étrangères sont installées en Algérie ;
- Instaurer les pratiques de la banque islamique en Algérie ;
- Les potentialités du marché et les grandes opportunités d'affaires ;
- La stabilité politique en Algérie ;
- La situation géographique ;

- Moins d'ouvriers qualifiés ;

### **2-2-2- Le choix de lieu d'implantation**

D'après les résultats de notre enquête, les critères de choix de lieu d'implantation de ces banques dans les différentes wilayas d'Alger reposent notamment sur :

- La sécurité de la région c'est une réponse de 04/08 soit 50% des banques enquêtées ;
- Importance de la clientèle pour 06/08 soit 75% des banques enquêtées ;
- Présences des grandes entreprises pour 08/08 soit 100% des banques enquêtées ;
- Présences de moyens de transports (Aéroport- Port- Trains...), c'est une réponse de 25% des banques enquêtées ;

Donc ces résultats montrent clairement que toutes les banques étrangères affirment que le marché algérien est très important vu l'importance des ressources financières permettant le financement des investissements, et aussi un nombre important de clients potentiels. Aussi elles considèrent le marché bancaire local comme étant un marché potentiel car c'est un marché quasi-vierge, qui dispose d'une forte demande, donc ses besoins en développement sont énormes.

### **2-2-3- Evaluation du marché bancaire Algérien**

D'après les résultats obtenus de notre enquête, le marché algérien est estimé très important pour la plus part des banques questionnées avec 90%. (06/08) soit 75% des banques enquêtées, estiment que le marché algérien est positif surtout en termes de financement des sociétés privées ainsi qu'il abrite une partie importante d'acteurs économiques. Le reste des responsables des banques enquêtées (02/08) soit 25% estiment que ce marché est relativement positif car il est en voie de saturation en termes d'implantation de nouvelles agences.

La plus part des responsables soit 75%, estiment que les caractéristiques des régions où ils sont installés ne sont pas les mêmes avec celles de la Wilaya d'Alger (la capitale), car plusieurs facteurs ont été développés, on peut les résumer :

- La concentration de l'activité économique se trouve à la wilaya d'Alger ;
- Il y a une meilleure prise en charge dans tous les domaines dans cette wilaya ;
- L'implantation des grands groupes dans la capitale ;
- Une meilleure connaissance du marché et possibilité de croissance.

### **2-3- L'activité des banques étrangères**

En ce qui concerne les questions liées à l'activité des banques étrangères, certains responsables des banques enquêtées n'ont pas répondu car pour eux l'activité de leurs banques est un secret professionnel, et on résume les réponses des responsables qui ont répondu comme suit :



### **2-3-1- Développement de réseau des banques étrangères sur le territoire national**

Notre question adressée aux banques enquêtées est la suivante : Comptez-vous développer d'avantage votre réseau sur le territoire national ?

La réponse de la totalité (100%) des banques enquêtées est « Oui », et cela en fonction des besoins et l'étude du marché et bien sur si la banque d'Alger le permet. Et (02/08) soit 25% des banques enquêtées confirment leur développement de réseau par l'ouverture de deux (02) agences en moyenne par année.

### **2-3-2- Les difficultés rencontrées par les banques étrangères lors de l'exercice de leur activité en Algérie**

D'après les résultats de notre enquête, la réponse de 06/08 soit 75% des banques enquêtées est non, elles n'ont pas rencontrés des difficultés lors de l'exercice de leur activité en Algérie, car la banque doit adapter à tout changement soit sur le plan financier, commercial ou économique de manière générale. Quand à 02/08 soit 25% des banques enquêtées, ont répondu que les difficultés rencontrées sont les lois qui sont appliquées le jour même de la diffusion, sous complications des acteurs économiques.

Le gouvernement, par le biais de la banque d'Algérie, essaye de plus en plus et progressivement d'encadrer le secteur bancaire privé (banques étrangères), et de restreindre surtout les agréments pour ces banques, l'extension de leur réseau et de leurs capital et donc confronté à de multiples obstacles, elles sont du coup obligées d'obéir et de se conformer aux nouvelles conditions. Enfin, chaque banque à sa propre façon de gérer ou d'avoir l'information, et une banque pour qu'elle prenne l'initiative de s'installer, il faut qu'elle soit réellement puissante.

### **2-3-3- Les particularités de l'activité des banques étrangères implantées en Algérie**

D'après les résultats de notre enquête, la réponse de la totalité 08/08 soit 100% des banques à été la même. Toutes les banques répondent aux besoins de la clientèle sur le territoire national avec un grand nombre d'agences, sachant que les banques commercialisent tous les produits bancaires autorisés en Algérie et elles les offrent pour les particuliers et les professionnels, et elles se rapprochent du citoyen. Aussi parmi les particularités citées par ces banques, la rapidité de réponse et la souplesse administrative.

### **2-3-4- La clientèle des banques étrangères**

D'après les résultats de notre enquête, ce qui concerne la question de la clientèle de la banque, 03/08 soit 37.5% des banques enquêtées qui ont répondu à cette question, la chose qui s'explique par la réticence de certains responsables de banques de répondre, et ils se justifient que la réponse de cette question est un « secret professionnel ».

Concernant les banques répondantes, ont données des chiffres exacts concernant leurs clientèle, ce qui permet de faire les constatations suivantes : le nombre moyen des clients

## Chapitre 04 : Analyse de la contribution des banques étrangères au financement de l'économie algérienne

des trois banques répondues est de 203 555 clients. La plus petite ayant 38 506 clients, et la plus grande ayant 378 161 clients.

D'une manière générale, la taille de la clientèle importante pour l'ensemble des banques répondues, mais le degré d'importance varie d'une banque à l'autre en tenant compte des facteurs de nombre d'agence, de l'âge de l'implantation de la banque et du type de clients (particulier, entreprise). Par nature, la clientèle des banques étrangères (trois banques seulement) est répartie en trois types : les particuliers et professionnels avec une moyenne de 70%, puis vient le secteur privé (entreprises privée) avec une moyenne de 20%, enfin la proportion du secteur public est relativement faible, soit une moyenne de 10%

### 2-3-5- Les opérations les plus exécutées par la clientèle des banques étrangères

D'après les résultats de notre enquête, les banques étrangères effectuent différentes opérations afin de répondre aux divers besoins de leur clientèle, les opérations exécutées par les clients sont résumées dans le tableau suivant :

**Tableau n°4.3 : Les opérations les plus exécutées par la clientèle des banques étrangères**

Opérations	Fréquence	Pourcentage (%)
- Retrait d'argent (RA)	07/08	87.5%
- Versement d'argent (VA)	08/08	100%
- Ouverture des comptes (OC)	05/08	62.5%
- Remise de chèques (RC)	08/08	100%
- Transaction à l'international (commerce extérieure) (TI)	08/08 06/08	100% 75%
- Autres (AU)		

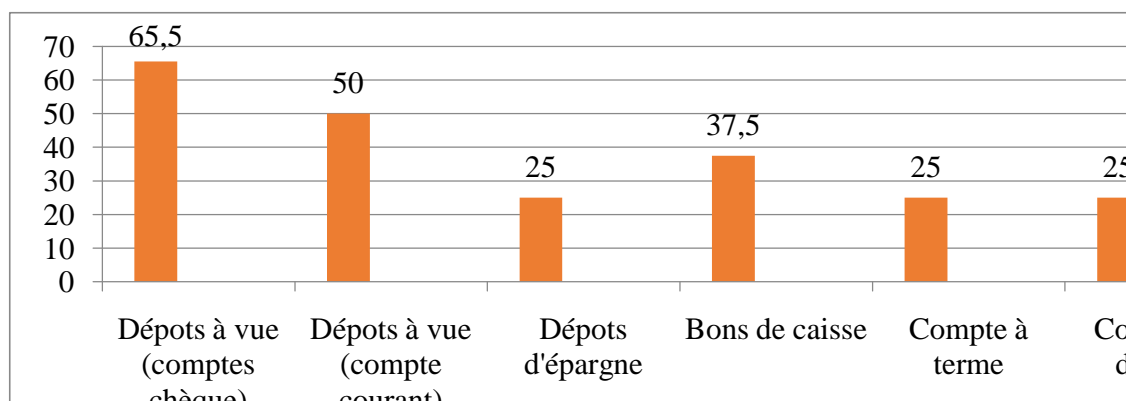
**Source :** Etablis par nous-mêmes à partir des résultats de l'enquête du 01/04 au 10/05/2017.

Les opérations exécutées par la clientèle de ces banques différentes d'une banque à l'autre. Les opérations les plus effectuées par la clientèle 87.5% sont le Retrait d'argent, 100% sont liées au Versement d'argent, Remise de chèque et les transactions à l'international (commerce extérieure) tel que la domiciliation des importations (CREDOC et REMDOC), et 62.5% sont liées à l'ouverture des comptes.

### 2-3-6- Les dépôts les plus effectués par la clientèle des banques étrangères

A partir des résultats de notre enquête en ce qui concerne les dépôts les plus effectués par la clientèle des banques étrangères, on a obtenus la figure suivante :

Figure n°4.2 : Les dépôts les plus effectués par la clientèle des banques étrangères en pourcentage



Source : Etablis par nous-mêmes à partir des données de tableau n°4.4.

D'après les résultats de notre recherche, les dépôts les plus effectués par les clients des banques étrangères implantées en Algérie sont échelonnés comme suit : 62.5% des banques, les clients donnent plus d'importance aux dépôts à vue (compte courant), vient ensuite, dépôts à vue (compte chèques) avec 50% des cas, les bons de caisses 37.5% des cas, comptes à terme, comptes en devises et comptes d'épargne avec 25% des cas pour chaque un.

### 2-3-7- La classification des crédits accordés par les banques étrangères par leurs degrés d'importance

Parmi les fonctions d'une banque, c'est la transformation des dépôts de la clientèle en crédits. Les résultats de notre enquête montrent que la totalité des banques étrangères (100%) accordent des crédits d'investissement, d'exploitation, immobiliers et des crédits à la consommation, Ce tableau montre ces différents crédits par leurs degrés d'importance pour chaque banque enquêtée :

Tableau n°4.4 : Le classement des crédits accordés par leurs degrés d'importance

Les crédits par ordre d'importance	Pourcentage (%)
- Crédits d'exploitation	50%
- Crédits d'investissement	30%
- Crédits immobiliers	15%
- Crédits à la consommation	05%

Source : Etablis par nous-mêmes à partir des résultats de l'enquête du 01/04 au 10/05/2017.

#### A- Crédits d'exploitation

Pour faire face au décalage de leur trésorerie (différence entre les dépenses et les recettes), les entreprises peuvent solliciter les banques pour bénéficier des crédits d'exploitation. La totalité des banques enquêtées confirment que les crédits d'exploitation

sont les plus accordés en premiers lieu avec 50% de la totalité des crédits de chaque banque. Les types les plus accordés par ces banques sont détaillés dans le tableau suivant :

**Tableau n°4.5 : Les différents crédits d'exploitation accordés par les banques étrangères implantées en Algérie**

Crédits d'exploitation	Fréquences	Pourcentage (%)
<b>Crédit de caisse</b>		
- Facilité de caisse	08/08	100%
- Découverts	08/08	100%
- Crédit de compagnie	04/08	50%
<b>Crédit par signature</b>		
- Aval	06/08	75%
- L'acceptation	05/08	62.5%
- Les cautions	08/08	100%
<b>Crédit spécifiques</b>	00	00

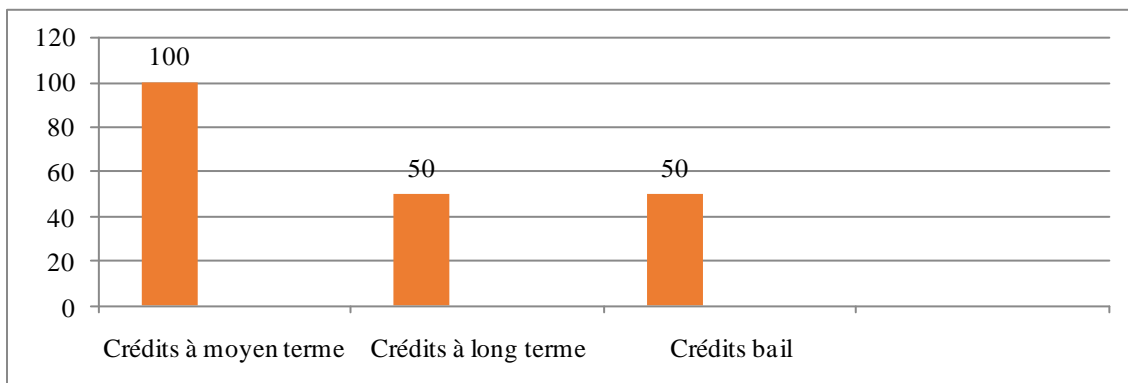
Source : Etablis par nous-mêmes à partir des résultats de l'enquête du 01/04 au 10/05/2017.

### B- Crédits d'investissement

D'après les responsables des banques enquêtées, les crédits d'investissement sont les plus accordés après eux d'exploitation avec 30% de la totalité des crédits de chaque banque. Ces crédits sont destinés à financer les investissements soit dans le cadre de la création de l'entreprise, ou dans le cadre de l'extension, ils sont financés par la partie haute du bilan qui est les immobilisations. Parmi les différents crédits d'investissement cité par les banques enquêtées, nous pouvons distinguer :

Les crédits à moyen terme avec 100%, crédits à long terme avec 50%, et le crédit bail avec 50% aussi. Donc les crédits à moyen terme sont accordés par la totalité des banques enquêtées.

**Figure n°4.3 : Les crédits d'investissements accordés par les banques étrangères implantées en Algérie en pourcentage**



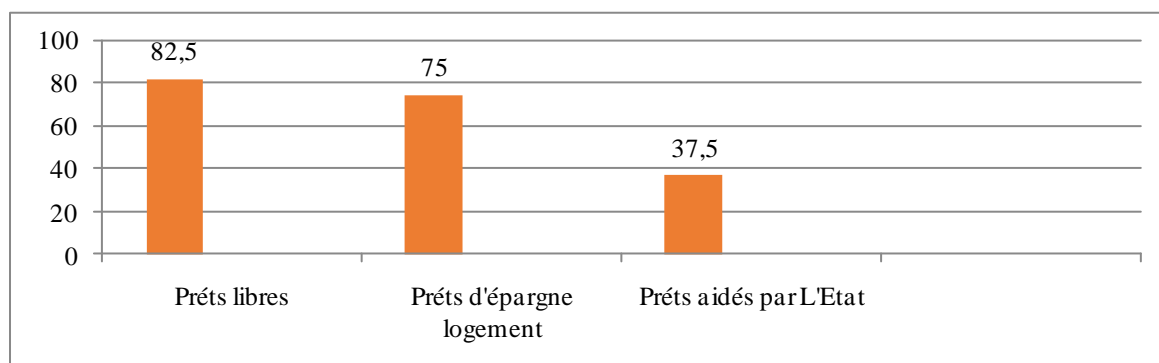
Source : Etablis par nous-mêmes à partir des données de tableau n°4.7.

### **C- Crédits immobiliers**

A partir des résultats de notre enquête, les crédits immobiliers sont classés en troisième position après les crédits d'exploitation et d'investissement avec 15% de la totalité des crédits de chaque banque. Ce type de crédit est destiné à financer l'acquisition d'un logement, d'un terrain ou des travaux de rénovation ou d'aménagement, il peut être réalisé pour le financement de toutes les dépenses liées à l'immobiliers, et en plus particulièrement celles liées à l'habitation principale et à la résidence secondaire, résidence de l'emprunteur ou investisseur immobilier locatif.

Les crédits immobiliers les plus accordés par les banques enquêtées sont : Prêts libre accordés par 07/08 soit 82.5%, prêts d'épargne logement avec 75% (06/08) des banques enquêtées, et seulement 03/08 soit 37.5% accordent les prêts aidés par l'Etat.

**Figure n°4.4 : Les types des crédits immobiliers les plus accordés par les banques étrangères en pourcentage**



**Source :** Etablis par nous-mêmes à partir des données de tableau n°4.8.

### **D- Crédits à la consommation**

A partir des résultats de notre enquête, la totalité 08/08 soit 100% des banques enquêtées accordent le crédit à la consommation, mais avec un faible pourcentage soit 05%<sup>1</sup> de la totalité des crédits accordés pour chaque banque enquêtée. Ce sont des crédits destinés aux particuliers en vue de financer tous leurs besoins, ou bien toute dépense de la vie courante d'un particulier (biens d'équipement ménager, automobiles... à l'exception de l'achat d'un bien immobilier) dans le cadre d'un usage non professionnel.

#### **2-3-8- Les causes de l'annulation de crédit la consommation en 2009**

Ce qui concerne les causes de l'annulation ou bien la suppression de crédit à la consommation par la loi complémentaire de finance en 2009, la totalité des banques enquêtées 08/08 soit (100%) ont répondues que cette suppression est justifiée par plusieurs facteurs :

<sup>1</sup> Le pourcentage moyen des banques enquêtées.

- La progression inquiétante des montants du crédit, en 2007, le montant des crédits à la consommation accordée par les banques a atteint, selon les chiffres de la banque d'Algérie, 78 milliards de dinars, avant de dépasser 100 milliards de dinars en 2008, soit près de 1,5 milliard de dollars<sup>2</sup>.
- Le risque de surendettement des ménages : ce type de facteur a contribué à la suppression de ces produits bancaires vu que ces derniers ont pu provoquer une difficulté sur les ménages algériens. Le nombre de personnes ayant contracté des prêts a dépassé un million, ce qui a suscité l'inquiétude des pouvoirs publics.
- Une masse des citoyens ou consommateurs éprouveront désormais de grosses difficultés face à ce crédit qui a fait menacer leurs revenus. En d'autres termes, les algériens à revenus modeste ou moyen, qui cherchent à acquérir des biens se trouvent pénalisés.
- Le crédit à la consommation a été favorable beaucoup plus pour les produits étrangers que les produits locaux. Par exemple, l'importation de véhicules qui a connu un boom impressionnant et ce, en raison des produits bancaires qui favorisent le crédit automobile.
- Le transfert des devises : a aussi contribué à la suppression du crédit à la consommation en raison de l'instabilité financière existante dans le pays. C'est pour cela que l'Algérie a limité ces dépenses et le transfert des devises tout en réduisant la facture d'importation. En effet en 2008, la facture d'importation a atteint 39,5 milliards de dollars dont plus de 6 milliards de dollars pour les biens alimentaires et de consommation.

#### **2-3-9- Les types des crédits les plus accordés par les banques étrangères après l'annulation de crédit à la consommation**

D'après les résultats de notre enquête, la réponse de la totalité 08/08 soit 100% des banques est la même, le crédit à la consommation existe toujours mais il est destiné exclusivement aux produits locaux et pour cela la part des crédits à la consommation est diminuée car le consommateur algérien préfère les produits internationaux. Donc les crédits les plus accordés après l'annulation du crédit à la consommation cités par les banques enquêtées sont :

- Le financement des PME et les professionnels pour la totalité des banques 08/08 soit 100%.
- Le financement de COMEX (commerce extérieur) pour 04/08 soit 50% des banques.
- Le financement Islamique (Mourabaha) pour 02/08 soit 25% des banques enquêtées.

#### **2-3-10- Les moyennes de paiements utilisées par la clientèle des banques étrangères**

En ce qui concerne les moyens de paiement utilisés par la clientèle des banques étrangères de notre échantillon d'enquête, le chèque c'est le moyen le plus utilisé par la

---

<sup>2</sup>Ministère des finances dans une conférence de presse le 5 septembre 2009.

## Chapitre 04 : Analyse de la contribution des banques étrangères au financement de l'économie algérienne

totalité 08/08 soit 100% de ces banques, vient ensuite le virement avec 06/08 soit 75%, et enfin l'effet de commerce avec 07/08 soit 87.5% des banques.

**Tableau n°4.6 : Les moyens de paiement utilisés par la clientèle des banques étrangères**

Moyens de paiements	Fréquences	Pourcentage (%)
- Chèque	08/08	100%
- Virement	06/08	75%
- Effet de commerce	07/08	87.5%

**Source :** Etablis par nous-mêmes à partir des résultats de l'enquête du 01/04 au 10/05/2017.

### 2-3-11- L'émission des cartes bancaires

D'après les résultats de notre enquête en ce qui concerne l'émission de cartes bancaires, on a constaté que toutes les banques enquêtées (100%) mettent à la disposition de leurs clientèles de la monnaie électronique (carte bancaire).

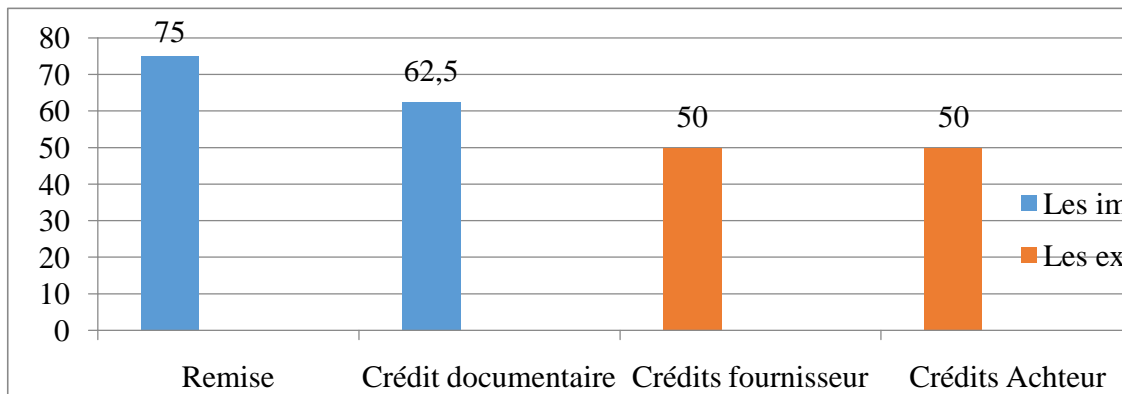
### 2-3-12- Les opérations relatives au commerce extérieur

A partir des résultats de notre enquête, on a constaté que toutes les banques étrangères enquêtées 08/08 soit 100% financent les opérations relatives au commerce extérieur. Se sont des opérations de lignes de crédit à l'import et des lignes d'escompte à l'export. Les banques financent une partie du montant global des facteurs sur une durée déterminée, à l'échéance le client rembourse la banque.

En ce qui concerne les importations, la réponse de la totalité des banques enquêtées 08/08 soit 100% est la même, le financement des importations a diminué ces trois dernières années, car la banque d'Alger a limité les importations, et sa pour encourager le producteur local mais sa ne veut pas dire que les banques n'exercent pas les opérations à l'importation. Les crédits documentaires viennent dans la première place avec 75% de et la remise documentaire dans la deuxième place avec 62.5%.

En ce qui concerne le financement des exportations, il est faible en dehors des hydrocarbures, et d'après notre enquête 08/08 soit 100% des banques étrangères qui interviennent pour financer ces types d'opérations soit 50% pour les crédits fournisseurs et 50% pour les crédits acheteurs.

Figure n4.5 : Les instruments utilisés dans le financement de commerce extérieur en pourcentage



Source : Etablis par nous-mêmes à partir des données de tableau n°4.10.

En ce qui concerne les principaux risques rencontrés par les banques étrangères implantées en Algérie au financement des opérations relatives au commerce extérieur sont le risque de taux de change et le risque de non-paiement pour la totalité 100% des banques enquêtées, les risques liés aux actifs financés (stock de produit importés ou client) pour 75% des banques, aussi l'incohérence de la marchandise aux conditions de vente pour 50% des banques enquêtées, ce qui crée un blocage aux niveaux des douanes et qui prend de temps pour le dénouement de la situation, et enfin la réglementation instable ou 25% des banque la considère comme un risque aussi.

#### 2-4- La concurrence bancaire

A partir des résultats de notre enquête en ce qui concerne les questions sur la concurrence bancaire, on a obtenus les réponses suivantes :

##### 2-4-1- Sentez-vous menacés par la concurrence bancaire ?

C'est la question qu'on a posé aux banques enquêtées en ce qui concerne la concurrence bancaire, et on a obtenus de types de réponse, la première réponse pour 06/08 soit 75% des banques est Oui elles se sentent menacées par la concurrence bancaire, ou les responsables des banques on répondu que la concurrence bancaire est rude mais stimulante ce qui veut dire qu'elle est un facteur qui permet à la banque d'améliorer ses services, elle est plutôt un atout et pas un obstacle.

La deuxième réponse est Non pour 02/08 soit 25% des banques enquêtées, les responsables des deux banques on répondu que ils ne se sentent pas menacé par la concurrence bancaire car pour eux la concurrence est quasiment inexistante sur le marché bancaire algérien.

##### 2-4-2- Es que la concurrence affecte-elle la stratégie de votre banque ?

A partir des résultats de notre enquête, la totalité des banques qui ont répondues qu'elles se sentent menacés par la concurrence bancaire 06/08 soit 75%, on répondues que la stratégie de la banque ne s'affecte pas par la concurrence, mais plutôt la banque change de



plan d'action pour faire face à cette concurrence. Et pour les deux autres banque soit 25% des banques enquêtées, qui ont répondues par Non elles n'ont pas répondues a cette question.

### **2-4-3- La concurrence dans le marché bancaire algérien**

D'après les résultats obtenus par notre enquête, et selon 50% des estimations des responsables des banques de notre échantillon, les banques étrangères implantées en Algérie sont exposées à deux types de concurrences, la première face aux banques publiques et la seconde est celle qui existe entre elles (banques étrangères). 04/08 soit 50% des banques enquêtées estiment que la concurrence des banques publiques est très élevée, 25% des responsables estiment qu'elle est moyenne, par contre les deux autres soit 25% des banques enquêtées considèrent que les banques publiques ne font pas partie de leurs concurrents, car pour eux chaque banque à sa propre clientèle et son propre marché et eux travaillent toujours pour satisfaire et maintenir leur clientèle, donc d'après ces deux responsables, la concurrence face à ces banques est très faible.

Dans le même sens, la concurrence des banques étrangères entre elle est estimée très élevée par plus de la moitié 05/08 soit 62.5% des banques enquêtées, et les trois autres restantes estiment qu'elle est juste moyenne.

### **2-4-4- Les taux d'intérêt pratiqués par les banques étrangères implantées en Algérie, sont-ils concurrentiels ?**

D'après les réponses des responsables des banques enquêtées, la totalité 100% des responsables on répondues que leur taux d'intérêt est toujours concurrentiel, sinon ils n'auront pas eux avoir des clients.

### **2-5- Questions ouvertes**

On a réservé une partie dans notre questionnaire pour des questions ouvertes, ou chaque banque enquêté à son point de vue.

#### **2-5-1- L'apport des banques étrangères pour le marché algérien en terme de financement**

Les responsables des banques étrangères de notre échantillon notent que leurs établissements contribuent d'une manière efficace au financement de l'économie algérienne à travers :

- L'accompagnement des entreprises existantes dans le financement de l'exploitation et d'investissement ;
- Mettre en place des moyens de financement et des instruments de paiement adéquats répondant aux besoins du marché algérien ;
- Offrent à la clientèle algérienne des produits modernes et sophistiqués ;
- Promouvoir la production nationale en accompagnant les entreprises algériennes privées en matière de financement ;
- Privilégier les crédits d'investissement.

### **2-5-2- Es que les banques étrangères sont touchées par la crise financière récente ?**

Pour cette question, la moitié des responsables des banques enquêtées 04/08 soit 50% on répondu que les banques ne sont pas touchées par la crise financière récente et ils n'ont pas justifiés, mais les responsables de l'autre moitié on répondu par un Oui , les banques sont touchées par la crise financière récente et cela se justif par le ralentissement de l'activité de ses banques et cela a cause de la chut des prix des hydrocarbure et la limitation des importations en 2015 pour encourager le producteur algérien, et sa a affecter directement les opérations de commerce extérieur.

### **2-5-3- Les objectifs de l'implantation des banques étrangères en Algérie**

La banque étrangère est contrainte à rechercher l'excellence en matière de qualité de services car dans un contexte plus en plus concurrentiel, face à une clientèle de plus en plus exigeante et versatile, satisfaire un client dans le but de le fidéliser, est devenu l'objet primaire de cette dernière. La banque étrangère a pour objet d'attirer de plus en plus de clients et sa grâce à la :

- Variation de leurs produits, notamment en matière de crédit et de commerce internationale. En effet certains clients déjà domiciliés dans des banques publiques, se tournent vers les banques étrangères pour solliciter un prêt bancaire.
- Les délais de traitement des dossiers, la qualité de service, l'exécution des opérations et le délai de réponse sont les principaux critères de choix de ces banques par les clients, et sur ces critères que la banque base.

L'objectif principal pour la totalité des banques enquêtées 08/08 soit (100%), est de rentabiliser leurs capitaux investis. Aussi l'extension du réseau d'agence et cela dans le but de sauvegarder leurs place au sein d'un environnement de plus en plus concurrentiel, ainsi de gagner plus de part de marché bancaire algérien.

### **Conclusion**

L'exploitation des réponses fournées par les responsables des banques étrangers enquêtés a fait ressortir deux points principaux a développé notamment : sur le plan des activités des banques enquêtés et sur le plan état de la concurrence.

La part minime des banques étrangers implantés en Algérie dans le marché bancaire algérien n'a pas empêchées ces dernières de contribuées d'une manière efficace au financement de l'économie algérienne et au développent de secteur bancaire algérien à travers la modernisation des moyennes de paiement, de système d'information, l'instauration des principes du marketing bancaire, la diversification des produits, la qualité des services, la représentation d'une gamme de crédits assez large, et une meilleure pris en charge de la formation de leurs personelle dans le domaine bancaire.

# ***CONCLUSION GENERALE***

## CONCLUSION GENERALE

Le secteur bancaire est un acteur indispensable à toute économie, vue les facilités qu'il permet d'offrir à la gestion de l'économie à partir de son implication dans les investissements, la création de richesse, l'exploitation ainsi que le maintien des moyens de production qui prend de plus en plus de la place dans l'activité bancaire. Son ouverture à de nouveaux arrivants (banque, établissements financiers,...), particulièrement étrangers, est profitable pour l'économie nationale. En effet, dans notre présent travail, pour répondre à notre problématique et aux questions précédemment posées, nous avons tenté d'expliquer le phénomène de l'implantation des banques étrangères en Algérie et d'examiner l'apport de ces dernières en termes d'activité, essentiellement dans la distribution des crédits et la collecte de l'épargne, pour l'ensemble de l'économie algérienne, ainsi leur contribution au développement du système bancaire algérien. Cependant avant d'avoir entamé cette analyse, nous avons procédé à la définition d'une manière générale les éléments qui sont en lien avec ce phénomène d'installation des banques étrangères sur le territoire national.

Dans ce cadre, nous avons mis l'accent dans un premier temps, sur les aspects théoriques relatifs à la banque, où nous nous sommes rattachés, d'un côté à la précision de la signification de l'essentiel des concepts de base comme le système bancaire, l'activité bancaire, ..., et d'un autre côté sur le processus de la mondialisation, et le phénomène de la multinationalisation bancaire et son évolution à travers l'histoire, ainsi que l'internationalisation du secteur bancaire qui se porte comme l'objectif de l'ouverture de ce dernier à l'international, en débutant avant tout par l'accomplissement avec l'étranger puis leur amélioration pour prendre des formes sur des pays autre que les pays d'origine (ce que l'on appelle l'implantation étrangère), ce qui permet à l'économie interne d'acquérir le droit de réception des unités étrangères, sur leur différentes formes.

Toutefois, il est important de signaler que les pays d'accueil doivent présenter les conditions les plus favorables pour attirer ces opérateurs étrangers et pour finir on a donné quelques exemples de la présence des banques étrangères dans les différents pays de monde comme la France, les Etats Unis, Canada,...

Dans un deuxième temps, nous avons mise en lumière notre étude sur l'Algérie à travers la présentation de l'évolution de son système bancaire, et son ouverture financière et la privatisation des banques. Depuis son indépendance, l'Algérie devait passer par plusieurs étapes afin d'organiser son économie nationale, la plus importante concerne la disposition d'un système bancaire et financier. Au début il fallait instaurer un système bancaire par la création d'une Banque Centrale et des banques publiques qui répandrons aux orientations de l'Etat et à sa politique d'économie centralisée. En suite le système bancaire a connue plusieurs mutations, de la planification financière à la mise en place d'un programme de réforme économique en passant par la restructuration du système et la spécialisation des banques. En effet par la promulgation de plusieurs lois relatives aux réformes économiques,

l'Algérie visait une instauration d'une économie de marché. Ce processus de réformes débutera par la promulgation de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit, qui a donné des dispositions concernant l'autonomie de la Banque Centrale et l'organisation des banques et établissements financiers. Par la suite, plusieurs lois ont été promulguées dans le but de conforter la loi 90-10 et atteindre les objectifs de développement et de modernisation du système bancaire approprié à une économie de marché, à savoir l'ouverture aux capitaux privés et étrangers.

Après l'ouverture du paysage bancaire aux capitaux étrangers, le marché algérien a suscité l'intérêt de plusieurs groupes bancaires internationaux, qui ont trouvé en Algérie un terrain attractif pour activer dans des conditions favorables, tel que le nombre insuffisant de banques existantes comparé au nombre de la population, L'accélération des réformes entreprises dans ce cadre pour le développement et l'investissement dont la facilité du processus d'installation, qui a permis aujourd'hui l'ouverture de quatorze banques à capitaux étrangers. En dépit de leur récente installation, comparée aux banques algériennes, ces banques ont entrepris un processus de développement d'élargissement et d'expansion à travers le territoire national, elles investissent dans les ressources humaines, elles proposent une gamme intéressante de produits et prestations bancaires, dans le but de renforcer leur statut en Algérie et de satisfaire leur clientèle.

Tout au long de ce travail, et particulièrement en troisième chapitre nous avons cherché à démontrer le degré de la contribution des banques à capitaux étrangères au financement de l'économie et à l'amélioration de système bancaire algérien. Les banques à capitaux étrangères ont réussi à en venir à bout grâce à leur processus de production et d'opération, par l'incorporation de nouvelles technologies dans le secteur bancaire d'une part, et par l'introduction de nouveaux instruments de placement de financement et d'acquisition de fonds propres d'autre part. Ce qui a permis d'élargir leur offre de produits financiers et d'attirer de plus en plus le client. Ces banques ont exprimé la volonté d'accompagner les entreprises privées dans leurs investissements, et de financer les biens durables des particuliers. Donc nous avons analysé les rapports annuels de la Banque d'Algérie pour mieux savoir la part de ces banques étrangères dans le financement de l'économie algérienne. Ces rapports ont clairement indiqué une prédominance des banques publiques dans le financement de l'économie, cela n'empêche pas qu'il existe une amélioration dans la part de financement de l'économie par les banques à capitaux étrangers. Aussi nous avons analysé les rapports annuels des Cinq premières banques à capitaux étrangères être installées en Algérie pour mieux comprendre leur activité et leur contribution au financement de l'économie, ont mis l'accent sur ces dernières car leur réseau a atteint tout le territoire national algérien. Pour cela on s'est basé sur cinq indicateurs qui sont : les dépôts, les crédits, le produit net bancaire (PNB), le résultat net ou la marge bancaire (selon la disponibilité de l'information).

D'après cette analyse, nous pouvons dire que ces banques contribuent en quelque sorte à l'amélioration du financement de l'économie, et ces dernières années quelques banques connaissent un recul dans leurs activités et exactement aux opérations de financement de

commerce extérieur et ça a cause de la limitation des importations par la Banque d'Algérie en 2015 pour encourager le producteur algérien.

Dans le dernier chapitre de notre travail, nous avons cerné l'objet de notre étude sur le plan pratique, ceci à travers une enquête de terrain qui s'est concrétisée à travers un questionnaire, et cela pour mieux analyser le degré de contribution de ces dernières au financement de l'économie algérienne.

D'après les résultats obtenus de notre enquête, on constate que ces banques contribuent au financement de l'économie algérienne mais avec un moyen degré car les banques publiques restent les prédominantes, leur part de marché est élevée on la compare avec celle des banques étrangères. En terme de la distribution des crédits, toutes les banques étrangères orientent leurs actions beaucoup plus vers les crédits d'exploitation, ainsi que les opérations relatives au commerce extérieur et elles attirent leur clientèle grâce à la variation de leurs produits.

Au final de notre étude, nous concluons que les banques à capitaux étrangers implantées en Algérie contribuent au financement de l'économie algérienne et elles se sont développées d'une manière très rapide et elles ont réussi à démarquer et à acquérir une bonne part du secteur bancaire Algérien en un temps restreint et commencent à gagner du terrain petit à petit malgré les entraves qui ralentissent leur implantation. Selon nos estimations, ces banques connaîtront un avenir prospère malgré les efforts fournis par l'état algérien pour protéger le secteur bancaire public. L'entrée de ces banques peut rendre les marchés bancaires nationaux plus compétitifs, et donc forcer les banques publiques à fonctionner plus efficacement. Le secteur bancaire Algérien doit être modernisé de plus en plus pour inciter les gens à aller vers la bancarisation et améliorer la qualité de services pour les clients. Et il faut profiter des expériences des réformes des autres pays et éviter ainsi quelques erreurs. Il ressort ainsi que la réussite du processus de libéralisation financière dépend à la fois des conditions économiques initiales, de la politique de réformes adoptées, des variables conjoncturelles et aussi de sa durée. Il serait ainsi préférable de viser des objectifs de réformes à court terme et tenir compte des interdépendances entre les différents secteurs de l'économie. Ce n'est que par cette méthode que les autorités pourront assurer un approfondissement financier adéquat.

***REFERENCES***  
***BIBLIOGRAPHIQUES***

# REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

## ❖ OUVRAGES

- AMMOUR BENHALIMA : « Le système bancaire Algérien: textes et réalités » Editions, DAHLAB 1996.
- BAREAU J. DELAHAYE J. DELAHAYE, «Gestion financière», 13<sup>e</sup> édition, DUNOD, Paris 2004.
- BAUDRUND.V, Gérard. M H, « comprendre la mondialisation », Edition Bréal, PARIS, 2006.
- DOV Gien, « pratiques des marchés financières», édition DUNOD, paris, 1990.
- DURROUSSET.M « la mondialisation de l'économie », Edition Marketing, Paris, 1994.
- Guy CAUDAMINE, Jean MONTIER, «Banque et marché financière», édit ECONOMICA 1998.
- Lobez. L, « Banques et marché du crédit », Edition PUF, 1997.
- LUC BERNET-Rolland, «principes de technique bancaire», 23<sup>ème</sup> édit DUNOD, Paris 2004.
- MASSON.J, «Pratique et technique bancaire», édit Sirey, 1972.
- MIKDASHI, « Les banques à l'ère de la mondialisation », Edition ECONOMICA, 1998.
- NAAS.A « Le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie de marché », édition Maisonneuve et LAROSE, Paris, 2003.
- NEKHILI Mehdi et KARYOTIS Catherine : « stratégies bancaire internationales » ; Edition ECONOMICA, 2008.
- DENOS Pascal, «Guide pratique de l'entreprise individuelle», 2<sup>ème</sup> édit d'organisation, Paris 2001.
- RUFFINI PB, « les banque multinationales », Edition PUF, Paris, 1983.
- Sylvie DIATKINE, «Les fondements de la théorie bancaire», édit DUNOD, 2003.
- YVES Simon, LAUTIER Delphine, « Finance Internationale », 9<sup>ème</sup> édition ECONOMICA, Paris 2005.

## ❖ MEMOIRES ET THESES

- BOUACHA.N, « Le phénomène de privatisation en Algérie », master 2 en droit des affaires internationales, université de François, Tours, 2005.
- BOUBACAR Hamouda, « internationalisation bancaire : déterminant du choix de la performance des formes d'implantation bancaire à l'étranger », thèse de doctorat en science de gestion, Reims France, 2007.
- Jessy TROUDART : « analyse et comparaison des stratégies d'internalisations des banques » université Montesquieu - bordeaux IV ; France 2012.
- TAHRAOUI M, «Pratiques bancaires de banques étrangères envers les PME algériennes : cas de la société Algérie », Thèse magistère, Université d'Oran, 2008.
- ZIANI.L, « contribution à l'étude de l'apport de l'implantation des banques étrangères en matière de financement des investissements en Algérie », thèse de magistère, université de Bejaia, 2006.



- ZOUITEN ABDERRAZAK, « L'investissement en droit algérien », Thèse de doctorat en droit de l'entreprise, université des frères MENTOURI Constantine, 2015.

## ❖ **RAPPORTS ET DOCUMENTATION**

- BASEL COMMITTEE ON BANKING SUPERVISION : « Principes pour le contrôle des établissements des banques à l'étranger » ; 1983.
- BENMALEK.R « Le système bancaire algérien », maîtrise en science économique, option finance internationale, université de Toulouse, 1999
- BOUBACAR .H et NEKHILI.M ; « le contrôle par les banques multinationales de leurs filiales et de leurs succursales à l'étranger », , Reims, France, 2005.p 5.
- BOUBACAR H, NEKHILI M « le choix organisationnel de représentation bancaire à l'étranger » ; 2004.
- BOUBACAR Hamadou : « les déterminants des formes d'implantation bancaire à l'étranger » ; 2008.
- HINCHLEY Christine, « les banques étrangères sur le marché canadien », publication autorisée par le ministre responsable de statistique canada. Ministre de l'industrie, 2006.
- Jean-Marie. Bassouamina, « les déterminants de la présence bancaire étrangère en France », ATER à l'IUT du Havre. Laboratoire d'accueil : CERENE
- MICHALET Charles-Albert, « Internationalisation des Banques et des Groupes Financiers », Edition du C.N.R.S, Paris, 1981.
- PASTRE Olivier, ANDREFF Wladimir, « la genèse des banques multinationales et l'expansion du capital international », séminaire CEREM-Nanterre, Novembre 1970.
- Rapports annuels de Gulf Bank Algeria (2013-2015).
- Rapports annuels d'Al Baraka Banque Algérie (2013-2015).
- Rapports annuels d'Arab Bank Corporation (2013-2015).
- Rapports annuels de BNP Paribas El Djazair (2013-2015).
- Rapports annuels de la Banque d'Algérie (2013-2015).
- Rapports annuels de Société Générale Algérie (2013-2015).
- SAIDANE DHAFER, la nouvelle banque métiers et stratégie, revue banque édition, paris, 2006.

## ❖ **Réglementation**

- Article 94 de la loi n°90-10 relative à la monnaie et au crédit.
- Article 6 de la loi N°10-04 de l'ordonnance de 26/08/201, relative à la monnaie et au crédit.
- Article 62 de l'ordonnance n°03-11 relative à la monnaie et au crédit.
- Article 91 de l'ordonnance n° 0311 complet et modifiée.
- Code de finance ; La loi n°64.11 du 10/04/1964 instituant l'unité monétaire nationale.
- L'article 2 de l'ordonnance n°01-03 du 20 Aout 2001 relative au développement de l'investissement.
- L'article 58 de la loi de finances complémentaire modifie et complète l'ordonnance. n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.
- L'ordonnance 95-22 du 26/08/1995 relatif à la privatisation des entreprises publiques.

- L'ordonnance n°01-01 du 27 Février 2001 modifier et complétant la loi sur la monnaie et au crédit de 1990.
- L'ordonnance n°03-11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit.
- L'ordonnance n°06-08 du 15/07/2006 avait un appui significatif observé sur le niveau des investissements en Algérie.
- L'ordonnance n°10-04 du 26 Aout 2010 relative à la monnaie et au crédit.
- L'ordonnance n°66-178 du 13/06/1966 portant la création de la banque national d'Algérie(BNA).
- L'ordonnance n°66-366 du 29/12/1966 portant la création du crédit populaire d'Algérie (CPA).
- L'ordonnance n°67-204 du 01/10/1967 portant la création de la banque extérieur d'Algérie (BEA).
- La loi n°63-165 du 07/05/1963 portant création et fixant les statuts de la caisse algérienne de développement.
- La loi n°64-227 du 10/08/1964 portant la création de la caisse algérienne d'épargne et de prévoyance.
- La loi n°78-0 offrant à l'Etat le profit de monopole sur le commerce extérieur.
- La loi n°82-13 du 28/08/1982, ayant pour objectif d'attirer les investisseurs étrangers.
- La loi n°62-144 de 13/12/1962 portant la création d'un institut d'émission (banque centrale).
- Ordonnance n°01-03 du 1 Joumada Ethani 1442 correspond au 20 Aout 2001 relative au développement et l'investissement.
- Règlement n°93-01 du 03 janvier 1993 fixant les conditions de constitution des banques et d'établissement financiers et d'installation de succursale de banque et d'établissement financier étranger.

### ❖ SITES INTERNET

- <http://www.ac-nice.fr/ses/javascript/scripts/mond1.htm>
- <http://www.ag-bank.com>
- <http://www.alsalamalgeria.com>
- <http://www.arabbanking.com.dz>
- <http://www.banque-info.com>
- <http://www.bnpparibas.com.dz>
- <http://www.calyon.com.dz>
- <http://www.Natixis.com>
- <http://www.Trustbankdz.com>
- <https://www.agb.dz>
- <https://www.societegenerale.dz/sogecashnet.html>
- [www.univ-orleans.fr](http://www.univ-orleans.fr)

# ***ANNEXES***

**Université Abderrahmane Mira de Bejaïa**

**Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion  
Département des Sciences Economiques.**

## ***Questionnaire d'enquête***

***Thème: La contribution des banques étrangères au financement de l'économie algérienne : Enquête auprès des directions des banques étrangères***

Durant cette dernière décennie, le secteur bancaire algérien s'est caractérisé par l'arrivée de nouveaux acteurs, des banques étrangères à capitaux Arabes, Français, et autres, ont eu l'agrément de s'implanter dans notre pays.

Notre étude se porte sur l'analyse de l'apport de ces banques en matière de financement de l'économie algérienne et leurs contributions au financement et au développement du secteur bancaire algérien.

Dans le cadre de l'élaboration d'un mémoire de master en Monnaie, Banque et Environnement International (MBEI), on réalise un travail de terrain à travers une enquête sur les banques étrangères implantées en Algérie.

Les informations que vous nous donnerez seront confidentielles et traitées dans la plus grande discrétion et ne serviront qu'à des objectifs scientifiques.

« Merci pour votre collaboration ».

**Enquêteurs : BELBACHIR Amel et TABTA Sara.**

**Date d'enquête : ...../...../2017.**

➤ Identification de la banque

Dénomination.....

Adresse.....

Contact/tél/Fax.....

❖ Caractéristiques générales de la banque

Année de démarrage des activités.....

Pays d'origine.....

Capital social de la banque.....

Forme de représentation de la banque :

- Filiale
- Succursale
- Agence
- Autres.....

➤ Quel est le nombre de vos représentations ainsi leurs formes organisationnelles ?

Wilaya	Formes			
	Filiale	Succursale	Agence	Autres (préciser)
Alger				
Annaba				
Bejaia				
Constantine				
Oran				
Setif				
Dans tout le pays				

❖ Les facteurs explicatifs de l'implantation de la banque en Algérie

➤ Quelles étaient vos motivations pour accéder au marché algérien ?

.....  
 .....

.....  
.....

➤ Quels sont les critères de choix du lieu de votre implantation?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

➤ Comment trouvez-vous le marché algérien ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

❖ Questions relatives à l'activité de la banque

➤ Comptez-vous développer d'avantage votre réseau sur le territoire national ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

➤ Avez-vous rencontré des difficultés lors de l'exercice de votre activité en Algérie ?

.....  
.....  
.....  
.....

.....  
.....

➤ Quelles sont les particularités de l'activité de votre banque ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

➤ Quel est le nombre de titulaire de compte auprès de votre banque?

.....  
.....  
.....

➤ De ce nombre, quel est la part des :

- Particuliers et professionnelles.....
- Entreprises.....

➤ Quelles sont les opérations les plus exécutées par les clients de votre banque ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

➤ Quels sont les dépôts les plus effectués par les clients de votre banque?

.....  
.....  
.....  
.....

➤ Quels sont les crédits d'exploitation, les plus accordés par votre banque ?

- Crédits à court terme
- Crédits à moyen et long terme

➤ Quels sont les crédits d'investissement, les plus accordés par votre banque ?

- Crédit par signature

- Crédit par caisse

- Crédit spécifique

➤ Quels sont les crédits immobiliers les plus accordés par votre banque ?

- prêt d'épargne logement

- prêt aidés par l'Etat

- Prêt libre

➤ Quelles sont les causes de l'annulation du crédit à la consommation ?

.....  
.....  
.....  
.....

➤ Après l'annulation du crédit à la consommation, quel est le type de crédit le plus accordé par votre banque ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

➤ Quel sont les moyennes de paiement les plus utilisé par votre clients ?

.....  
.....

➤ Est-ce que votre banque émet des cartes bancaires ?

Oui

Non

➤ Comment financer-vous les opérations de commerce extérieur ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....



❖ Questions relatives à la concurrence bancaire

- Sentez-vous menacés par la concurrence bancaire ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- Es que la concurrence affecte-elle à la stratégie de votre banque ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- D'après vous, le marché bancaire algérien est-il parfaitement concurrentiel ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- Les taux d'intérêts pratiqués par votre banque sont-ils concurrentiels ?

.....  
.....  
.....

❖ Questions ouvertes

- En quoi consiste votre apport au marché algérien en termes de financement de l'économie ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

.....  
.....

➤ Est-ce que votre banque est touchée par la crise financière récente ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

➤ Quelle sont les objectif de votre implantation en Algérie ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**« Merci pour votre collaboration »**

***LISTES DES TABLEAU, FIGURES  
ET SCHEMAS***

# LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau n°1.1</b> : La classification des banques selon ses différents critères.....	8
<b>Tableau n°1.2</b> : Les premières implantations étrangères des banques multinationales.....	15
<b>Tableau n°1.3</b> : Quelques exemples de banques affiliées.....	17
<b>Tableau n°1.4</b> : Quelques exemples de filiales.....	18
<b>Tableau n°2.1</b> : La présentation des banques étrangères en Algérie.....	61
<b>Tableau n°3.1</b> : La part des banques étrangères dans le marché des ressources.....	68
<b>Tableau n°3.2</b> : Evolution des crédits à l'économie distribués par les banques publiques et étrangères.....	69
<b>Tableau n°3.3</b> : Les crédits à l'économie par maturité.....	71
<b>Tableau n°3.4</b> : Evolution des indicateurs d'Al Baraka Bank (2013 -2015) en millions de DA.....	73
<b>Tableau n°3.5</b> : Evolution des indicateurs d'ABC en millions de DA.....	76
<b>Tableau n°3.6</b> : Evolution des indicateurs de SGA en milliards de DA.....	80
<b>Tableau n°3.7</b> : Evolution des indicateurs de BNP Paribas El Djazair en milliards de DA...	84
<b>Tableau n°3.8</b> : Evolution des indicateurs d'AGB en millions de DA.....	87
<b>Tableau n°3.9</b> : La répartition des Dépôts à la clientèle d'AGB par type en millions de DA.....	88
<b>Tableau n°4.1</b> : Echantillon enquêté au questionnaire.....	92
<b>Tableau n°4.2</b> : Caractéristiques générales des banques étrangères implantées en Algérie...	94
<b>Tableau n°4.3</b> : Les opérations les plus exécutées par la clientèle des banques étrangères...	98
<b>Tableau n°4.4</b> : Le classement des crédits accordés par leurs degrés d'importance.....	99
<b>Tableau n°4.5</b> : Les différents crédits d'exploitation accordés par les banques étrangères implantées en Algérie.....	100
<b>Tableau n°4.6</b> : Les moyens de paiement utilisés par les banques étrangères.....	103

## LISTE DES SCHEMAS

<b>Schéma n°1.1 :</b> L'intermédiation bancaire.....	6
<b>Schéma n°1.2 :</b> L'intermédiation financière.....	7
<b>Schéma n°1.3 :</b> La classification des banques selon la structure juridique.....	9
<b>Schéma n°1.4 :</b> Les vagues d'internationalisation bancaire.....	14
<b>Schéma n°2.1 :</b> La composition du système bancaire algérien en 2016.....	54

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure n°3.1 :</b> La part des banques étrangères dans le marché des ressources en milliards de DA (2013-2015).....	68
<b>Figure n°3.2 :</b> La part des banques étrangères dans le financement de secteur publiques en milliards de DA (2013-2015).....	70
<b>Figure n°3.3 :</b> La part des banques étrangères dans le financement de secteur privées en milliards de DA (2013-2015).....	70
<b>Figure n°3.4 :</b> La part des banques étrangères dans le financement de marché de crédit (en %)......	71
<b>Figure n°3.5 :</b> La part des banques étrangères dans le financement de marché des crédits (en milliards de DA).....	72
<b>Figure n°3.6 :</b> Evolution des dépôts et des crédits à la clientèle d'Al Baraka (millions de DA) (2013-2015).....	74
<b>Figure n°3.7 :</b> Evolution du produit net bancaire d'Al Baraka Banque en millions de DA...75	
<b>Figure n°3.8 :</b> Evolution du résultat net d'Al Baraka Bank en millions de DA.....	75
<b>Figure n°3.9 :</b> Evolution des Dépôts et crédits à la clientèle d'ABC en millions de DA....	77
<b>Figure n°3.10 :</b> Evolution de Produit Net Bancaire d'ABC en millions de DA.....	78
<b>Figure n°3.11 :</b> Evolution de Résultat Net d'ABC en millions DA.....	79
<b>Figure n°3.12 :</b> Evolution des dépôts et crédits à la clientèle de SGA en milliards de DA..81	
<b>Figure n°3.13 :</b> Evolution de produit net bancaire de SGA en milliards de DA.....	82
<b>Figure n°3.14 :</b> Evolution de Résultat Net de SGA en milliards de DA.....	83

<b>Figures n°3.15</b> : Evolution des Dépôts et Crédits à la clientèle de BNP Paribas El Djazair en milliards de DA.....	84
<b>Figure n°3.16</b> : Evolution de Produit Net Bancaire de BNP Paribas El Djazair en milliards de DA.....	85
<b>Figure n°3.17</b> : Evolution de Résultat Net de BNP Paribas El Djazair.....	86
<b>Figure n°3.18</b> : Evolution des Dépôts et Crédits à la clientèle d'AGB en millions de DA..	87
<b>Figure n°3.19</b> : Evolution des différents types des Dépôts à la clientèle d'AGB en millions de DA.....	88
<b>Figure n°3.20</b> : Evolution de PNB d'AGB en millions de DA.....	89
<b>Figure n°3.21</b> : Evolution de Résultat Net d'AGB.....	90
<b>Figure n°4.1</b> : Les banques étrangères implantées en Algérie selon leurs pays d'origines...	95
<b>Figure n°4.2</b> : Les dépôts les plus effectués par la clientèle des banques étrangères en pourcentage.....	99
<b>Figure n°4.3</b> : Les crédits d'investissements accordés par les banques étrangères implantées en Algérie en pourcentage.....	100
<b>Figure n°4.4</b> : Les types des crédits immobiliers les plus accordés par les banques étrangères en pourcentage.....	101
<b>Figure n°4.5</b> : Les instruments utilisés dans le financement de commerce extérieur en pourcentage.....	104

# ***TABLE DES MATIERES***

# TABLES DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	I
DEDICAS.....	II
LISTE DES ABREVIATIONS.....	IV
SOMMAIRE.....	V

INTRODUCTION GENERALE.....	1
----------------------------	---

<b>CHAPITRE 01 : FONDEMENTS THEORIQUES DE LA RELATION ENTRE LES BANQUES ETRANGERES ET LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE.....</b>	<b>3</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
--------------------------	----------

<b>Section 01 : Fondement théoriques de l'activité bancaire.....</b>	<b>3</b>
1-1- Définition de système bancaire.....	4
1-2- Le rôle de système bancaire.....	4
1-2-1- Système bancaire comme moyen de règlement.....	4
1-2-2- Système bancaire : un système d'agrégation de l'épargne.....	4
1-2-3- Système bancaire : un procédé de transfert de ressources.....	5
1-2-4- Système bancaire comme système de gestion de risques.....	5
1-2-5- Système bancaire : un réducteur des coûts lié à l'asymétrie d'information.....	5
1-3- Rôle et fonctions de la banque.....	5
1-3-1- La mission de gestion des moyens de paiement.....	6
1-3-2- La mission d'intermédiation.....	6
1-3-3- La mission de conseil.....	7
1-3-4- La mission d'assurance.....	7
1-3-5- La mission politique.....	7
1-4- Les différents types des banques.....	7

<b>Section 02 : L'internationalisation bancaire.....</b>	<b>8</b>
----------------------------------------------------------	----------

2-1- La mondialisation de l'économie.....	10
2-1-1- Définition de la mondialisation.....	10
2-1-2- Le processus de mondialisation.....	11
2-1-2-1- La transnationalisation.....	11
2-1-2-2- L'internationalisation.....	11
2-1-2-3- La globalisation.....	11
2-2- L'internationalisation bancaire.....	12
2-2-1- La banque internationale.....	12
2-2-2- La banque multinationale.....	12
2-3- Passage historique du développement de la multinationalisation bancaire.....	12
2-3-1- La première phase.....	12
2-3-2- La seconde phase.....	13
2-3-3- La troisième phase.....	13
2-4- Les formes organisationnelles de la représentation bancaire à l'étranger.....	16



2-4-1- Les formes juridiquement dépendantes de la banque mère.....	16
2-4-1-1- Le bureau de représentation.....	16
2-4-1-2- La succursale.....	16
2-4-2- Les formes juridiquement autonomes de la banque mère.....	16
2-4-2-1- La banque affiliée.....	17
2-4-2-2- la filiale.....	17
2-5- Les facteurs du choix de la forme d’implantation bancaire à l’étranger.....	19
2-5-1- La situation économique et institutionnelle de pays d’origine.....	19
2-5-2- La situation économique et institutionnelle de pays d’accueil.....	19
2-5-3- La taille et l’expérience en matière d’internationalisation de la banque mère.....	20
2-5-4- Le transfert de connaissance et l’apprentissage organisationnel au sein de la représentation étrangère.....	20
2-6- Le contrôle des banques étrangères par l’autorité réglementaire.....	21
2-6-1- Le contrôle de la solvabilité.....	21
2-6-2- Le contrôle de la liquidité.....	21
2-6-3- Le contrôle des filiales et succursales par la banque mère.....	23
2-6-4- Le contrôle par le résultat.....	23
2-6-5- Le contrôle par l’expatriation des ménages.....	23
2-7- La présence des banques étrangères dans le monde.....	23
2-7-1- Les banques étrangères en France.....	24
2-7-2- Les banques étrangères aux Etat-Unis.....	24
2-7-3- Les banques étrangères au Canada.....	25
2-7-4- Les banques étrangères en Amérique Latine.....	25
2-7-5- Les banques étrangères en Turquie.....	25
2-7-6- Les banques étrangères en Roumanie.....	26
2-7-7- Les banques étrangères en Belgique.....	26
2-7-8- Les banques étrangères en Tunisie.....	27
<b>Conclusion.....</b>	<b>27</b>

## **CHAPITRE 02 : OUVERTURE FINANCIERE ET IMPLANTATION DES BANQUES ETRANGERES EN ALGERIE.....28**

### **Introduction.....28**

<b>Section 01 : Rappel historique du système bancaire et financières Algérien.....</b>	<b>28</b>
1-1- Le système bancaire algérien de l’indépendance a 1985.....	28
1-1-1- La récupération de la souveraineté nationale et la création de l’institut d’émission (1962-1964).....	29
1-1-2- La mise en place du système bancaire national (1963-1967).....	
1-1-3- Le système bancaire et la planification financière (1968-1985).....	29
1-2- Le système bancaire algérien de 1986 jusqu’à la fin de 1990.....	30
1-2-1- La loi de 19 Aout 1986 portant le régime des banques et des crédits.....	30
1-2-2- La loi du 12 Janvier 1988 modifiant et complétant la loi de 19 Aout 1986.....	30
1-2-3- La loi sur la Monnaie et au Crédit du 14 Avril 1990.....	31
1-3- Le système bancaire algérien de 1990 à nos jours.....	32
1-3-1- L’ordonnance n°01-01 du 27 Février 2001.....	32
1-3-2- L’ordonnance n°03-11 du 26 Aout 2003.....	32
1-3-3- L’ordonnance n°10-04 du 26 Aout 2010.....	32

<b>Section 02: L'ouverture financière en Algérie.....</b>	<b>33</b>
2-1- La privatisation en Algérie.....	33
2-1-1- Définition de la privatisation.....	33
2-1-2- Les organes chargé de la privatisation en Algérie.....	35
2-1-2-1- Le Ministre chargé des participations.....	35
2-1-2-2- Le conseil des participations de l'Etat.....	35
2-1-2-2- La commission de contrôle des opérations de privatisation.....	35
2-1-3- La privatisation des banques publiques.....	35
2-1-4- Les objectifs de la privatisation.....	36
2-2- Le régime de l'investissement privé en Algérie.....	36
2-2-1- La notion de l'investissement dans la législation algérienne.....	36
2-2-2- L'évolution du cadre juridique et réglementaire des investissements privés en Algérie.....	37
2-2-2-1- Marginalisation du secteur privé (de l'indépendance à 1982).....	37
2-2-2-2- Incarnation du secteur privé (De 1982 à 1988).....	37
2-2-2-3- Réhabilitation du secteur privé (de 1988 a nos jours).....	38
2-2-3- Les organes administratifs et financiers chargé de l'investissement.....	39
2-2-3-1- Les organes administratifs chargés de l'investissement.....	39
2-2-3-2- Les organes financières chargé de l'investissement.....	42
<b>Section 03 : Implantation des banques étrangères en Algérie.....</b>	<b>45</b>
3-1- La création des banques étrangères.....	45
3-1-1- Les conditions d'installation des banques et des établissements financiers étrangères en Algérie.....	45
3-1-1-1- Les conditions majeurs.....	45
3-1-1-2- Les conditions juridiques.....	46
3-1-1-3- Les conditions d'autorisation.....	46
3-1-1-4- Les conditions d'agrément.....	47
3-1-2- Les contraintes d'implantation des banques étrangères dans le système bancaire algérien.....	47
3-1-2-1- Les barrières réglementaires.....	48
3-1-2-2- Les barrières économiques.....	48
3-1-2-3- Les barrières sociologiques.....	50
3-1-3- Les objectifs de création des banques et établissements financiers étrangères en Algérie.....	50
3-1-4- Le contrôle des banques et des établissements financiers étrangères par la Banque d'Algérie.....	51
3-1-5- La composition actuelle du système bancaire algérien.....	52
3-2- Présentation des banques étrangères implantées en Algérie.....	53
3-2-1- Les banques Arabes.....	54
3-2-1-1- The Housing Bank for Trade and Finance Algeria.....	54
3-2-1-2- Arab Banking Corporation ABC Algérie.....	54
3-2-1-3- La Trust Bank Algeria.....	55
3-2-1-4- Algeria Gulf Bank (AGB).....	55
3-2-1-5- AL Salam Bank Algeria (SBA).....	<b>55</b>
3-2-1-6- La Banque AL BARAKA d'Algérie.....	56
3-2-1-7- Arab Bank PLC Algeria.....	56

3-2-1-8- Fransabank El-Djazair.....	56
3-2-2- Les banques Françaises.....	56
3-2-2-1- Société Générale Algérien (SGA).....	56
3-2-2-2- Natixis Algérie.....	57
3-2-2-3- BNP Paribas El-Djazair.....	57
3-2-2-4- Calyon-Algérie.....	58
3-2-3- Les autres banques.....	58
3-2-3-1- Citibank Algeria.....	58
3-2-3-2- Hong-Kong Shanghai Banking Corporation Algeria (HSBC Algérie).....	59
3-3- L'appport des nouvelles technologies sur le système bancaire Algérie.....	60
3-3-1- La banque en ligne.....	60
3-3-1-1- SG@Net.....	61
3-3-1-2- Sogeline.....	61
3-3-1-3- SogeC@shNet.....	61
3-3-1-4- ABC Online.....	62
3-3-1-5- BNP PARIBAS.NET El Djazair.....	62
3-3-1-6- E-Banking.....	62
3-3-1-7- AGB online.....	62
3-3-1-8- SMS push.....	62
3-3-2- Les techniques de placement.....	62
3-3-2-1- Epargne Kenzi et Kenzi plus.....	62
3-3-2-2- Epargne Rezki et Rezki plus.....	63
3-3-2-3- Epargne Etude « Meftah Nadjahi ».....	63
3-3-2-4- Assurance prévoyance.....	63
3-3-2-4-1- La protection optimale.....	63
3-3-2-4-2- La protection pro.....	63
3-3-2-4-3- L'assistance rapatriement des corps.....	63
3-3-3- Les techniques de financement.....	63
3-3-3-1- Pour les particuliers.....	63
3-3-3-1-1- Le prêt immo marhaba.....	63
3-3-3-1-2- L'immo formule.....	63
3-3-3-1-3- Crédit immobilier Bayti.....	64
3-3-3-2- Pour les professionnels et les entreprises.....	64
3-3-3-2-1- Crédit Med'Equip.....	64
3-3-3-2-2- Crédit pharma look.....	64
3-3-3-2-3- Crédit expert.....	64
3-3-3-2-4- Le leasing mobilier.....	64
3-3-3-2-5- Flexo.....	64
3-3-3-2-6- Crédit sanad.....	64
3-3-3-2-7- Les financements conformes aux principes de la Chariaa islamique.....	64
3-3-4- Les techniques d'acquisition de fonds propres.....	65
3-3-4-1- Les cartes Visa.....	65
3-3-4-1-1- I-transfert.....	65
3-3-4-1-2- Virement plus.....	65

3-3-4-1-3- Cash management.....	65
3-3-4-1-4- BNP PARIBAS.Net.....	65
3-3-4-1-5- Virement plus.....	65
3-3-4-1-6- Centralisation automatisée de trésorerie.....	65
3-3-4-1-7- La lettre chèque.....	65
3-3-4-1-8- Envoi d’avis packagés.....	66

<b>Conclusion.....</b>	<b>66</b>
------------------------	-----------

## **CHAPITRE 03 : LA PART DES BANQUES ETRANGERES DANS LE FINANCEMENT DE L’ECONOMIE ALGERIENNE.....67**

<b>Introduction.....</b>	<b>67</b>
--------------------------	-----------

### **Section 01 : La part des banques a capitaux étrangers dans le système bancaire Algérien.....67**

1-1- Collecte des ressources.....	67
1-2- Distribution des crédits.....	69

### **Section 02 : Les activités des banques étrangères implantées en Algérie.....73**

2-1- Al Baraka Banque.....	73
2-1-1- Les Dépôts et Crédits à la clientèle d’Al Baraka Banque.....	73
2-1-2- Le produit Net Bancaire d’Al Baraka Banque.....	74
2-1-3- Le Résultat Net d’Al Baraka Banque.....	75
2-2- Arab Bank Corporation.....	76
2-2-1- Les Dépôts et Crédits à la clientèle d’Arab Bank Corporation.....	77
2-2-2- Le produit Net Bancaire d’Arab Bank Corporation.....	77
2-2-3- Le Résultat Net d’Arab Bank Corporation.....	79
2-3- Société Générale Algérie.....	79
2-3-1- Les Dépôts et Crédits à la clientèle de Société Générale Algérie.....	80
2-3-2- Le produit Net Bancaire de Société Générale Algérie.....	82
2-3-3- Le Résultat Net de Société Générale Algérie.....	82
2-4- BNP Paribas El Djazair.....	83
2-4-1- Les Dépôts et Crédits à la clientèle de BNP Paribas El Djazair.....	84
2-4-2- Le produit Net Bancaire de BNP Paribas El Djazair.....	85
2-4-3- Le Résultat Net de BNP Paribas El Djazai.....	86
2-5- Algeria Gulf Bank.....	86
2-5-1- Les Dépôts et Crédits à la clientèle de Algeria Gulf Bank.....	87
2-5-2- Le produit Net Bancaire de Algeria Gulf Bank.....	89
2-5-3- Le Résultat Net de Algeria Gulf Bank.....	90

<b>Conclusion.....</b>	<b>90</b>
------------------------	-----------

## **CHAPITRE 04 : Analyse de la contribution des banques étrangères au financement de l’économie algérienne.....91**

<b>Introduction.....</b>	<b>91</b>
--------------------------	-----------

<b>Section 01 : Présentation de l'enquête et la démarche méthodologique.....</b>	<b>91</b>
1-1- Objectif de l'enquête.....	91
1-2- Conditions et Déroulement de l'enquête.....	91
1-3- Présentation de contenu du questionnaire.....	93
<b>Section 02 : Présentation et Analyse des résultats de questionnaire.....</b>	<b>93</b>
2-1- Identification et caractéristiques générales des banques étrangères en Algérie.....	93
2-2- Facteurs explicatifs de l'implantation des banques étrangères en Algérie.....	95
2-2-1- Les principales motivations.....	95
2-2-2- Le choix de lieu d'implantation.....	96
2-2-3- Evaluation du marché bancaire Algérien.....	96
2-3- L'activité des banques étrangères.....	96
2-3-1- Développement de réseau des banques étrangères sur le territoire national.....	97
2-3-2- Les difficultés rencontrées par les banques étrangères lors de l'exercice de leur activité en Algérie.....	97
2-3-3- Les particularités de l'activité des banques étrangères implantées en Algérie.....	97
2-3-4- La clientèle des banques étrangères.....	97
2-3-5- Les opérations les plus exécutées par la clientèle des banques étrangères.....	98
2-3-6- Les dépôts les plus effectués par la clientèle des banques étrangères.....	98
2-3-7- La classification des crédits accordés par les banques étrangères par leurs degrés d'importance.....	99
2-3-4-1- Crédits d'exploitation.....	99
2-3-4-2- Crédits d'investissement.....	99
2-3-4-3- Crédits immobiliers.....	100
2-3-4-4- Crédits à la consommation.....	101
2-3-8- Les causes de l'annulation de crédit la consommation en 2009.....	101
2-3-9- Les types des crédits les plus accordés par les banques étrangères après l'annulation de crédit à la consommation.....	102
2-3-10- Les moyennes de paiements utilisées par la banque étrangère.....	102
2-3-11- L'émission des cartes bancaires.....	103
2-3-12- Les opérations relatives au commerce extérieur.....	103
2-4- La concurrence bancaire.....	104
2-4-1- Sentez-vous menacés par la concurrence bancaire ?.....	104
2-4-2- Es que la concurrence affecte-elle la stratégie de votre banque ?.....	104
2-4-3- La concurrence dans le marché bancaire algérien.....	105
2-4-4- Les taux d'intérêt pratiqués par les banques étrangères implantées en Algérie, sont-ils concurrentiels ?.....	105
2-5- Questions ouvertes.....	105
2-5-1- L'apport des banques étrangères pour le marché algérien en termes de financement.....	105
2-5-2- Les objectifs des banques étrangères implantées en Algérie.....	106
2-5-3- Es que les banques étrangères sont touchées par la crise financière récente ?.....	106
<b>Conclusion.....</b>	<b>106</b>

<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>107</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>110</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX, DES FIGURES ET SHEMAS.....</b>	<b>113</b>
<b>ANNEXES</b>	
<b>TABLES DES MATIERES</b>	
<b>RESSUME</b>	

# RESUME

Le système bancaire Algérien a connu depuis plus de deux décennies, de multiples tentatives de réformes visant principalement une libéralisation du système. Cette logique avait pour but d'accompagner le changement du cap de l'économie algérienne. Cette vague de réforme avait été déclenchée par la fameuse loi sur la monnaie et au crédit, ce qui a permis à plusieurs banques étrangères de s'implanter en Algérie.

Malgré l'arrivée des banques étrangères en Algérie, le système bancaire reste encore et toujours largement dominé par les banques publiques. En effet, ces banques étrangères participent timidement au financement de l'économie algérienne, et elles ne participent pas activement au financement de l'investissement dans le pays, mais restent leur défi dans l'avenir. En effet, ces banques financent plus l'exploitation que l'investissement à long terme. Cette faiblesse est associée au risque lié à ce type de financement et à l'absence des projets rentables mais aussi à l'incertitude des marchés.

Mais malgré leur intervention limitée dans le marché bancaire algérien, les banques étrangères contribuent d'une manière efficace au développement de ce secteur bancaire à travers la modernisation des moyens de paiement et des systèmes d'information, la diversification des produits, la qualité des services, et une meilleure prise en charge de la formation de leur personnel dans le domaine bancaire.

**Mots clés :** Secteur bancaire, Internationalisation, banques étrangères, financement de l'économie.